

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

TOME I<sup>er</sup>. — 1912. — Fascicule 1.



Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

La Vie Internationale.  
(05)

(00)

1912..... - *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées des faits et des organismes internationaux. Bruxelles, Union des Associations Internationales. In-8°, 120 à 150 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 4 \$.

## O

### SOMMAIRE

Premiers mots. . . . .	5
H. LA FONTAINE et P. OTLET. — La Vie Internationale et l'effort pour son organisation . . . . .	9
Viscount Richard Burton HALDANE. — Grande-Bretagne et Allemagne. Une étude sur les caractéristiques nationales . . . . .	35
Chr. L. LANGE. — Coordination et coopération dans le domaine du Mouvement international de la Paix . . . . .	61
Notices . . . . .	83
Faits et Documents . . . . .	99
Réunions Internationales . . . . .	1 2 1
Calendrier des Réunions Internationales . . . . .	143
L'Union des Associations Internationales. . . . .	148

### ABONNEMENT

POUR UN AN

25 francs — 1 £ — 20 Mk — 4 \$

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

# LA VIE INTERNATIONALE

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

1912. — TOME I<sup>er</sup>



Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

Le titre de cette revue en indique l'objet et la portée. Elle se propose de suivre en ses multiples aspects, le vaste mouvement des idées, des faits et des organismes qui constituent la vie internationale, la vie qui pénètre désormais toute l'activité des hommes et qui fait que l'on n'est plus seulement de son village, de sa province, de son pays. Tous nous sommes influencés dorénavant par la large vie qui enveloppe le globe terrestre tout entier.

Cette vie, chaque jour plus intense, ne supprime pas la vie des nations, la vie des cités, la vie des hameaux : elle se superpose à elles et nous ressentons tous, dans les recoins les plus reculés de nos territoires respectifs, la répercussion des événements qui se passent au dehors de ses frontières.

Ce vaste phénomène a pris, vers la fin du siècle dernier et depuis les débuts du vingtième siècle, une prépondérance grandissante. Il importe de dégager les lois qui président à son évolution et d'en orienter et d'en organiser le développement. Il faut que ce mouvement, qui

se poursuit sans ordre apparent et au hasard des circonstances, devienne de plus en plus conscient.

Son importance et son étendue justifient déjà l'utilité d'un organe qui s'efforce d'étudier ce phénomène d'une manière approfondie. Mais l'existence d'un tel organe s'impose désormais.

Certes, un grand nombre de revues nationales consacrent des articles et des chroniques aux grands faits internationaux, aux événements économiques et politiques de portée mondiale et démontrent ainsi combien ces événements et ces faits intéressent le grand public.

Il existe aussi des revues internationales consacrées à l'étude de la vie mondiale dans certains domaines particuliers et limités : le droit international, le mouvement pacifiste, les multiples branches des sciences et des techniques, du commerce et de l'industrie, de la statistique et de la sociologie.

Mais aucune revue n'a jusqu'à ce jour envisagé, dans son ensemble, le mouvement des idées, des faits et des organismes internationaux; aucune revue n'a dégagé de ce mouvement ce qu'il y a en lui d'organique et de constructif de la société internationale.

C'est à cette tâche que la revue nouvelle sera entièrement consacrée. Elle sera le moniteur attentif qui permettra aux organismes nombreux — au nombre de plus de cinq cents — qui se préoccupent du progrès international de l'humanité, de se faire connaître les uns aux autres et d'appeler sur leur activité l'attention de ceux qui, dans des domaines différents, poursuivent un but analogue. L'Office Central des Associations Internationales s'est assuré la collaboration d'un nombre considérable de ces dernières et les articles que la revue publiera auront par ce fait pour auteurs les indi-

---

vidualités les plus compétentes et les plus documentées : les questions les plus diverses seront exposées par ceux précisément qui en poursuivent la solution.

La revue d'autre part s'adresse à tous ceux, hommes de science, hommes d'étude, hommes d'action, hommes d'œuvre qui ont à se préoccuper des tendances qui se manifestent dans l'humanité. Ceux qui dirigent les intérêts des peuples, comme ceux qui, dans l'industrie, dans le commerce, dans la finance, tiennent en main les intérêts économiques du monde, ont besoin de s'instruire sur les faits et les idées de portée internationale qui peuvent influencer sur le résultat de leurs efforts, les contrarier ou les soutenir : la revue sera pour eux une mine de renseignements puisés aux sources les plus sûres. Elle sera aussi pour ceux que l'éducation intellectuelle, morale, religieuse et physique des hommes préoccupe et enthousiasme, comme pour ceux qui poursuivent la solution des hauts problèmes de la science, un moyen de répandre, parmi l'élite de l'humanité, leurs idées et leurs découvertes.

Enfin, dans la pensée de ses fondateurs, la revue sera pour le grand public d'un attrait constant par la variété des matières qui y seront étudiées, par la haute impartialité qui présidera au choix des collaborateurs, par l'actualité constante de toutes les questions qui y seront exposées. Elle sera vraiment la tribune de ceux qui se sont donné pour mission de parler aux hommes par-dessus les frontières, non pour amoindrir les patries, mais pour les grandir et les exalter dans une œuvre commune d'entente, de concorde et de coopération.

Universaliser les idées, universaliser les méthodes, universaliser les techniques, faire bénéficier tous les peuples des progrès accomplis en tous lieux, faciliter

les rapports entre les individus et les collectivités, dissiper les malentendus et les erreurs qui suscitent les haines et les rancunes, pousser à la collaboration dans tous les domaines, échanger sans retard et sans restriction les découvertes et les hypothèses, faciliter et accélérer les déplacements des hommes et des choses, faire du monde entier une seule cité et de tous les peuples une seule famille : tel est, en une rapide esquisse, le programme que s'est tracé l'Union des Associations Internationales.

Ce programme est aussi celui de la revue qui sera l'organe de cette association des associations. Il est assez large, assez vaste, assez beau pour assurer à la revue les concours les plus précieux et lui gagner l'aide et l'appui de la foule innombrable des hommes de bonne volonté.



# La Vie Internationale et l'effort pour son organisation

PAR

**H. LA FONTAINE & P. OTLET**

*Secrétaires généraux  
de l'Office Central des Associations Internationales.*

[(oo) (04)]

Le développement des relations entre les peuples est le trait le plus caractéristique de la civilisation actuelle. L'internationalisme de notre époque n'est pas seulement une conception de l'esprit; il repose sur un ensemble de réalités. Ce sont : l'expansion de l'homme à travers toute la terre; le réseau de communications qu'il a établi pour le transport des personnes, des marchandises et des idées; l'économie devenue mondiale dans toutes les branches du travail, dans l'industrie, le commerce et la finance; les sciences, les lettres et les arts constituant graduellement, de toutes les pensées nationales et ethniques, une pensée mondiale, grâce aux voyages, aux publications, aux congrès, aux expositions; enfin, la formation d'unités politiques de plus en plus considérables, substituant un gouvernement unifié à une infinité de souverainetés secondaires ou fédérant les peuples par des ententes de plus en plus nombreuses et étendues.

Aussi la vie internationale sollicite de toutes parts, l'attention de notre temps. Que l'on envisage les faits qui se produisent spontanément dans nos sociétés, ou que l'on considère les efforts

conscients des hommes vers des formes nouvelles de vie, partout l'on se trouve en présence d'un état de choses nouveau : les Hommes ne vivent plus, ils ne veulent plus vivre, comme si la structure nationale devait être uniquement la plus haute et la plus complète pour leur activité et leur organisation dans les pays civilisés. Ils mènent, en réalité, une existence internationale, tant leur vie, peut-on dire, est imprégnée d'internationalisme, qu'il s'agisse des idées auxquelles ils doivent leur formation intellectuelle, des produits qu'ils consomment, des marchés auxquels ils destinent le fruit de leurs travaux. Ils commencent à entrevoir très nettement la possibilité de superposer une structure mondiale aux structures sociales qui, dans les temps modernes, ont abouti à celle de l'État, après avoir été celles de la Famille, de la Cité, du Comté et du Duché.

Des fait considérables ont transformé la vie mondiale : *la poste universelle*; l'extension à toutes les relations du *système métrique décimal* ; la coordination par delà les frontières des *services de chemins de fer et de navigation*; *le droit international* appliqué à tous les rapports juridiques des personnes et des biens; *la justice arbitrale entre les nations*, substituant le règne de la paix aux aléas de la guerre; *la discussion parlementaire* des grands intérêts mondiaux ; *la mutualité, la bienfaisance et l'assurance*, étendant à tous les pays la sphère de la solidarité et de la fraternité; *la santé publique* mise à l'abri des grands fléaux, par des mesures d'hygiène concertées; *les œuvres d'art et les livres* internationalement protégés, échangés, prêtés et la *documentation* universalisée; les *sciences* étudiées en commun et, par l'apport des résultats partiels des travailleurs de tous pays, constituées en une *synthèse universelle du savoir* ; les *inventions* transmises aussitôt dans le monde entier et portant partout les germes féconds qu'elles peuvent receler ; les *échanges commerciaux* étendus à tous les territoires du globe et permettant une répartition plus large et plus harmonieuse de la *production industrielle*; celle-ci intensifiée grâce à l'existence de nouveaux débouchés et à une meilleure division du travail mondial.

Les moyens de transport et de communication unissent tous les points du globe chaque jour avec plus de rapidité, de facilité, d'économie.

Les réseaux des *Chemins de fer*, grâce à l'unification de l'écar-

tement des rails, du gabarit, des voitures, des modes d'attaches, grâce aussi à l'entente pour la perception commune et la répartition ultérieure du prix des transports, permettent des voyages de plusieurs jours à la vitesse moyenne de 60 à 80 kilomètres à l'heure, sans avoir à changer de voitures; ils permettent de charger un wagon à Hambourg et de le conduire à Gênes, un wagon à Ostende et de le décharger à Braïla.

Grâce à la *Poste*, une lettre affranchie d'un timbre de 25 centimes peut être transmise d'un point quelconque à un autre point du vaste territoire de l'Union (46 pays, 100 millions de kilomètres carrés, i milliard de population).

Le *Télégraphe* disposant d'assez de fils reliés bout à bout pour en enlacer vingt-cinq fois la terre, à travers plaines, montagnes et océans, transmet pour quelques francs, en quelques minutes, des messages d'un bout à l'autre bout du monde.

Le *Capital* s'affirme essentiellement international. Il s'offre à qui le rémunère davantage. Il a pris la forme des grandes sociétés anomalies et des banques puissantes. La nationalité de celles-ci n'est plus qu'une fiction, puisque les actions et les obligations étant au porteur, circulent dans tous les pays et sont cotées dans toutes les grandes Bourses. Un ordre télégraphique opérant un simple transfert de titres suffit pour dénationaliser une entreprise sans qu'en apparence rien ne se trouve changé ni révélé à personne.

Le *Travailleur*, quel qu'il soit, est syndiqué, fédéré, confédéré. Son organisation est internationale; elle est symbolisée par son drapeau et son chant, les mêmes partout; elle fait entendre dans tous les pays les mêmes revendications rendues sensibles par les grèves de solidarité par delà des frontières.

L'*Assurance* répartit les risques : mortalité, accidents, maladie, incendie, grêle, etc., sur des groupes d'hommes, de choses, d'opérations de tous les pays, faisant bénéficier ainsi chacun de la loi des probabilités basées sur des nombres de plus en plus grands.

La *Presse* étend sur toutes les parties du Globe, le réseau de ses correspondants et par la voie de ses 72,000 organes, elle répand continuellement ses informations dans les centres habités. Pour elle, le monde entier n'est qu'un vaste théâtre; elle braque ses objectifs sur sa scène pour apporter à tous les

mêmes images, commentées par les mêmes dépêches, les mêmes communications téléphoniques.

L'obstacle du *Droit* est vaincu. En dehors de quelques contrées, mises pour ce fait même au ban des nations, il n'y a pratiquement plus d'« étrangers ». Chaque homme, qu'il voyage ou qu'il réside, est certain d'un minimum de plus en plus grand de protection légale.

L'obstacle des *Mœurs* est en voie d'être vaincu à son tour. Les actes les plus importants de la vie, sous toutes les latitudes, empruntent les formes extérieures d'une même civilisation dans laquelle sont généralisés les systèmes d'unités et de mesures.

L'obstacle du *Langage*, immense et millénaire, est détourné : la connaissance des langues se répand parmi des élites de plus en plus nombreuses, leur usage simultané s'organise; elles s'interpénètrent les unes les autres et s'enrichissent d'expressions communes pour tout nouvel acquit; une langue auxiliaire, intermédiaire de toutes les autres, s'offre pour résoudre radicalement les difficultés.

La Terre entière est devenue le territoire où s'exerce l'activité humaine et celle-ci ne se laisse plus enserrer ni comprimer dans les limites arbitraires des frontières de chaque pays. Ce n'est plus seulement un échange de produits ou une circulation d'idées; c'est une colonisation des uns chez les autres, des uns par les autres. Les hommes se transportent et s'installent eux-mêmes à l'étranger, avec leurs capitaux, ou, sous leur direction, ils y créent des établissements. Ils agissent ainsi réciproquement. Les uns suppléent par là aux manquants des autres et par là se prolonge, de pays en pays, le phénomène national de la colonisation intérieure, grâce auquel la population peut augmenter encore sur un même territoire, pourvu que les derniers arrivants l'utilisent économiquement à de nouveaux points de vue.

Ainsi, personnes, produits, idées en sont arrivés à un extraordinaire degré de civilisation universelle. Toute la terre est découverte et occupée; tous les hommes sont en relations, directe ou indirecte, les uns avec les autres.

Tels sont les faits innombrables, généraux, concordants. Ils apparaissent comme les conséquences de l'évolution même de la Société. Leur analyse conduit à constater que les uns sont spontanés, inconscients, produits quasi automatiquement par l'exercice même de la vie, que les autres sont réfléchis et voulus, résultats d'idées fortement associées, de mesures mûrement concertées, d'actes réguliers d'organismes institués spécialement pour les provoquer.

L'Homme veut l'universalisme et le recherche comme un bien. Souvent aussi, de plus en plus même, il doit le subir comme une inéluctable conséquence de la situation actuelle du monde.

Que l'on songe par exemple aux circonstances présentes du renchérissement de la vie. Le fait est constaté dans tous les pays, il est universel. Contre la hausse générale des prix, toutes les mesures locales, régionales, nationales ne peuvent plus rien. Tous les grands marchés du monde sont devenus solidaires entr'eux comme des vases communicants. Les influences qui agissent sur une des places retentissent sur toutes les autres.

Mais ce sont les faits volontaires et conscients qui méritent surtout de retenir l'attention. Après les avoir constatés, il faut s'arrêter aux organismes qui les réalisent, aux conceptions *a priori* dont ils s'inspirent et aux méthodes qu'ils mettent en œuvre.

A la réalisation de l'internationalisme travaillent des groupes puissants : le groupe des *Juristes*, représentés par les associations qui poursuivent des études de droit international; le groupe des *Politiques*, qui agissent par la Conférence Interparlementaire; le groupe des *Savants* et des *Hommes d'Œuvre* qui universalisent et solidarisent tous les domaines de l'activité et de la pensée; le groupe des *Pacifistes*, qui cherchent à supprimer, ou tout au moins à limiter la guerre, grand obstacle au développement de la coopération internationale; le groupe des *Diplomates*, réunis en des conférences officielles et dont celle de La Haye, désormais périodique, vient d'orienter leur action séculaire vers des fins d'équité et de justice.

La vie internationale consciente est, avant tout, l'œuvre des

Associations Internationales, les unes libres et constituées par l'union des individus ou de groupes nationaux, libres aussi, les autres officielles et formées par l'Association des Etats eux-mêmes, unis pour réaliser des objets d'intérêt commun.

L'Association Internationale est la structure sociale qui répond au besoin d'organisation de la Communauté Internationale. Tout travail collectif permanent s'incarne nécessairement dans un organe permanent. Une Association Internationale est celle qui a un but d'intérêt public, mondial, universel, ou susceptible de le devenir; qui est ouverte aux éléments semblables, particuliers ou collectivités de tous les pays qui ont le désir d'y entrer; qui n'a pas de but lucratif au sens usuel et juridique du mot; enfin, qui possède une institution permanente, pouvoir exécutif qui vit et fonctionne avec continuité (Conseil, Comité, Commission, Bureau, Office, Institut, Secrétariat, etc.). Les Congrès Internationaux qui ont une Commission permanente et un ordre de succession réglé sont de véritables Associations Internationales.

L'importance de ces groupements, officiels ou libres, est devenue considérable en ces dernières années. Dans tous les domaines de la science et de l'action, des organismes internationaux ont été créés, par une véritable génération spontanée: il en a été relevé plus de 400 jusqu'à ce jour. Les nationalités les plus diverses sont représentées dans ces associations. Depuis 1840, date du premier congrès international jusqu'à nos jours, il s'est tenu plus de 2,100 réunions internationales.

Ce qui s'est produit à l'intérieur des Etats, où les besoins les plus divers, les intérêts les plus variés, les aspirations les plus hautes de la pensée, comme les nécessités les plus matérielles de l'existence journalière, ont provoqué la fondation de sociétés et de ligues, s'est produit également dans le monde, mais amplifié aux proportions grandioses et vastes du globe terrestre. Cette floraison inattendue est née vers la fin du siècle dernier et constitue la caractéristique des débuts du vingtième siècle.

Considérant les Associations Internationales comme les éléments d'une superstructure qui embrasserait l'ensemble de la vie internationale, il est intéressant d'examiner comment elles sont en voie de l'édifier sous nos yeux.

Nous examinerons successivement l'organisation publique et l'organisation privée de la vie internationale.

L'organisation publique de la vie internationale est bien plus avancée qu'on ne se le représente généralement. Il serait tout à fait inexact de supposer que les nations vivent en souveraines, indépendantes et autonomes. Que ce soit par suite de servitudes naturelles impossibles à éviter, comme résultat de libres conventions ou du fait d'autrui échappant à toute opposition, les nations ont entr'elles des relations permanentes et constituent en réalité une vaste Communauté. Le droit régit leurs relations : Droit Naturel, Droit des Nations, Droit des Traités, peu importe le nom donné à la chose.

A l'instar des États constituants eux-mêmes, l'organisme politique mondial est en voie de construire progressivement les organes des trois fonctions fondamentales de sa propre vie :

Les organes du *Pouvoir législatif* : les Conférences diplomatiques et la Conférence de La Haye. Celle-ci s'est réunie déjà deux fois pour statuer sur les objets les plus généraux, communs à toute l'Humanité; quarante-six États y ont participé et elle est devenue périodique.

Les organes du *Pouvoir judiciaire* : ce pouvoir est exercé sous la forme de l'arbitrage, et il a comme organes la Cour de La Haye, et la Cour des Prises.

Les organes du *Pouvoir exécutif* : ils ont pris la forme des Unions et des Offices Internationaux officiels.

L'importance grandissante de cette structure internationale, basée sur le droit, n'échappe plus à personne.

On peut objecter sans doute, contre l'existence d'un véritable droit international que le mot « droit » est précisément réservé à un certain nombre de relations auxquelles on applique la contrainte, que les devoirs juridiques sont opposés ainsi aux devoirs moraux laissés à la libre volonté, parce qu'ils semblent moins indispensables à l'existence sociale.

Mais c'est là une objection purement théorique, plutôt verbale que réelle. Devoir juridique, devoir moral ou simple indi-

cation d'une chose utile, les faits sont là; il est des règles de conduite que les hommes délibèrent entr'eux, qu'ils trouvent pratique d'appliquer et qui finissent par prévaloir dans leur activité. L'intérêt, l'utilité intrinsèque, le désir du bien ou l'aversion du mal, les représailles possibles, l'exclusion de certains avantages sont autant de moyens qui agissent à l'instar d'une contrainte manuelle, et doivent être tenus pour de véritables contraintes au sens large. La vie familiale, la vie mondaine, la vie des syndicats ouvriers en fournissent à chaque instant la preuve. La permission d'un père, l'usage rendu obligatoire par les snobs, le boycottage et les brimades imposées aux « jaunes » par les syndiqués ne sont-ils les équivalents d'une *manus militaris*? Et dans le domaine international lui-même les décisions des Congrès n'ont-elles pas véritable force de loi? Ce sont elles, sans le concours d'aucun autre « bras séculier », qui arrêtent les systèmes d'unités et de mesures, les nomenclatures, la réglementation complète de la matière qui fait leur objet.

Il est donc incontestable que les règles du droit international et les décisions prises en commun par les Etats sont efficaces. Elles le deviendront chaque jour davantage.

L'organisation qu'elles ont pour but de réaliser est double : faire régner la paix dans la communauté civilisée et assurer le fonctionnement progressif des services d'utilité commune.

En ce qui concerne la première de ces fonctions, faire régner la paix et la tranquillité publique, elle est semblable à celle qu'exerce tout Etat à l'intérieur sous la forme de police. Il n'y a pas simplement analogie, mais identité parfaite. A l'étudier à la lumière de l'histoire, révélatrice des grandes permanences et des grands courants humains, l'organisation juridique des nations n'est que le prolongement jusqu'aux peuples, unités naturelles autant que les individus, du processus qui a amené l'organisation du droit entre individus. L'histoire du droit montre, en effet, le phénomène pacificateur agissant dans un triple domaine : le duel judiciaire, le duel du point d'honneur, les guerres privées.

Avant qu'il y eût une justice privée, chacun obtenait raison par sa propre force. Puis intervint le duel judiciaire en champ clos, forme de preuve du bon droit, tenue pour légitime; il fit



place à la discussion ou duel oratoire, à la barre des tribunaux, avec la seule arme des arguments et des raisons.

Le duel du point d'honneur se confond au début, avec les duels judiciaires. Après que les procès relatifs aux biens furent soumis à une procédure pacifiée, les différends d'intérêt moral recoururent longtemps encore à ce mode barbare de trancher les conflits. Mais il alla en se civilisant. Combat singulier, brutal, d'homme à homme au début, il admet plus tard des témoins chargés de surveiller le combat. Ces témoins en arrivent à connaître les causes mêmes du duel et à intervenir comme arbitres. De nos jours, ces questions sont le plus fréquemment soumises à un jury d'honneur.

Les guerres privées suivent une évolution parallèle. Livrées à l'arbitraire de tous les petits seigneurs dans le haut Moyen-Age, à partir du moment où la Féodalité s'est établie avec le Roi ou l'Empereur au sommet de la hiérarchie, l'autorisation de se battre devint nécessaire et cette autorisation n'était donnée qu'après examen des circonstances. L'État étendant de plus en plus son pouvoir, ces guerres privées disparurent progressivement pour ne plus mettre aux prises entr'elles que les grandes unités politiques. A leur tour, ces guerres diminuent en nombre; l'idée d'un tribunal au-dessus des nations se généralise déjà et l'arbitrage devient la règle suivie pour tous les litiges secondaires.

La marche de la civilisation conduit donc à l'élimination graduelle de la force pour la remplacer par une organisation ayant l'ordre et le droit à sa base.

En ce qui concerne la seconde des fonctions dévolues à l'Union des Nations, assurer le fonctionnement progressif des services d'utilité commune, il suffit de rappeler les nombreuses ententes qui existent déjà entre les Etats pour organiser d'importants services internationaux. Les Offices qu'ils entretiennent à frais communs peuvent être considérés comme autant de branches de l'administration internationale. Liés entr'eux par des traités auxquels l'adhésion de tous les États est possible en tous temps, ils ont formé des Unions ouvertes, de véritables Associations officielles. On entrevoit le jour où une Union générale se substituera à toutes ces Unions particulières. Déjà, l'Union Panaméricaine en réalise le type pour toutes les Républiques Nord et

Sud du Nouveau Continent. Une Union Pancuropéenne, réplique de celle-là, a été maintes fois demandée comme une étape conduisant à une Union Mondiale qui serait substituée à l'une et à l'autre.

D'ailleurs, ce n'est pas uniquement un ensemble d'institutions nouvelles qui caractérise l'organisation publique de la vie internationale. C'est une transformation complète de la politique internationale, c'est-à-dire de l'action des Etats à l'égard les uns des autres.

La nouvelle politique, à l'opposé de l'ancienne politique des antagonismes, se poursuit au moyen d'accords entre les concurrents. C'est une politique de concessions mutuelles, de conciliation. Elle s'inspire du principe de n'exclure personne de la mise en valeur des terres; elle réalise le principe de la porte ouverte; elle est attachée au principe de la justice internationale et s'efforce de ne traiter aucun pays comme « quantité négligeable ». Elle est l'art de compter avec la politique des autres et fondée sur la conciliation des vrais intérêts de chacun.

A la vérité, ici se confirme la loi que la fonction crée l'organe, et l'organe développe la fonction. Les premiers et rudimentaires organes de la vie internationale qui fonctionnent déjà développent sans cesse les besoins qui les ont fait naître ; ils donnent existence précise aux besoins encore vagues auxquels il arrivera qu'à leur tour, donneront satisfaction les organes qui restent à créer.

L'organisation privée de la vie internationale est non moins avancée que l'organisation publique. De même que les Unions officielles particulières tendent vers une Union générale des Etats, de même les Associations libres tendent à s'organiser entr'elles.

Les Associations Internationales se sont développées jusqu'à ce jour sans méthode rigoureuse et dans un ordre dispersé, dans la méconnaissance par les unes de ce que d'autres réalisaient, sans souci d'harmoniser tant d'efforts, ni d'envisager à la fois, dans son ensemble comme dans ses parties, l'organisation même de la vie internationale. Cependant à plusieurs il est clairement

apparu que des avantages immenses résulteraient de la concentration des efforts faits par les divers groupements dont ils avaient assumé la direction, et qu'il y aurait lieu de constituer graduellement un organisme central au fonctionnement duquel participeraient tous les organismes particuliers. C'est ainsi que fut fondée l'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

Les bases de cette Union ont été jetées en 1910, lors de la réunion mémorable du Premier Congrès Mondial des Associations Internationales, auquel adhèrent cent trente-deux Associations. Ce Congrès reconnut la nécessité d'une entente, pour l'étude des questions communes, pour développer la situation matérielle et morale des Associations, pour assurer la coopération et la coordination des efforts, pour réunir en un système général, tous les systèmes particuliers d'unification et d'unités.

Ce Congrès, destiné à se réunir périodiquement, a créé un Office Permanent comme organe d'exécution (Office Central des Associations Internationales). A son intervention, des premières ententes ont été conclues et c'est par leur moyen que s'établit et que grandit chaque jour un Centre International destiné à assurer à l'Union, des installations matérielles et à y domicilier des collections et services internationaux (1).

Les Associations Internationales libres existantes couvrent, par leur objet, le champ presque entier des études et de l'activité humaine. Sans doute, elles sont loin d'être toutes développées et de fonctionner avec un rendement satisfaisant. Mais à étudier les plus puissantes d'entr'elles, celles qui ont su adapter leur organisation aux nécessités pratiques, qui disposent de moyens appropriés et à la tête desquelles sont placés des dirigeants compétents, actifs et dévoués, on doit reconnaître que les types existent des Institutions Internationales qu'il va falloir main-

(1) Pour les travaux accomplis et l'organisation actuelle, voir les diverses publications de l'Office, notamment *l'Annuaire de la Vie internationale*, vaste enquête sur les Associations, les *Actes du Congrès Mondial*, contenant outre les rapports sur les questions particulières, un rapport général rédigé sous la forme d'un Code d'organisation internationale, et la notice intitulée *Union des Associations Internationales*. On trouvera plus loin dans la Revue, le texte du rapport présenté à la réunion annuelle de l'Union, les 15-16 avril 1912.

tenant généraliser. Aux organismes internationaux, officiels, représentés par ces géants, l'Union Postale Universelle, l'Union des Chemins de fer, l'Union des Télégraphes, l'Office International d'Hygiène, l'Institut International d'Agriculture, correspondent, dans le domaine de l'organisation privée de la vie internationale, des organismes comme l'Institut de Droit International, l'Institut International de Statistique, l'Institut Colonial International, les Congrès des Chemins de fer, des Tramways et de la Navigation, l'Institut International de Bibliographie, etc.

Organes régulateurs et condensateurs de la vie internationale, ils se développent dans diverses directions. Ils élaborent ou coordonnent la science de leur objet; ils dirigent les recherches et les provoquent; ils rendent effective la collaboration; ils emmagasinent les résultats acquis et les diffusent; ils règlent l'activité. Parfois, c'est à un même organisme que sont dévolues toutes ces fonctions relevant d'un même domaine; d'autres fois, elles sont réparties entre plusieurs, les organes d'études étant distincts de ceux de l'exécution et de la réglementation. Mais alors même des connexions étroites sont maintenues entre les parties diverses d'une même organisation fonctionnelle; ces connexions sont de plus en plus recherchées pour éviter des gaspillages de force, d'hommes et d'argent.

Les Associations libres coopèrent d'ailleurs avec les Associations officielles. Il existe à Berne, un Bureau officiel de la Propriété Artistique et Littéraire (droit d'auteur), et un Bureau officiel de la Propriété Industrielle (brevets d'invention et marques de fabrique et de commerce). Il existe aussi, deux Associations Internationales libres pour l'une et l'autre de ces propriétés. Elles sont des organes de libre discussion, sans cesse à la tête du mouvement, désireuses de faire faire de nouveaux progrès aux ententes officielles. Elles préparent le travail des Bureaux officiels, avec qui elles entretiennent des rapports les plus étroits. Les Congrès Internationaux d'Agriculture fédèrent toutes les Sociétés nationales d'agriculture, mais ils ont établi un *modus vivendi* pour que leurs vœux soient transmis et pris en considération par l'Institut International d'Agriculture, émanation de tous les Etats.

Une des fonctions les plus importantes des Associations Inter-

nationales est la réglementation. L'entente entre les Etats l'a presque toujours pour objet. Mais dans les Associations privées, la part de la réglementation est grandissante.

Elles discutent et adoptent des règlements obligatoires pour toutes les Associations officielles et pour lesquelles des sanctions variées sont stipulées : l'exclusion, la disqualification, la non considération, l'amende conventionnelle. C'est ainsi qu'ont été réglementées les unités, les mesures, les nomenclatures, les publications, les routes de terre et de mer, les méthodes d'analyses, etc.

Dans bien des cas, il suffit du seul pouvoir des Associations pour assurer une réglementation efficace. Dans d'autres, il fallut recourir à la puissance des autorités constituées. Les Associations, alors, préparent l'élaboration de projets de lois internationales et font une active propagande pour amener les Etats à les transformer en Conventions internationales.

Ainsi, par exemple, les Associations de tourisme, qui travaillent à une loi internationale sur le roulage ; les Associations de pharmaciens, qui demandent l'élaboration d'une pharmacopée internationale officielle; les Associations de commerçants, qui demandent une législation uniforme sur les faillites, les chèques et la lettre de change.

Les relations des Associations Internationales privées à l'égard des Unions d'Etat actuellement existantes ou dont la réalisation est demandée, sont encore mal définies, et il n'est pas de formule unique qui embrasse tous les cas. Ici, les Associations libres sont quasi ignorées des organes officiels et là, au contraire, elles sont reconnues; leur influence est acceptée, leur coopération sollicitée. Elles jouent le même rôle que les grands corps consultatifs dans les Etats : les Conseils supérieurs de l'Industrie, du Commerce, des Beaux-Arts, les Chambres de Commerce officielles, les Conseils de perfectionnement de l'Enseignement, etc. La tendance est à plus encore : la participation effective de ces Associations à l'action législative internationale. En beaucoup de cas, ne constituent-elles pas une véritable représentation des intérêts généraux ? Ne verra-t-on pas dès lors, qu'une partie de la puissance publique internationale (l'imperium international), leur sera déléguée, ou que par le libre jeu des forces en action, elles agiront quasi en souveraines dans tout le domaine que ne leur auront pas disputé les organismes officiels.

Ainsi se sont posées ces deux questions répliques de celles que connaissent tous les pays à l'intérieur de leurs frontières : En matière internationale, comment répartir les fonctions entre l'intérêt privé et les pouvoirs publics? Comment organiser la puissance publique : exclusivement par voie de délégation des États souverains existants ou par voie de représentation directe des grands intérêts organisés sur une base mondiale?

Parallèlement à la fédération des organismes, se poursuit une véritable fédération des activités fondée sur la coopération et la coordination.

La coopération a pour base, d'une part la division du travail et la répartition des tâches, d'autre part, la concentration des résultats du travail ainsi organisé.

La coordination a pour base des programmes d'ensemble, des buts collectifs arrêtés de commun accord et des ententes sur les meilleurs moyens pour les réaliser.

La coopération et la coordination entre Associations Internationales peuvent porter soit sur l'objet de leur action (objet commun à plusieurs), soit sur les méthodes (unification des instruments, des systèmes d'unité, des éléments unitaires des travaux), soit sur les conditions d'exécution du travail (coopération de travail avec répartition des tâches à accomplir, ou coopération d'argent pour assurer les moyens de faire faire en une fois et au profit de tous, ce qui dépasserait les forces isolées ou coûterait plus cher).

Si la coopération est un principe utile à proposer à l'action de toutes les Associations Internationales, il en est cependant parmi elles dont l'action immédiate a une portée si générale que leurs travaux doivent être étroitement coordonnés à l'ensemble du mouvement pour l'organisation de la vie internationale. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands détails pour le faire comprendre.

Les Conférences diplomatiques de la Paix ont toutes une œuvre organique à accomplir, en ne se bornant pas à régler l'état de guerre, mais en arrêtant des mesures d'ensemble suscep-

tibles de développer ce qui y fut appelé « le bien commun de l'Humanité ». Elles laisseraient aux Conférences diplomatiques particulières, l'élaboration des traités concernant des matières spéciales.

L'Union Interparlementaire a des représentants dans tous les Parlements, siégeant aussi dans tous les organismes qui sont les dépositaires de la puissance publique. Il lui appartient d'accepter résolument de faire prendre par ses membres, des mesures concertées sous forme de propositions présentées et défendues simultanément dans tous les Parlements, chaque fois que des desiderata de l'organisation internationale sont arrivés à maturité, ont été nettement formulés et que les Etats seuls y peuvent donner satisfaction.

Le Bureau International des Républiques Américaines constitue une représentation collective permanente des États américains. S'il développe son activité à ce titre, à la fois dans les pays des Etats qui l'ont constitué, et au dehors comme délégué d'intérêts communs, il simplifiera beaucoup de relations et préparera l'avènement d'un Bureau Paneuropéen et, ensuite, d'un Bureau Mondial.

L'Institut de Droit International et l'Association de Droit International peuvent jouer le rôle de véritable Conseil d'Etat international, et, reprenant l'étude de tous les projets de loi et conventions élaborés par les Groupes qui visent l'action pratique plutôt que la formule juridique, leur faire subir toutes les transformations exigées par la technique du droit, pour les mettre en harmonie avec les principes d'un Code de Droit International en constante élaboration.

A l'Association Internationale des Académies devrait être dévolu de plus en plus le rôle de coordination des efforts scientifiques qu'elle s'est déjà efforcé d'assurer. Elle devrait agir comme une sorte de Cour d'appel en matière scientifique, décidant en dernière instance des conflits en matière d'organisation scientifique.

Le Bureau International des Poids et Mesures devrait élargir son objet premier et établir des relations conventionnelles ou des équivalents, sanctionnés internationalement entre les divers systèmes particuliers des poids et mesures en vigueur, établir un ensemble de mesures dérivées du système fondamental mais

exprimées en unités appropriées aux besoins de la pratique dans la science et dans la technique.

Les Unions Universelles des Postes, Télégraphes, Téléphones, Chemins de fer devraient se préoccuper du problème intégral des communications et solidariser davantage leurs efforts, l'étendant à la navigation et à tous les modes de transport. Elles ont à pourvoir à la rapide et facile circulation des hommes, des choses, des écrits.

Les organismes internationaux pour l'Information et la Documentation ont aussi à se rapprocher et à s'organiser, à l'aide de leurs collections et de leurs travaux, des services auxquels tous les organismes puissent recourir.

Les Congrès de la Paix disposant de la force sentimentale qui est la caractéristique de leur mouvement, devraient la mettre au service des réformes internationales positives préconisées par l'ensemble des Associations, et substituer ainsi à un idéal de paix négative, un idéal de paix constructive.

On voit par ces exemples qu'il est des Associations, des progrès desquels dépendent le développement d'autres Associations. C'est sur elles que le mouvement international doit agir en tout premier lieu pour obtenir un avancement notable.

Par ces faits de coopération et de coordination, voilà qu'apparaît possible, prochainement possible, la Fédération de tous les programmes d'action. Elle tend vers ce résultat final : établir un système universel de relations embrassant tous les domaines et s'étendant à tous les pays. C'est l'étape dernière du besoin d'unifier, d'universaliser qui dirige chaque Association particulière, du besoin d'introduire dans tous les centres et d'y généraliser les mêmes idées, les mêmes progrès, les mêmes méthodes. Le désir existe de posséder un système universel des poids et mesures, une monnaie universelle, un réseau universel des chemins de fer, un système universel des communications par la poste, le télégraphe, le téléphone, un régime universel de passeports et de carnets d'identité, un droit universel, un brevet universel, un marché économique universel, «ne



langue universelle, une science universelle. En outre, le besoin n'est pas moindre de combiner entr'eux, de solidariser tous ces systèmes universels, d'en faire des parties d'un système universel intégral, embrassant tous les aspects de la vie internationale. Le système monétaire, on le veut dérivé du système des poids et mesures. Le réseau des communications forme un seul ensemble étroitement lié, le téléphone usant les fils télégraphiques, ceux-ci longeant les lignes de chemin de fer et entretenus par le même personnel. Le système du droit est conçu comme devant couvrir d'un vêtement juridique, toutes les relations quelconques et en premier lieu celles créées par l'usage même du réseau des communications mondiales. Il doit étendre sa protection sur tous les faits utiles dérivant de la circulation des hommes, des produits, des idées et par là même, rendre effectives et sûres toutes les transactions sur le marché économique international.

Cette systématisation des systèmes universels n'est pas désirée seulement pour la vie pratique. Les études, la spéculation, les connaissances ont donné lieu à une organisation parallèle du travail scientifique. Elle a pour objet la recherche, la conservation des résultats, leur diffusion.

La recherche scientifique s'établit de plus en plus par voie d'entente universelle. La Carte du Ciel est l'œuvre de la collaboration des Observatoires de la plupart des pays. La préparation de la Carte du Monde au millionième, dont les premières feuilles viennent de paraître, est confiée aux Instituts cartographiques nationaux. La sismologie est arrivée à ces rapides et merveilleux résultats, parce que l'entente a pu intervenir pour établir autour du monde un réseau de stations d'observatoires outillés de manière à produire des sismogrammes parfaitement comparables. Les départements du cerveau humain sont répartis entre les divers instituts anatomiques, de façon à procéder à une investigation intégrale. Des explorations et des fouilles, notamment en Grèce, en Egypte, en Asie-Mineure sont entreprises à frais communs et les produits partagés entre tous les grands musées nationaux. Les enquêtes et recensements statis-

tiques sont conduits selon des questionnaires, des cadres et des règles techniques communs à tous les pays et dont l'établissement est l'œuvre de l'Institut International de Statistique. L'Institut International d'Agriculture de Rome, par exemple, mois par mois, fait connaître l'indice unitaire de la production du blé, chiffre-baromètre qui résume et condense des milliers de données locales, régionales et nationales. Dans toutes les sciences de la nature, l'effort commun aboutit à l'établissement des constantes universellement contrôlées, constantes des corps astronomiques, des phénomènes physiques, des éléments chimiques, des espèces biologiques; dans toute l'industrie il aboutit à la standardisation des types et à la spécification unitaire des produits.

La conservation des résultats scientifiques se fait à l'intermédiaire du Livre. Or, celui-ci a fait l'objet d'ententes remarquables qui ont pour but d'établir une organisation internationale de la documentation. L'Institut International de Bibliographie, l'International Catalog of Scientific Litteratur, les Commissions Internationales des Échanges président aux services de cette organisation. Tous les écrits publiés sont inventoriés, classés et, à l'intermédiaire de vastes répertoires, portés à la connaissance des intéressés. Ils sont conservés dans des Bibliothèques nationales, spéciales ou internationales, entretenant entr'elles des relations de prêt; tous les organismes publicateurs, administrations publiques, établissements scientifiques et sociétés savante sont mis en relations d'échanges pour toutes leurs publications. Des règles sont arrêtées pour l'impression des textes, des traités, des périodiques, des annuaires, des corpus, afin de centraliser toutes les informations, de les rendre comparables, de réaliser des ensembles systématiques de publications et d'aboutir à ce qu'à l'avenir, toutes les publications scientifiques particulières puissent être considérées comme des éléments, les parties, les chapitres, les paragraphes d'une vaste encyclopédie documentaire constituant le Livre Universel du savoir, comptabilisant au jour le jour, tout le travail intellectuel des deux Mondes.

La diffusion de la Science est obtenue par les facilités d'accès du Livre données aux savants, aux studieux, aux autodidactes et aussi par l'organisation de l'Enseignement. Celui-ci tend partout à s'internationaliser. Les professeurs s'échangent entre Univer-

sités, tels les échanges entre Universités américaines, anglaises, allemandes, françaises, les cours donnés à Harvard, à Oxford, à Berlin, à la Sorbonne. Les étudiants s'échangent. Le tour traditionnel des Universités d'un pays s'élargit jusqu'à comprendre des semestres dans les Universités étrangères; de là les ententes pour l'unification du calendrier universitaire et l'équivalence internationale des diplômes de l'Enseignement supérieur. Des voyages scolaires sont entrepris à l'étranger, des cours de vacance sont organisés avec des éléments cosmopolites combinant à la fois l'étude des pays et l'acquisition des langues.

Encore plus haut, au-dessus de cette organisation des organismes, des programmes d'action et du travail scientifique, apparaît l'organisation des idées elles-mêmes et la constitution d'une science générale universelle. Elle est formée par apports de toutes les données particulières, successivement groupées de synthèses particulières en synthèses plus larges sous l'action de la coopération internationale.

La science générale répond aux besoins d'explication et de continuité de l'esprit humain. Il ne peut laisser inexploré aucun domaine, et il n'a de cesse avant qu'il ne se soit démontré à lui-même l'unité des choses. Ainsi toutes les disciplines, distinctes à l'origine par leur objet, par leurs méthodes, par leur point de vue, tendent à s'interpénétrer. Les Mathématiques fournissent, à toutes les sciences, des moyens pour procéder à des investigations nouvelles et pour exprimer les résultats acquis. L'Astronomie ne se borne plus à une étude cinématique du mouvement des astres. Elle fournit des explications premières à la Géologie et à la Géographie physique. C'est à la Physique et à la Chimie qu'elle demande à son tour le pourquoi des phénomènes qu'elle considère. L'Energétique fournit les lois régissant toutes les forces de la nature; elle implique la transformation, les unes dans les autres, du mouvement de la lumière, de la chaleur, de l'électricité; elle conduit à l'unité fondamentale de la matière ou des propriétés dénommées telles. La Biologie est sa tributaire, tandis qu'elle est devenue à son tour la science

en laquelle ont été absorbées, fondues comme autant de méthodes particulières : l'Histoire Naturelle, l'Anatomie, la Morphologie, l'Histologie, la Physiologie, la Pathologie, l'Embryologie, la Paléontologie. Ces sciences ne sont plus que des aspects sous lesquels sont envisagés successivement les mêmes objets. Ceux-ci, les êtres vivants, sont constitués en série continue, d'une part, rattachés au monde inorganique par d'insensibles transitions, d'autre part, prolongés jusqu'aux êtres pensants et aux sociétés les plus évoluées. L'interdépendance de la Biologie, de la Psychologie et de la Sociologie est complète, et par là toute la structure des sciences de l'esprit, des sciences dites morales et politiques se rattache à celle des sciences de la Nature. L'Histoire, l'antique Histoire elle-même, se métamorphose : de descriptive ou statique, elle se fait cinématique, enchaînant les faits en un mouvement continu; elle se fait dynamique, cherchant les rapports de cause à effet et s'efforçant de devenir une psychologie et une sociologie dans le temps.

Et cette interpénétration, cette continuité dans l'application ne s'arrêtent pas au seuil des spéculations abstraites.

Voici que les applications des diverses sciences ont surgi nombreuses, à la technique, aux problèmes sociaux, à la santé publique et privée, à l'art lui-même et aux moyens de satisfaire aux besoins esthétiques. Ce que l'homme faisait traditionnellement par routine et par instinct, il le fait désormais suivant des règles réfléchies, basées sur les lois des sciences qu'il a construites pour se représenter adéquatement la réalité et ses propriétés. Il a surgi des techniques de tout et toutes ces techniques s'enchevêtrent, s'entraiment, se prêtent un mutuel appui. La vie humaine tout entière en est influencée, la vie des individus et celle des collectivités. Elle est, sous son double aspect, la pensée et l'action, caractérisée par une solidarité de tous ses éléments et de toutes ses parties.

Ainsi graduellement, et grâce à l'étude des relations inter-scientifiques, l'époque actuelle arrive à une conception rationnelle du monde, à une systématisation de tous les faits connus. Internationale ment elle met en ordre les matériaux recueillis. Aux « Encyclopédies », simples collections de faits, voici qu'elle fait succéder des « Sommes », monuments d'idées. Elle les réalise non plus par l'œuvre d'un seul, mais par l'œuvre continue et addi-

tionnée des collectivités, qui fixent les résultats acquis et concrétisent son propre génie. Leur labeur aboutit bien à la synthèse de tout le savoir. C'est que « périodiquement, l'évolution de la pensée humaine semble exiger l'apparition d'intelligences systématiques qui marquent l'étape et incarnent l'esprit d'un siècle. Ces penseurs sont indispensables au progrès paisible des idées et à la continuité des civilisations (I) ».

Que le mouvement convergent des faits, des organisations et des idées qui vient d'être décrit en ses grandes lignes, se poursuive quelques années encore et il n'est pas téméraire de croire à l'avènement d'une civilisation universelle qui ajoutera son appoint et son empreinte à toutes celles qui la précéderent.

Pour juger de l'importance de la prochaine évolution, de la rapidité et de l'étendue des transformations qui semblent fatales, il faut se représenter ce que sera le monde, quand ces trois ordres de faits auront eu le temps d'accomplir : la généralisation au monde entier du progrès actuellement existant dans quelques pays; la combinaison et l'harmonisation entr'eux de tous ces progrès particuliers; la réalisation des découvertes qui seront naturellement suggérées à l'esprit de l'homme comme le complément de cette universalisation et de ces combinaisons. Il y a là vraiment de quoi transformer la face de la terre, sans même qu'il soit nécessaire de faire intervenir les inventions toutes nouvelles, insoupçonnées, imprévues et qui continueront, qui peut en douter, à se produire à l'avenir, comme elles ont surgi dans le passé. Mais la rapidité des transformations ne sera pas due seulement au jeu des forces actives, au concours incessant des idées et des activités organisées. Un autre facteur l'influencera : la diminution, dans une mesure chaque jour plus grande, des facteurs de destruction : mortalité précoce, les luttes fratricides, les guerres internationales.

Ce ne sont pas des systèmes de vie particuliers destinés à

(I) Rudolf HUCKEN.

des élites, à des populations privilégiées qui s'élaborent et se réalisent. C'est bien une civilisation tout entière qui s'édifie. Les changements extraordinaires et brusques survenus depuis cinquante années, dans nos sociétés, sont bien différents de ceux qui se sont produits aux époques antérieures. Autrefois, les changements sociaux ne modifiaient pas autrement la manière de vivre des individus. Une bonne administration comme celle des Romains pouvait, par exemple, construire des routes, assurer un embryon de postes, maintenir l'ordre. Mais le progrès n'allait pas au delà. Les idées changeaient avec lenteur, et il fallait de longues séries d'années pour que l'esprit public s'altérât. Les choses vont autrement de nos jours, car l'industrie humaine, engendrée par la science, a profondément modifié les conditions matérielles de la vie de tous les individus. Nul n'y échappe. Quant aux changements survenus dans la vie intellectuelle, ils ont été plus grands encore. Les Gouvernements autoritaires et monarchiques ont fait place à des démocraties égalitaires; à l'ignorance générale, l'enseignement obligatoire; aux régimes des religions maintenues par la force de la routine et la contrainte civile, a été substitué le régime de la liberté de conscience et de l'indépendance morale (1).

Graduellement, dans des millions de cerveaux, s'est formée une conception générale de la vie internationale. Elle a fini par se confondre avec celle de la vie civilisée elle-même, la vie commune à toutes les nations civilisées. L'une ne peut plus être conçue sans l'autre. C'est celle dont spontanément se réclament, comme d'un droit, toutes les populations moins avancées, c'est le « Standard » auquel toutes prétendent et dont l'absence constitue un juste objet de critiques et de réclamations.

De toute cette activité universelle est née une conception nouvelle de la vie, de la nature, de l'homme social, des besoins, des fonctions, des structures et de l'énergétique des sociétés. Devant le spectacle actuel, la conviction se forme de nouveaux possibles, de vues panoramiques plus étendues, de rendements plus grands des activités, d'éventualités nouvelles de jouissances. Comme corollaire de la suppression de la distance, de l'inter-

(1) Cf. MAXWELL.

dépendance des connaissances, de la coopération et de la solidarité dans tous les domaines, on conçoit l'homme à la fois plus libre, plus puissant, plus savant, plus fraternel, en un mot, plus universel lui-même.

La civilisation contemporaine faite de l'ensemble des vies particulières, y trouve ses traits les plus essentiels. C'est une mêlée et un brassage, le tissage des relations les unes aux autres, l'amalgamisation de tous les intérêts, une vitalité intense et sans précédent, un mouvement incessant dans tous les sens. Et encore ne sommes-nous qu'au début de l'ère nouvelle. L'avenir surgit aux yeux de l'observateur comme doué d'une puissance, d'une multiplicité, d'une intensité et d'un nombre extraordinaires.

Notre époque assiste ainsi à l'éclosion magnifique des germes déposés dans les sociétés humaines par les grandes découvertes des siècles antérieurs, par les progrès des sciences, les découvertes géographiques, par les orientations nouvelles de la politique générale. C'est presque une révolution qui s'opère, et précipite la marche des événements, tant surgissent de toutes parts les faits transformateurs. Et cette révolution, cette transformation paraît bien ne pas devoir entraîner avec elle des conséquences moindres que celles des grandes transformations antérieures : le Christianisme et la Féodalité au Moyen-Age; l'Humanisme à la Renaissance; la liberté de la pensée avec Luther et la Réforme, la Révolution de 1789, qui amena en France d'abord, ultérieurement dans les deux Mondes, des modifications profondes à l'ancien régime; l'industrialisme posant dès 1848, les problèmes sociaux dont sont sortis l'Organisation ouvrière et le Socialisme.

Quelle sera finalement l'âme de cette civilisation universelle internationale, l'inspiratrice de son état social et de la politique; la régulatrice de son art, de sa science et de sa philosophie ?

Une déologie préside à toute grande civilisation. Celle de l'antiquité faisait de l'homme un être absorbé dans la Cité, et la Cité entière vivait dans la crainte et la haine du Barbare, dans le respect superstitieux de ses dieux locaux. La civilisation du Moyen-Age faisait de la cité terrestre, la réplique de la Cité de Dieu, conformément aux plans de saint Augustin, dont les

conceptions théologiques exerçaient un ascendant considérable (1).

La civilisation de la Renaissance donne sa pleine valeur à la pensée de l'homme et renoue la tradition avec toute l'antiquité. La Révolution réalise le rationnel dans les institutions, libère l'homme socialement.

La civilisation de demain sera basée sur l'égalité individuelle, le travail, la science, la libre disposition de la Terre, la conquête des forces de la Nature. Elle sera positive dans l'action, idéaliste dans ses désirs. Elle visera les fins humaines, mais entourera la faiblesse de l'homme de l'appareil protecteur et grandissant des organisations sociales coordonnées les unes aux autres. Elle donnera une représentation et une influence proportionnelles à tous les intérêts.

Faite de l'union de toutes les civilisations particulières, cumulant tout ce qu'elles ont en elles de bon et de non contradictoire, elle réalisera en grand et généralisera l'esprit de polycivilisation. Cette civilisation sera aussi progressive. Elle aura foi dans le progrès, le progrès général fait de tous les progrès particuliers et, à son tour, les inspirant tous (2).

\* \* \*

Toute vie n'est régulière et ne peut se développer que dans un organisme adéquat, disposant d'organes pour chacune de ses fonctions. Toute organisation implique un but, des éléments constitutifs, une structure, des fonctions, l'exercice d'une activité et conséquemment une vie et des résultats.

(1) M. DE WULF.

(2) Ce sentiment est bien celui qui animait la majorité des délégués au Congrès des Associations Internationales. Le professeur Ostwald disait, aux applaudissements de l'assemblée : « Nous ne sommes pas réunis pour conserver les traditions, mais pour les remplacer par quelque chose de meilleur. Nous croyons aux progrès de l'Humanité et nous sommes rassemblés pour diriger et coordonner les progrès de l'Humanité .. Et M. C. Bourlet, reprenant, contre les adversaires des innovations dans le domaine international, s'écriait : « Vous avez toujours vécu dans le passé, or nous allons vers l'avenir. »



Nous venons de voir que ces divers éléments, à des degrés divers de développement, se retrouvent dans l'organisation internationale qui s'ébauche.

Les éléments constitutifs de l'Organisation Internationale sont les États et les Associations Internationales. Les États tendent à constituer entr'eux une vaste Union d'États. C'est une Fédération à base territoriale, car chaque État se résout à son tour en des organismes régionaux et locaux secondaires, des provinces et des communes. D'autre part, les Associations Internationales représentant chacune une branche d'intérêt international, tendent à créer une Union des Associations Internationales. C'est une Fédération à base de spécialités, groupant une à une, internationalement, les éléments semblables de tous les pays, abstraction faite de tout territoire ou dans les limites d'un territoire conventionnel unique.

Ces deux Unions, à peine ébauchées encore, constituent deux structures internationales distinctes, mais on entrevoit très clairement, une superstructure qui les englobera quelque jour : la Communauté civilisée elle-même, coordonnant l'une et l'autre, et reparaisant entr'elles les grandes fonctions de son existence. Elle confierait à l'Union des États la direction de tout ce qui doit être officiel, réglé législativement et exécuté administrativement; elle laisserait à l'Union des Associations Internationales, la direction de tout ce qui est réglementé et exécuté par l'initiative des collectivités libres.

Il faut résumer et conclure, puisqu'aussi bien nous avons fait connaître les principaux aspects que présente la vie internationale.

*L'Internationalisme* peut être défini : un système de structure sociale qui tend à organiser les relations entre les hommes, quel que soit leur objet, sur une base universelle, embrassant à la fois toute la terre habitable et tous les hommes.

*L'Organisation internationale* est un système qui tend à unir l'ensemble des structures internationales particulières en une structure confédérative, harmonisant et coordonnant leur action de manière à envisager l'encyclopédie des sciences et l'ensemble des aspects de la vie. A l'idée « toute la Terre » et « toute l'Huma-

nité » elle ajoute celle-ci « dans tous les Domaines de la connaissance et de l'activité ».

Il y a une science de l'internationalisme, il y a un art de l'action internationale organisatrice.

*L'Organisation* est la coordination de l'action comme la *Science* est la coordination du Savoir. De même qu'une Science générale, une philosophie de la science est nécessaire pour unir entr'eux tous les départements de l'encyclopédie des sciences particulières qui y puisent leurs principes, leurs méthodes et jusqu'au programme de leur développement; de même une organisation générale, une organisation internationale est nécessaire pour relier ensemble toutes les organisations particulières et leur fournir les moyens de se rattacher à un ensemble rationnel.

Le mouvement pour l'organisation de la vie internationale ne se confond donc ni avec l'effort pour créer un droit international, ni avec le mouvement pacifiste, ni avec la politique internationale, ni avec une simple étude de sociologie internationale. Il n'est pas non plus un mouvement international poursuivant des fins exclusives et prenant place à la suite des autres. L'effort pour l'organisation internationale participe de tous ces mouvements, mais seulement dans une certaine mesure et s'en distingue en ce qu'il est, lui, plus général, plus compréhensif, qu'il est fait de l'ensemble de ces mouvements particuliers.

Il vise à multiplier les relations, à solidariser les intérêts, à créer la vie plutôt qu'à la réglementer, sachant que cette réglementation est nécessaire.

Il ne cherche pas à réaliser directement la paix, mais il a besoin d'elle et sait que le meilleur moyen de la réaliser c'est d'accroître l'interdépendance de toutes les forces nationales.

Il fait le compte des nécessités de la politique internationale, mais, instruit de ses fondements scientifiques, il ne conçoit pas celle-ci uniquement comme le jeu de l'action et de la réaction des États les uns sur les autres. Il considère avant tout l'intérêt, l'idéal, les besoins de l'Humanité et du Monde, en eux-mêmes, et comme spécifiques distincts de la somme des intérêts et des besoins des entités politiques existantes.

Il veut agir; il agit et par là il se différencie de la pure spéculation sociologique.

Le mouvement pour l'Organisation de la vie internationale est, avant tout, lui-même.

# Grande-Bretagne et Allemagne

UNE ÉTUDE SUR LES CARACTÉRISTIQUES NATIONALES

PAR

**Viscount Richard Surdon HALDANE \***

*Secretary of State for War.*

[136.4 (42 + 43)]

Ce ne fut point sans hésitation que j'acceptai l'invitation à vous parler en la présente occasion, car il n'est jamais aisé d'apprécier un pays d'une façon satisfaisante lorsqu'on le considère en étranger. Ceux qui essayent de juger sont voués à se tromper souvent et à omettre davantage. L'Allemagne, au surplus, est pour nous, Anglais, pour des raisons que je tenterai d'expliquer, un pays particulièrement difficile à comprendre.

\* NOTE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — Viscount Richard Burdon Haldane est membre du Barreau anglais, fut Queen'sCouncillor. Recteur de l'Université d'Edimbourg. Il est Membre du Parlement depuis 1885 et Secrétaire d'Etat pour la guerre depuis 1905.

L'étude reproduite ici fut primitivement présentée à l'Université d'Oxford. Elle a pour but de dissiper les malentendus qui ont créé entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne la tension qui a influencé si profondément toute la vie internationale. L'auteur est un des agents les plus actifs du rapprochement entre ces deux pays, et il nous a paru que l'on ne pouvait mettre l'œuvre de coopération et d'entente que notre organe poursuit sous une meilleure égide que celle de cet influent pacificateur.

Son peuple possède des traits si semblables aux nôtres, que nous sommes enclins à négliger d'autres traits par lesquels il diffère profondément de nous. De là proviennent les interprétations erronées et les déceptions qui surgissent des deux côtés de la Mer du Nord.

Mais nous sommes parvenus à une période de l'histoire où le devoir des mandataires publics de chaque nation est de s'efforcer à suivre et à comprendre les courants de l'opinion publique dans les autres pays. C'est pourquoi l'étude de l'esprit national est essentielle. Combien de fois ai-je vu, dans les journaux d'Allemagne et d'Angleterre, des articles qui attribuaient aux actions des mobiles inexistantes, simplement à cause de l'ignorance de leurs auteurs ! Et ce qui est vrai au regard des journalistes, est vrai également au regard des hommes d'État.

A Oxford, on ose parfois employer un langage dont on ne s'aventurerait pas à se servir au Parlement. De plus, quelques-uns parmi vous qui m'écoutez sont des Allemands et des professeurs. C'est pourquoi je vais parler de ma propre expérience et vous suggérer une différence de race, dans notre respective mentalité, que l'on pourrait exprimer comme suit : l'Anglais agit *d'après une représentation* (1) et l'Allemand *d'après un concept* (1). L'Anglais procède moins souvent que l'Allemand d'après un principe abstrait, d'après un plan antérieur à l'action. Ceci est en partie question d'habitude, en partie question de préférence. C'est la résultante de l'individualisme qui le caractérise, et l'expérience lui a démontré que souvent cette pratique est une source de faiblesse. L'Anglais trouve toujours plein d'obstacles, et d'obstacles qu'il aurait pu prévoir, le chemin où il vient de s'engager. *Il faut peser avant d'oser* (2) : cette maxime est trop exacte pour qu'on puisse s'en écarter sans péril. Il arrive parfois que l'application de cette maxime paralyse l'action en notre monde de contingence et d'imprévisible. Mais ceux qui se laissent guider par elle savent du moins où ils sont, s'ils ne savent pas toujours où ils vont.

(1) En allemand dans le texte : *Der Vorstellung nach, dem Begriffe nach.*

(2) En allemand dans le texte : *Erst wagen dann wagen.*

Il est inévitable que des êtres accoutumés à agir aussi différemment sont certains de se méconnaître les uns les autres. Pour ceux, parmi eux, qui désirent le plus se placer à un autre point de vue, l'effort est trop pénible pour que la grande majorité d'entre eux puisse le fournir pendant longtemps. La divergence entre des tempéraments intellectuels différents constitue un obstacle en soi. Et un autre fait tend à rendre cet obstacle plus sérieux encore : nous autres, dans notre pays, et je crois que cela est vrai aussi de nos cousins allemands, manquons d'imagination à propos de nos voisins. Notre manie enseignante (1) est parfois agaçante. La leçon que MATTHEW ARNOLD a voulu donner à ses concitoyens, en publiant la *Guirlande de l'Amitié*, n'a pas encore été entièrement apprise. Nous fûmes longtemps en désaccord à ce point de vue avec les Français, et ce désaccord subsisterait encore, n'étaient les circonstances. Quelquefois ce désaccord se produit entre nous et les Allemands, parce que les circonstances ne sont pas aussi favorables en ce qui les concerne. Il n'en est que plus nécessaire de s'efforcer à comprendre les habitudes intellectuelles d'une nation grande et pratique, avec laquelle notre contact augmente chaque jour en intensité. Et c'est pourquoi je voudrais, par ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, contribuer, si peu que ce soit, à augmenter la somme trop réduite d'une connaissance nécessaire.

Je veux consacrer la plus grande partie de cette conférence, à esquisser le développement et le sens de ce qui me paraît être l'idiosyncrasie de la pensée germanique, et de décrire le pourquoi de la situation actuelle de l'Allemagne. Cette histoire n'est pas seulement intéressante au suprême degré, mais encore elle constitue un titre de gloire dans l'histoire universelle, même pour une nation si grande déjà à d'autres points de vue. Cette histoire est d'autant plus frappante, que les transformations qu'elle nous raconte se sont effectuées en un laps de temps relativement court.

La vie pratique de l'Allemagne d'aujourd'hui repose, bien plus que celle de la Grande-Bretagne, sur des bases abstraites et théoriques. Pour les comprendre, il faut examiner son dévelop-

(1) En allemand dans le texte : *paedagogischer Zug*.

pement intellectuel. Or, dans l'histoire du développement intellectuel allemand, la Réforme est le fait principal. LUTHER a dressé, en quelque sorte, l'idée de la liberté de conscience contre la domination alors toute abstraite et à peine humaine de l'Eglise. Il a réalisé, pour une large part ce qu'est l'Allemagne d'aujourd'hui, le triomphe de l'individuel, sa victoire sur une organisation qui survivait à sa mission et qui s'était transformée au point de n'être plus que purement mécanique. Mais il fallut payer le prix de cette victoire. Il est impossible de libérer la pensée dans un but unique et limité. La lumière du libre examen fut projetée bientôt sur les bases de la foi même de LUTHER. Cette foi reposait sur des considérations d'un caractère subjectif et son autorité avait pour base le sentiment. Or, l'histoire du développement intellectuel du monde nous prouve qu'il est dangereux de séparer le sentiment de la connaissance. Cet effort a été renouvelé constamment et de nos jours M. BERGSON, le dernier et le plus brillant représentant de cette école, qui essaye d'assigner à l'intelligence une place secondaire et de ramener le réel au pur senti, me paraît inviter le chercheur à suivre une voie incertaine. Tenter de réaliser (ce que, soit dit en passant, il évite avec soin d'essayer), la découverte d'une base sûre et permanente à la foi dans l'irrationnel, c'est, du point de vue scientifique, courir à un échec rapide. Cette opinion a toujours dominé en Allemagne, son empire s'est lentement fait sentir sur le protestantisme de LUTHER. Ce protestantisme acquit graduellement, dans l'esprit des gens cultivés, un caractère négatif.

Si, d'une part, on reconnut en lui une protection légitime et nécessaire contre l'autorité absolue de l'Eglise, d'autre part on déclara qu'il ne constituait que le commencement et non la fin de la sagesse. L'histoire du protestantisme et des sectes en lesquelles il se délita, nous montre qu'il ne suffit pas de rejeter la doctrine d'une autorité extérieure, mais qu'il faut songer à trouver une autorité dans un système fondé sur la connaissance, quelque ardue que soit la recherche d'un tel système.

Lorsque l'Electeur parvint, en 1529, à mettre en présence à la Conférence de Marbourg, LUTHER et ZWINGLI, dans la conviction que les partis allemand et suisse du mouvement de la Réforme uniraient leurs forces, l'Electeur se trompa. Les deux

réformateurs se rapprochèrent l'un vers l'autre au cours de la conférence, autant que leur bonne volonté le leur permettait, et il n'y eut guère de différences entre les termes dont ils se servirent. Mais il leur manquait une réelle base commune. L'histoire nous raconte comment à la fin de la discussion, LUTHER se retira et refusa de tendre la main au réformateur suisse : « Vous avez, dit-il, un esprit différent de nous. »

Il était dès lors naturel que, chez un peuple réfléchi comme le peuple allemand, un mouvement défini suivît celui de la Réforme, un mouvement aiguillé vers la découverte d'une base stable pour la religion, d'une base qui fit place à la fois à la science et à la religion.

Le sens de ce besoin devint apparent, considéré du côté subjectif, dans des écrits comme *Nathan le Sage*, de LESSING. Du côté de la connaissance abstraite, nous voyons ce besoin se dessiner dans la métaphysique prékantienne, dans les écrits du genre de ceux de WOLF et dans le rationalisme théologique, qui est la contre-partie et le complément de livres tels que les *Wolfenbüttel Fragments*. C'était une réaction contre le principe subjectif sur lequel seul LUTHER avait voulu établir l'autorité de la Bible. Mais cette réaction alla trop loin pour être durable. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut pour l'Allemagne une période inféconde, jusqu'au moment où naquit un second grand mouvement. Un des critiques modernes les plus pénétrants, un critique dont l'humour fantasque a voilé le côté sérieux, a indiqué le rapport entre la Réforme et ce mouvement. HEINE, plus instruit des grandes choses qu'on ne le pense communément, résume l'évolution de cette période. Il nous dit de LUTHER que c'est par lui que l'Allemagne a acquis la liberté de conscience. Mais il ajoute que LUTHER a donné à l'Allemagne non seulement cette liberté, mais encore les moyens de progresser. Il donna un corps à l'esprit, des mots à la pensée, sa traduction de la Bible créa la langue allemande. Et bien plus remarquables encore sont les hymnes de LUTHER, dit-il. Tantôt ils ressemblent à la fleur qui pousse sur un rocher dénudé, tantôt à un rayon de lune tremblant sur une mer agitée. Parfois il chante pour échauffer le courage de ses sectateurs et enflammer en lui sa propre ardeur au combat. Sans nul doute, HEINE fait allusion au chant bien connu : *Ein fester Burg ist miser Gott*, lorsqu'il dit que le

chant martial, au son duquel LUTHER et ses adeptes entrèrent à Worms, était un véritable chant guerrier. La vieille cathédrale frémit à ces sons inaccoutumés et les corneilles s'enfuirent effrayées de leurs nids obscurs dans le clocher! Ce chant, la Marseillaise de la Réforme, conserve jusqu'à ce jour son pouvoir exaltant. Mais ainsi que HEINE nous le dit, l'esprit déchaîné par LUTHER ne pouvait admettre de voir limiter son pouvoir. La raison est désormais la seule lampe pour l'homme et la conscience le seul bâton pour se diriger dans les labyrinthes obscurs de la vie. Maintenant l'homme est seul, face à face avec le créateur, vers lequel il élève ses chants. C'est pourquoi cette époque littéraire s'ouvre par des hymnes. Et plus tard encore, quand la littérature se sécularise, la conscience personnelle la plus intime, le sentiment de l'individualité la dominant. La poésie n'est plus objective, épique et spontanée, mais subjective, lyrique et réflexive. Pour cette période, HEINE amène un nouveau personnage sur la scène. Depuis LUTHER, pense HEINE, l'Allemagne n'a pas produit d'homme plus grand, ni meilleur que GOTTHOLD EPHRAÏM LESSING. « Ces deux hommes sont notre orgueil et notre joie. Dans les troubles de l'heure présente, nous nous retournons vers leurs consolantes figures et ils nous répondent par un regard empli de radieuses promesses. Un troisième homme viendra perfectionner l'œuvre commencée par LUTHER et continuée par LESSING — il sera le troisième libérateur. »

L'œuvre de LESSING, comme celle de LUTHER, n'a pas consisté seulement à réaliser un résultat défini, mais à remuer le peuple allemand jusque dans ses profondeurs, et à éveiller par des critiques et par des polémiques, une salutaire activité intellectuelle. Il fut le critique vivifiant de son époque; sa vie entière fut une longue polémique. Sa sûreté d'intuition se fit remarquer dans toutes les sphères de la pensée et du sentiment — dans la religion, dans la science et dans l'art.

LESSING, nous déclare HEINE, continua l'œuvre de LUTHER. Quand LUTHER eut délivré l'Allemagne du joug de la tradition et qu'il eut exalté la Bible comme la seule source du Christianisme, il s'ensuivit un asservissement verbal rigide et la lettre de la Bible régna aussi tyranniquement que la tradition jadis. LESSING contribua le plus à l'émancipation de cette tyrannie de la lettre.



Sa tribune fut l'art ; exclu de la chaire, il sauta sur la scène et y parla plus hardiment à un public plus nombreux.

En l'an 1781, qui fut celui de sa mort, parut le livre d'un révolutionnaire plus profond encore. C'est l'année où KANT publia à Königsberg *La Critique de la Raison pure*. HEINE assimile la révolution intellectuelle, produite par ce livre, à la révolution matérielle qui survint en France. Il compare, à sa façon, KANT à ROBESPIERRE. «Des deux côtés du Rhin nous est offert le spectacle d'une semblable rupture avec le passé. Des deux côtés on proclame hautement que tout respect pour la tradition a pris fin. Comme en France aucun privilège, ainsi en Allemagne aucune idée ne sera tolérée qui ne justifie pas son droit à l'existence. On ne postulera rien. Et comme en France la Monarchie, la clef de voûte du vieux système social, ainsi en Allemagne s'écroula le théisme, la clef de voûte de l'ancien régime intellectuel. On dit que les esprits des ténèbres tremblent d'effroi devant l'épée d'un bourreau ; quelle doit être leur terreur devant *La Critique de la Raison pure* de KANT ! Ce livre est l'épée qui décapita le théisme en Allemagne. Sans rien exagérer, on peut dire que, vous Français, êtes timides et modérés si l'on vous compare à nous, les Allemands. Le plus que vous ayez fait c'est d'avoir tué un roi qui avait déjà perdu la tête avant d'être décapité. »

Ensuite HEINE décrit KANT et ses habitudes bourgeoises et méthodiques; il parle du contraste étrange entre la vie extérieure, apparente de cet homme et ses pensées destructives qui devaient soulever le monde. Si les habitants de Königsberg avaient compris toute la signification de ses pensées, ils auraient éprouvé en face du philosophe une terreur plus profonde qu'en face du bourreau. Mais ces braves gens ne virent rien autre en lui qu'un professeur de philosophie. » Lanature, conclut HEINE, avait destiné ROBESPIERRE comme KANT à peser du sucre et du café. Mais le sort en décida autrement. Il jeta un roi dans la balance de l'un, un Dieu dans celle de l'autre, et, tous deux, ils pesèrent sans erreur. »

Ce que HEINE indique à propos de KANT est évidemment incomplet. KANT a fait mieux que de détruire; il a construit, il a jeté les bases d'une conception du divin, bien plus vaste que celle qu'il a détruite. La figure d'EMMANUEL KANT est, en effet,

l'une des plus nobles dans l'histoire de la vie de l'esprit, qu'on la considère par son côté moral ou par son côté intellectuel. Sa philosophie eut de lointaines répercussions en pratique comme en science. Il divisa totalement l'Univers en deux aspects : celui du monde de l'expérience actuelle où règne la nécessité et où la théorie domine, et celui du monde moral où le principe capital est celui d'une liberté complète et d'une complète responsabilité : « Tu peux parce que tu dois. » Tout conflit entre la science et la religion est impossible, car chacune a sa sphère propre et les deux sphères sont délimitées absolument et scientifiquement par une frontière en réalité infranchissable. Mais cette distinction devait être annihilée de la main même de KANT. Dans la troisième de ses critiques — celle du Jugement, — il fut amené à admettre que l'esprit humain, se trouvant devant cet aspect du réel que lui offre l'expérience sensible, doit nécessairement dépasser les catégories du fonctionnement mécanique et introduire la finalité dans la causalité, et même admettre une suprême et ultime conscience du moi. KANT admit cela parce qu'il ne pouvait faire autrement et ses successeurs s'emparèrent de cette conclusion ; mais la valeur de sa philosophie critique n'en fut diminuée en rien pour cela, Il avait réussi à élever le niveau tout entier, à vivifier ce qui n'était avant lui qu'un amas d'ossements desséchés. Il avait remplacé les mondes de l'obligation morale et de la beauté dans leur position véritable, aussi réels, quoique d'une réalité différente, que le monde des phénomènes mécaniques. Il avait fait à la religion sa place — un peu rétrécie et gênée dans les limites de la raison pure, — mais une place où la religion pouvait s'appuyer sur une base ferme et s'arroger une autorité que la science ne pouvait ébranler. En accomplissant cela, Il rendit possible une autre œuvre immense, celle des poètes et des idéalistes qui allaient dominer la pensée allemande pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et dont l'influence allait s'exercer bien au delà des frontières de l'Allemagne.

La philosophie kantienne subit une transformation profonde aux mains de FICHTE, de SCHELLING et finalement de HEGEL. Un sens plus large, plus étendu, fut donné à la *conscience du moi*. Dans son cercle fermé, l'Univers entier fut introduit sous la forme d'un concept suprême et final et d'un tout cohérent. La pensée et le sentiment ne furent plus séparés en des entités indépendantes,

mais furent considérés comme des aspects partiels, mais complémentaires d'un même mouvement de l'esprit. Les catégories de l'intelligence s'amplifièrent et une relation organique fut établie entre elles; cette relation coïncide avec le contenu de la conscience entière en laquelle les catégories trouvent leur sens et se complètent. Le monde objectif est considéré comme réel au même degré que le monde subjectif, et c'est dans la conscience du moi que s'établit la distinction. Dieu est regardé comme immanent, esprit qu'on doit adorer en esprit et en vérité, non plus comme une cause première inintelligible et inconnaissable. La science, la morale, l'art, la religion sont remis à leur place dans l'évolution de la conscience divine et infinie à laquelle ils coopèrent et qui est sans cesse en train de se réaliser en des formes finies, telle l'individualité humaine. Mais cette conscience infinie et divine implique la nécessité, pour se réaliser, d'une forme finie, comme, d'autre part, le fini possède sa base et tient sa réalité de Dieu et de Dieu seul. Puisque les catégories plus élevées de la conscience, en dehors desquelles Dieu lui-même n'a pas de sens, sont supérieures aux catégories du mécanisme qu'elles complètent et qui les présupposent, la question de la liberté n'a pas à être posée. Car la réalité dernière est spirituelle, et il est de l'essence même de l'esprit d'être libre.

Tel est le mouvement qui bouleversa la pensée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, considéré du point de vue philosophique. Ce mouvement s'est porté sans nul doute à des exagérations et à des excès. Mais il devait influencer profondément sur l'histoire. Une preuve de son importance et de la solidité de sa base se produisit presque aussitôt dans le domaine de l'Art. L'idéalisme, on le vit bientôt, n'était pas resté confiné parmi les philosophes. GOETHE et SCHILLER pratiquèrent et enseignèrent, sous une autre forme, les mêmes grands principes. Ces deux poètes aussi dépassèrent KANT, et évoluèrent par delà lui, dans la même direction que les philosophes ses successeurs. Cette direction ne menait pas, comme on le dit souvent à tort, du vivant et du concret vers l'abstrait et l'inanimé. On a reproché souvent à la philosophie allemande en général et à GOETHE en particulier, d'avoir négligé le facteur le plus élevé et le plus durable de l'activité humaine, le facteur spirituel et vivant. On fait grief à l'enseignement de toute cette école d'un rationalisme outré. Ce reproche a été adressé à nou-

veau aujourd'hui à l'idéalisme allemand et cela sous une forme bien définie. Devant un auditoire tel que celui-ci, ce fait ne peut être passé sous silence. Feu le professeur JAMES de Harvard et M. BERGSON, auquel il a déjà été fait allusion et qui est un des philosophes contemporains les plus distingués, sont les auteurs de ce reproche. Dans deux de ses livres : *Les Données immédiates de la conscience* et *L'Évolution créatrice*, M. BERGSON a nettement distingué la connaissance, d'après lui toujours abstraite et confinée à la représentation des seules relations spatiales, de la conscience directe de l'évolution créatrice dans un temps réel.

C'est à cette dernière, à la conscience réelle que BERGSON rattache *l'élan vital*, qui donne la seule explication valable du développement du monde vivant et aussi de l'esprit conscient. On a voulu voir, dans le Bergsonisme, une théorie toute nouvelle, ouvrant, à la recherche, des chemins jamais parcourus. Cette doctrine est non seulement neuve dans sa forme, mais si riche en notions scientifiques et d'une telle clarté d'expression, qu'elle peut, à bon droit, se réclamer d'une véritable originalité. Mais la doctrine d'une impulsion inhérente aux choses, que veut établir ce grand penseur français, n'a rien de neuf en soi. L'idéalisme allemand, à un certain moment de son existence, a fortement insisté sur cette idée. SCHOPENHAUER n'a pas laissé après lui d'école pour le continuer et ses livres sont aujourd'hui beaucoup moins en évidence qu'ils ne l'ont été. Mais lui aussi ne voyait dans la connaissance que le phénomène dérivé d'un *nisus* plus profond, qui constitue le substrat de la nature des choses et leur ultime réalité. Différant en cela de BERGSON, il considère le Temps comme une pure forme subjective. D'accord avec BERGSON, il ne voit dans l'espace guère davantage. Pour lui aussi, le réel ultime, en quoi tout le reste peut se résoudre, et qui ne peut jamais être résolu en rien, n'est pas la connaissance. Pareil à KANT, sur les traces duquel il se vante de marcher, il se refuse à reconnaître pour absolu le domaine de la connaissance; mais il dépasse KANT et résout la connaissance en quelque chose de plus profond qu'elle-même.

Il nomme ce principe la *volonté*, mais il ne peut nous renseigner sur sa nature, sur le *nisus* ou tension de la volonté, pas plus que BERGSON n'a pu nous renseigner au sujet de *l'élan créateur*. Il est moins curieux de voir l'idéalisme allemand, dans les esprits

de certains de ses disciples, assigner à la connaissance un rang subordonné dans le réel, si nous songeons que KANT avait supposé l'existence d'une nature brute de la sensation comme un élément irréductible pour la connaissance et que SCHELLING et son école avaient trouvé la clef pour accéder à la nature de l'ultime réalité non dans la connaissance, mais dans ce que SCHELLING nomme *l'intuition intellectuelle*, et dans la notion plutôt obscure d'un absolu dont HEGEL allait se moquer en l'appelant « la nuit dans laquelle toute vache est noire ».

On a dit avec raison que tout grand mouvement du genre de l'idéalisme allemand est en danger, si ses chefs n'y prennent garde, de dégénérer en un intellectualisme abstrait, en une tendance à réduire l'Être de l'Univers en ce qu'on a nommé « un ballet de catégories exsangues ». La force d'un tel individualisme consiste en ce qu'il ne cesse d'opposer résolument, aux critiques comme celles de SCHELLING de SCHOPEKHAUER et de M. BERGSON, quelques mots ne servent de rien, si on n'y attache un sens exact, et qu'un tel sens ne peut leur être assigné qu'en termes de connaissance. *Esse* doit finalement coïncider avec *intelligi*. Mais, d'autre part, la faiblesse d'un pareil idéalisme est que, traité par d'autres que les plus grands écrivains, il devient insaisissable. Il ne paraît pas cependant que ce soit là une nécessité inévitable. L'idéalisme allemand, dans sa forme la plus haute, n'a jamais fait de la pensée et du sentiment des entités distinctes. Bien au contraire, le sentiment et la pensée n'étaient pour cet idéalisme que les aspects corrélatifs d'une même et seule réalité, le contenu véritable et vivant de la conscience. Dans toutes les formes de l'activité consciente on ne parvient à l'identité que par et à travers la différence. La pensée est autre chose qu'une faculté d'identification abstraite. HEGEL adopta lui-même la célèbre maxime attribuée à ARISTOTE : *Nihil in intellectu quod non fuerit in sensu*. « Le contenu de notre conscience, dit-il, demeure identique, qu'il soit senti, vu, représenté ou voulu, ou encore qu'il soit purement senti ou senti avec interpénétration (*admixture*) de pensées, ou purement et simplement pensé. »

Nous arrivons ainsi à une conclusion qui sera d'importance pour le but général de cette conférence. La vraie tendance de l'idéalisme allemand de la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle consiste à regarder le réel comme concret et vivant et aussi immédiat

pour la conscience, que s'il était transmis par la réflexion. Il n'y a donc point lieu de s'étonner lorsqu'on rencontre ce trait caractéristique chez les grands poètes de l'époque. SCHOPENHAUER, sur lequel GOETHE a exercé une grande influence, l'a reconnu. SCHOPENHAUER et HEGEL partagent l'avis de GOETHE :

Natur hat weder Kern noch Schale.  
Allés ist sie mit einem Male (1).

Ceci n'est pas, chez GOETHE, une formule vide. Il a sans cesse insisté sur cette opinion dans son travail scientifique comme dans sa poésie. Pour lui, la nature était quelque chose de vivant et la réalité pour lui était ce processus vivant. La notion d'évolution créatrice, pour parler comme M. BERGSON, préside à ses recherches sur la métamorphose des plantes et à ses idées de morphologie générale. Il abhorre la conception d'un univers rigide, gouverné par des lois mécaniques. Lorsque Méphistophélès veut se moquer agréablement de l'étudiant, il lui fait dire :

Wer will was lebendig's erkennen und beschreiben,  
Sucht erst den Geist heraus zu treiben,  
Dann hat er die Theile in seiner Hand,  
Fehlt leider nur das geistige Band,  
Encheiresin Naturae nennt' s die Chemie,  
Spottet ihrer selbst und weiss nicht wie (2).

C'est la même chose partout. La vie est pour GOETHE l'élément majeur de l'Univers objectif, et c'est par l'observation et non par une classification scientifique abstraite, qu'on atteindra la vie. Voilà pourquoi GOETHE triomphe dans la poésie lyrique. Dans cette poésie il lui échappe rarement un vers qui n'incarne pas le sens de la vie. Il met, dans le prologue de Faust, dans la

(1) La nature n'a ni enveloppe ni noyau, elle est toute chose en même temps.

(2) Celui qui veut étudier et décrire quelque chose de vivant, il faut d'abord qu'il en chasse l'esprit, puis il tiendra toutes les parties dans sa main; seul manquera alors le lien spirituel. La chimie nomme ce procédé *Encheiresin naturae*. Elle se moque d'elle-même et ignore comment.

bouche de la divinité, sa grande maxime de conduite **humaine**,  
**en** lui faisant ainsi apostropher les hommes :

Doch ihr, die echten Göttersöhne,  
Erfreut euch der lebendig reichen Schöne,  
Das werdende, das ewig wirkt und lebt,  
Omfass euch mit der Liebe holden Schranken,  
Befestiget mit daurenden Gedanken (I).

Ces mots me paraissent profondément caractéristiques de l'idéalisme allemand à son point culminant. Nous allons voir maintenant ce principe appliqué à la vie pratique de l'État.

Je sais bien que ce que j'ai dit du développement philosophique s'écarte de l'opinion commune. Mais après avoir médité sur les écrits des grands idéalistes allemands, je pense que c'est là le point de vue exact et si je l'invoque, c'est parce qu'il est en rapport étroit avec ce qui va suivre. Il n'y a pas d'incompatibilité entre l'amour de la réalité concrète et vivante et le désir d'en trouver l'expression systématique. GETHE lui-même possédait un esprit profondément systématique et, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait remarquer, HEGEL ne le cède à aucun philosophe ancien ou moderne, dans son refus bien arrêté de séparer la pensée des choses, l'abstrait du concret, le continu du discret et l'être du devenir.

Donc un système, un système nécessairement abstrait en son premier aspect, mais un système qui a son fondement et sa fin dans la vie concrète, tel fut l'héritage intellectuel que les philosophes et les poètes du début du XIX<sup>e</sup> siècle léguèrent à la nation allemande. Quelqu'un a dit : « Sans Göthe il n'y aurait point eu de BISMARCK. » Cette remarque me paraît exacte, mais son auteur aurait pu ajouter que sans les grands penseurs allemands, il n'y aurait eu non plus ni SCHARNHOST, ni CLAUSEWITZ, ni ROON, ni MOLTKE. Il n'y a aucun fait dans toute l'histoire

(I) Mais vous les vrais fils des dieux, réjouissez-vous de la riche beauté vivante. Le devenir qui toujours agit et vit vous étreigne avec les doux bras de l'amour, et saisissez d'une pensée durable l'apparence chancelante.

de l'Allemagne moderne qui illustre plus complètement ce que l'on a nommé « la miraculeuse puissance de l'idée » que la capacité d'organisation de ce pays. Et il n'en est pas de démonstration plus évidente que l'organisation du système militaire allemand. Elle commença après la bataille d'Iéna. Avant cette catastrophe, les généraux allemands avaient cessé de penser. Ils s'étaient contentés de donner une adhésion aveugle aux traditions léguées par FRÉDÉRIC LE GRAND. Mais ces traditions faisaient partie d'un système qui appartenait au passé et qui était inséparable de la personnalité d'un chef presque unique, — d'un chef qui pouvait faire de son armée tout ce qu'il voulait, qui avait façonné sa stratégie, sa tactique et son état-major, non pour des nécessités éternelles, mais pour résoudre le problème spécial de sa période, le problème qui se posait à lui et à son siècle.

L'histoire de ce changement est racontée dans les pages des *Bilder* de VON TREITSCHKE et surtout dans le chapitre intitulé : *Le commencement de la guerre de libération*. VON TREITSCHKE est un grand historien. Sa façon si vivante de décrire évoque MACAULAY. Il n'est jamais plus dans son élément que lorsqu'il décrit la révolte contre NAPOLÉON en 1813. Il nous dit, tout d'abord, comment la Prusse fut inspirée par ses hommes d'Etat, ses hommes de guerre, ses penseurs et ses poètes. Il nous donne l'image d'une nation pénétrée d'enthousiasme et d'énergie dans toutes les classes de la société et devant toutes les circonstances de la *vie*. Il nous montre l'énergie nationale organisée et canalisée par de grands capitaines comme SCHARNHORST et BLUCHER. Et puis, il nous fait assister à la création rapide, en apparence par le peuple lui-même, d'une armée puissante, animée d'un seul désir : délivrer la Prusse du joug de l'opresseur. Le récit jamais ne languit, d'un bout à l'autre l'histoire se maintient au même niveau élevé. NAPOLEON finit par être chassé d'Allemagne, puis la paix s'ensuit. Pour le reste, il n'est nul besoin de s'adresser à un autre auteur quelconque.

La victoire a pourtant inspiré toute une série d'écrivains différents. CLAUSEWITZ nous fait voir à quel degré de perfection littéraire et scientifique peut atteindre un grand critique militaire. Les commentateurs idéalistes de l'histoire de l'Etat, nous montrent l'effet profond exercé sur les philosophes les plus abstraits par un effort triomphal vers la délivrance. La pensée alle-



mande à cette époque est indissoluble de son ambiance et nous prouve la réalité de la conception de l'Etat qui prévalut alors. L'individu ne s'imagine pas une vie plus haute et meilleure que celle du citoyen. Nous voilà bien loin de l'enseignement de KANT, pourtant si récent encore. La volonté générale a acquis plus d'importance que la volonté individuelle, et le gouvernement est devenu le fait essentiel.

Cet état d'esprit ne pouvait perdurer, mais il porte témoignage de la ténacité allemande, restée fidèle, autant que possible, à des conceptions qui devaient en somme ne changer qu'assez peu. Une période survint alors où les théories abstraites de l'école de gauche l'emportèrent sur celles de l'école de droite. Il est difficile de se rendre compte que MARX et LASSALLE, en fondant leur mouvement révolutionnaire, se croyaient les porteurs de la torche que HEGEL avait allumée. Mais ils en eurent la conviction. La nouvelle révélation se maintint pendant un temps considérable. L'Allemagne se détourna peu à peu de l'idéalisme pour évoluer vers la science et aussi, à un degré moindre mais bien marqué, vers le socialisme. Sa littérature devint insignifiante et sa philosophie perdit son empire. Mais en science, elle devint plus forte de jour en jour, et la plus forte dans l'aptitude d'organiser les affaires. Rien de plus naturel. Rien ne ramène aussi puissamment un peuple vers des buts pratiques sérieux, que la guerre qui se joue si délibérément de la vie individuelle, et la Prusse a subi toute une succession de guerres. Elles atteignirent leur *climax* en 1870, et BISMARCK, ensuite, put tourner plus librement son attention vers l'organisation industrielle et sociale. On peut critiquer le système choisi et mis en pratique par l'Allemagne, mais on ne peut nier que son adoption n'ait été préalablement méditée avec soin. Depuis FRIEDRICH LIST, l'école économique prédominante en Allemagne avait eu, pour intention franchement avouée, d'assujétir les considérations économiques aux considérations nationales et de tout sacrifier à l'idée de l'unification allemande. C'est dans cette direction que BISMARCK, en somme, a agi sans s'en départir. Dans ce but, il a introduit de l'organisation dans la vie du peuple partout où il l'a pu. L'Allemagne commença à se distinguer de plus en plus parmi les nations, par son système d'éducation civile et militaire, par ses lois sur le paupérisme. Une évolution,

aux conséquences aussi importantes que celle à laquelle présida BISMARCK, ne pouvait manquer d'être suivie d'une réaction violente. Et la réaction vint. C'est elle qui produisit les social-démocrates d'une part, des écrivains tels que NIETZCHE d'autre part, et l'esprit moderne qui formula une critique hardie du système de l'école allemande, à raison de l'étroitesse du type créé par elle. Pour citer un exemple en passant, on s'étonnera certes, de ce *qu'Eton et Harrow, des institutions que nous sommes loin de considérer comme parfaites, donnent beaucoup à penser dans les milieux qui, en Allemagne, s'occupent d'enseignement. Et pourquoi cela? Non à cause de l'instruction qu'on y donne, mais parce que dans ces collèges comme dans d'autres grandes écoles en Angleterre, ce sont les jeunes gens qui sont les vrais directeurs, qu'on y tend à produire des individualités et à développer les qualités qui font les meneurs d'hommes.*

En cette matière comme dans d'autres, ce n'est, qu'en estimant les choses avec équité, qu'on peut arriver à des conclusions valables. Le système éducatif allemand a beaucoup d'avantages et certains désavantages aussi. Ces derniers pourraient être mitigés si l'on introduisait, en Allemagne, un peu de l'esprit qui règne dans les écoles anglaises, sans sacrifier pour cela la supériorité énorme que les Allemands possèdent sur nous à certains égards dans l'organisation de leur enseignement secondaire. Il en est de même pour beaucoup d'autres institutions. Il peut être mauvais pour un pays d'être gouverné à outrance, et l'Allemagne peut-être est encore trop gouvernée pour permettre ce libre développement de l'individualité qui caractérise la vie anglaise et américaine. Mais il faut bien se comprendre : cela ne signifie pas que l'ordre rigoureux qui prévaut dans de nombreux départements de la vie sociale allemande, ne soit pas d'un grand avantage pour elle et qu'il ne faille pas s'efforcer de maintenir cet ordre autant que possible, même si le développement constitutionnel de l'Allemagne la rapproche du modèle que nous lui offrons. Nous-mêmes, n'adoptons-nous pas, avec les modifications qu'imposent nos habitudes de penser nationales, quelques-unes des institutions de l'Allemagne. Je ne songe pas seulement à des organismes comme l'assurance nationale, quoique ce ne soit pas là un cas à dédaigner. Je songe à d'autres choses encore. Je suis en ce moment fort absorbé en ma qualité de président

d'une Commission Royale réunie à Londres pour étudier l'enseignement universitaire, et je suis fort frappé de l'influence, chaque jour plus grande, des méthodes universitaires allemandes, influence qui s'est manifestée dans les nombreux témoignages des spécialistes que nous avons consultés.

Dans cette direction et dans l'enseignement technique, l'esprit teuton pénètre chez nous, mais il y pénètre d'une manière qui nous est propre. D'un autre côté, l'Allemagne aussi est instruite par nous. Elle étudie, pour les appliquer, nos méthodes de développement colonial. Elle observe aussi avec attention ce qui est un trait caractéristique de notre vie nationale; je veux parler de notre vigoureux gouvernement local. De plus, elle modifie aussi ses manières de sentir et de penser. La période de matérialisme et de réaction contre l'idéalisme semble prendre fin. L'influence négative de SCHOPENHAUER et de NIETZCHE semble épuisée. Rien de bien défini n'a jusqu'à présent émergé, sous la forme d'une caractéristique dominante. Mais il faut remarquer que de différents côtés s'annonce une renaissance de la conception de la vie qui fut celle de GÖTTE et des grands idéalistes.

Il y a deux ans, parut, en Allemagne, un livre dont le contenu m'impressionna grandement. C'était une réimpression de cinq conférences données par un des mieux connus parmi les historiens de la littérature et de la philosophie, le professeur WINDELBAND de Heidelberg. Dans cette œuvre, intitulée : *La Philosophie dans la vie intellectuelle allemande au XIX<sup>e</sup> siècle*, le professeur WINDELBAND décrit l'évolution de la pensée allemande, chez les poètes comme chez les métaphysiciens et les moralistes au cours du siècle qui vient de finir. Il nous montre comment la foi romantique fut profondément modifiée par la nécessité toujours croissante d'une application pratique à la vie. « La nécessité de l'action, nous dit-il, devint la fin dernière de la sagesse que la philosophie et la poésie s'accordèrent à reconnaître. » Il fit remarquer que de même que SCHLEIERMACHER essaya de donner une signification pratique à la religion, au regard de la vie et des actions de gens cultivés, HEGEL les arracha à leurs rêves pour les inciter à se réaliser eux-mêmes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'État. A cette période féconde, en succéda une autre, toute de matérialisme et de pessimisme qui, à son tour, grâce à l'attitude positiviste de la pensée, ouvrit

la voie à des préoccupations de science et plus spécialement de psychologie. Le sens large de la méthode historique s'oblitéra : « Au moment même, dit le professeur, où nous commençâmes à faire de l'histoire, nous ne voulûmes plus rien en savoir. » La personnalité puissante d'un homme de génie, BISMARCK, avait créé l'empire allemand. Son appel vers l'exercice d'une volonté nationale fut entendu dans toutes les directions; partout la tendance vers la volition plutôt que vers la spéculation, vers l'action et la création devint prédominante. « Nous savons trop, nous voulons trop peu ; d'un peuple spéculatif, il nous faut devenir un peuple agissant. » Partout on entendait cela.

C'est parvenu à ce point de l'histoire, que WINDELBAND nous signale une nouvelle tendance. La démocratie sembla avancer à pas de géant. Les masses comprirent que, pour parvenir à un résultat pratique, savoir c'était pouvoir, et que le maître d'école était un véritable professeur de puissance. Les ouvriers, à leur tour, voulurent participer à ce qui avait été, jusque-là, le privilège des classes dirigeantes. Les problèmes sociaux devinrent d'un intérêt croissant et une tendance se dessina à considérer comme possible l'égalité entre tous les hommes parvenus à un certain niveau d'instruction. Cette tendance, dit l'auteur, détermina une réaction presque immédiate. On craignit de voir négligées la valeur et la qualité propres de la personnalité, qui seraient perdues en quelque sorte pour la nation. La personnalité dans l'art, dans la pensée, dans l'action, telle avait été la source de la puissance de la nation allemande et voilà qu'un mouvement surgissait, tendant à réduire l'individualité, à la ramener à un niveau moyen à la demande des masses. L'historien nous raconte comment cette protestation se manifesta tout d'abord dans l'art et comment l'expression la plus forte de cette lutte de l'individualité, pour se libérer du pouvoir écrasant et niveleur des masses, fut donnée par NIETZCHE. « Ceci, dit-il, nous explique l'influence énorme que NIETZCHE exerça sur un grand nombre de ses compatriotes. »

Mais NIETZCHE eut le tort d'insister trop brutalement sur le droit du surhomme à la domination. Ce fut un *bouleversement des valeurs*. Les idées nationales sur la valeur morale s'en trouvèrent confondues, et ceci ne pouvait durer. Une tendance plus moderne, nous déclare le professeur, s'est insinuée, en Allemagne.

On demande aujourd'hui à la philosophie de frayer la voie vers une appréciation meilleure et plus réelle des valeurs morales permanentes, des valeurs qui conservent, malgré les intérêts instables d'une période, leur base solide dans une réalité spirituelle supérieure. L'empire des masses a grandi et continue à grandir, surtout en ce qui concerne les choses de la vie extérieure. Ce qui manque encore, c'est une vie personnelle, forte et plus intense qui puisse regagner et conserver son *intérieurité spirituelle*. Ainsi se fait jour en Allemagne, la tendance à retourner vers les grands systèmes idéalistes qui ont mis l'esprit à la base de toute réalité. L'opinion des gens cultivés ne s'occupe plus des formes éphémères, jadis en honneur, de la construction logique. Les formules abstraites d'une métaphysique périmée n'intéressent plus généralement l'homme qui étudie. Mais il commence à concevoir, une fois de plus, l'admirable puissance de conviction avec laquelle les grands penseurs allemands dégagèrent d'un amas de matériaux historiques, la base permanente des valeurs intellectuelles et morales, et firent pénétrer dans la conscience de tous en quoi ces valeurs dépassent le niveau de ce qui est transitoire ou purement utilitaire. Le problème nouveau par excellence est celui des relations à établir entre l'individu, conscient de sa personnalité et maître de son développement, et la communauté. Et la grande question est de concilier la valeur infinie de la vie individuelle intérieure avec les exigences de la société dont l'individu fait partie et dont il dépend. Telle est la tâche que l'Allemagne moderne a imposée à la philosophie et à l'art, et de la solution que donneront à ce problème l'art et la philosophie, dépendra le point de savoir s'ils sont dignes de la mission qui leur est dévolue.

Voilà quelle est la vision de l'Allemagne moderne que nous a donnée, il y a deux ans seulement, le professeur WINDELBAND. Pour nous, en Grande-Bretagne, l'état des choses n'est pas tout à fait le même. La démocratie, sans nul doute, est en progrès chez nous, et elle marche peut-être à plus grands pas encore que de l'autre côté de la Mer du Nord. Mais malgré le besoin croissant d'instruction, on est plus disposé à considérer comme formant une classe à part, les hommes déjà en possession de cette instruction. La possession de l'instruction n'est pas encore familière chez, nous aux gens du peuple. Ils n'ont jamais eu pour chefs

des philosophes combatifs comme le furent MARX et LASSALLE. Les professeurs d'économie politique ne se rangent pas aussi librement qu'en Allemagne du côté du socialisme. D'autre part, le cri de guerre contre la législation socialiste n'est pas poussé avec une violence comparable dans le cours de notre bataille politique. Et cependant, les deux démocraties ont de nombreuses analogies au sujet de questions vitales, comme par exemple le désir de voir l'État s'efforcer d'obtenir de meilleures conditions d'existence pour les travailleurs manuels. Ces analogies permettent d'envisager avec confiance l'espoir de voir à l'avenir des relations meilleures et plus intimes s'établir entre les deux pays. La démocratie allemande suivrait certainement ses gouvernants à la guerre, comme le ferait, selon toute probabilité, la nôtre. Mais toutes deux influencent chaque jour davantage la politique de ses gouvernants, comme le Chancelier de l'Empire allemand l'a fait observer dans un discours récent, et chacune de ces deux démocraties considère la guerre comme une pure et simple calamité. Un intérêt marquant et croissant, poussant vers la solution des problèmes sociaux, est une garantie de paix. Plus devient intime chez chacune des deux nations la connaissance des affaires de l'autre, mieux cela vaut pour tout le monde. Mais cette évolution ne peut pas être bien rapide. Les différences de tempérament qui la retardent tiennent en partie à la race, en partie à d'autres raisons.

J'ai essayé, dans ce qui précède, d'expliquer la genèse et le développement de certaines différences prédominantes dans les habitudes et la tradition intellectuelle, qui rendent difficile aux Allemands et aux Anglais de se comprendre les uns les autres. Si mon analyse est seulement quelque peu approximative, il y a chance, pour les citoyens des deux pays, de prêter une attention moins vivement scrupuleuse à leurs faiblesses respectives. Les deux nations ont en commun bien des perspectives et bien des aptitudes, tant dans la grande mission de civiliser le monde, que dans celle d'assurer son développement commercial et industriel, dans la production et l'échange des marchandises, dans la science, dans la littérature, dans l'art. Elles ont à remplir une mission et un devoir dans l'accomplissement desquels leur rivalité pourrait s'affirmer sans âpreté. Il serait mille fois pitoyable de voir entravée et même empêchée, par

d'inutiles soupçons, une coopération paisible à un travail en commun si divers et si grand, et si important pour l'ensemble du monde.

Et pourtant l'on est souvent témoin de ces entraves et de ces empêchements. Ils proviennent surtout de la source commune à la plupart des maux de la vie : l'ignorance et le manque d'indulgence. Avec une connaissance plus complète de ce qui est, la faculté de domination de soi, qui, chez les peuples civilisés arrête cette tendance à la discorde qui résulte des différences entre les tempéraments, agirait rapidement et sûrement. Mais on ne peut s'en reposer toujours sur cette faculté. Il y a beaucoup d'Anglais et d'Allemands instruits, capables d'exercer cette domination sur eux-mêmes. Mais il y en a plus encore, même parmi les classes hautement cultivées, qui, à des degrés divers, en sont incapables. J'ai vu un bon nombre de cas de brouilles dues au manque de pratique de cette domination sur soi. Quelques-uns parmi ces cas, des moins importants par eux-mêmes, ont laissé en moi les plus vives impressions. J'ai pu constater, dans des relations d'affaires, que des hommes capables des deux pays étaient dépourvus à cet égard de toute maîtrise. J'étais accoutumé à faire de telles constatations quand j'étais avocat, et maintenant je vois ce même manque de maîtrise se produire dans les affaires publiques. J'ai noté des cas où les Allemands ont mal apprécié le sens de la politique anglaise. Et j'ai observé des hommes politiques anglais qui suspectaient, à tort, les intentions des hommes d'Etat allemands ou qui s'imaginaient qu'on pouvait obtenir de bons résultats par de vagues appels au sentiment. Actuellement, la politique allemande est grandement influencée par la Prusse. Or, les Prussiens ont l'habitude, après avoir clairement défini un principe, de tout juger d'après lui. Ils ne présentent guère l'enthousiasme et leur surprise est grande si quelqu'un met en doute que le point de départ à préciser avec clarté, comme préliminaire à toute discussion, c'est leur manière d'envisager ce qui constitue l'intérêt de l'Allemagne. Il faut se faire à cette façon de penser et la prendre en considération. Ne point en tenir compte, c'est nous exposer à être mal compris et à paraître dissimuler une politique secrète et hostile. Les Allemands pensent toujours en termes abstraits, même quand il s'agit de questions d'un intérêt immédiat et pratique;

ils cherchent toujours et partout à remonter à des principes directeurs. Cette habitude de l'esprit rend les rapports parfois pénibles pour ceux qui n'en ont pas, au même degré, acquis la pratique utile, mais difficile.

La langue allemande est une autre cause de difficultés pour les Anglais. Elle est certes extrêmement précise, mais ne se prête point autant que le français, ni même que l'anglais à exprimer des nuances. Et quand l'allemand est traduit, les nuances n'y sont plus du tout et le sens risque de paraître raide. Je voudrais que tous les hommes politiques qui s'occupent chez nous des relations anglo-germaniques, ceux qui sont partisans de l'Allemagne comme les autres, aillent à Berlin pour y apprendre un peu, non seulement du langage et de l'histoire intellectuelle de la Prusse, mais encore du point de vue où se place son peuple, et pour y étudier les avantages et les désavantages d'une lucidité excessive de conception. Berlin se prête plus avantageusement et plus aisément que tout autre endroit de l'Allemagne à une pareille étude, car Berlin est le siège du gouvernement, le quartier général de la *Real-Politik* et l'attitude d'esprit dont j'ai parlé y est remarquable parmi les classes les plus cultivées. Il serait bon d'arriver à une compréhension des équations personnelles, plus complète que celle à laquelle les Anglais parviennent couramment. S'il arrive à des magistrats, des négociants et des diplomates de s'égarer jusqu'à recevoir des impressions fausses, il est naturel que les foules, qui n'ont aucune connaissance directe des façons de penser étrangères, se trompent facilement. Ce qui est vrai de nous, l'est aussi des Allemands; nous aussi avons des qualités admirables qu'obscurcissent nos autres caractéristiques. Il faut vivre au milieu de nous et connaître à fond nos coutumes et notre langue pour dégager la nature réelle de nos qualités. Une fois cette étude commencée, on la poursuivra facilement. Les Français et les Russes nous apprécieraient davantage maintenant que jadis, simplement parce que des relations internationales meilleures les ont amenés à s'informer de nos bonnes qualités plutôt qu'à rechercher ce qui nous manque. Un pareil changement vers le mieux s'est produit dans nos relations avec nos parents des Etats-Unis. Quelle chose excellente pour la paix du monde, si le même changement pouvait se réaliser partout. De même que nous, les Français, les



Russes et les Américains, nous sommes enclins désormais à croire les uns des autres tout le bien possible, de même une tendance similaire devrait s'établir entre les Allemands et nous. Il n'y a pas de raison majeure pour que cette nouvelle amitié mette obstacle à la continuation d'autres et anciennes amitiés. Bien au contraire, nous ferons entrer les anciennes amitiés dans la nouvelle, au plus grand profit de tous les intéressés. Un tel changement ne fera pas abandonner le souci de la défense nationale, mais tendra probablement à alléger les obligations financières que cette défense impose; ce qu'il faut donc, c'est apprendre à nous comprendre mutuellement. Voilà pourquoi cette réunion à Oxford présente plus qu'une importance locale. Peu de choses me paraissent plus désirables pour le monde entier en ce moment, que cette compréhension mutuelle de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais une telle compréhension n'est possible que si elle est fondée sur l'étude et sur la connaissance qui en résultera. Je crois pourtant que dans cette étude, nous sommes plus en défaut que les Allemands. Ils connaissent notre littérature et notre histoire bien mieux que nous ne connaissons les leurs. SHAKSPEAKE et SCOTT leur sont presque aussi familiers qu'à nous. Pour un Anglais qui sait lire et parler l'allemand, il y a cinq Allemands qui savent lire et parler l'anglais. D'autre part, il me semble qu'ils connaissent moins notre façon d'envisager les choses que nous ne connaissons la leur. Au fond, nous ne sommes pas une nation qui cache des plans profonds et des projets égoïstes, sous des paroles et des actes obscurs. Nous ne cherchons nullement, à titre de principe et de but, à nous annexer toujours plus de la surface du monde avant tous les autres. Ce que nous avons fait dans cette voie, nous l'avons fait non pour réaliser une politique préconçue et longuement préméditée, mais parce qu'il s'est trouvé pendant longtemps que nous étions le seul peuple sur les lieux et qu'à ce moment c'était la chose à faire et que nous étions seuls préparés à la faire. Il me semble que l'Allemagne souffre d'une malchance particulière : elle est née comme nation cent ans trop tard dans l'histoire du monde. Ce fait a modifié son mode de développement naturel. Mais il ne doit pas empêcher son évolution. Elle est déjà une des plus grandes nations du monde, par le caractère et les qualités intellectuelles. Sa puissance

d'organisation est sans rivale. Ses méthodes ont atteint un haut point de perfection. Elle possède une aptitude marquée pour le réel, le concret. Elle pénètre partout, et partout au profit de l'humanité. Rien ne semble devoir la faire rétrograder, et je crois pouvoir ajouter que rien n'adoucirait mieux sa voie que des relations vraiment franches et aisées avec l'Angleterre, dans les domaines du commerce et de la politique ou dans le domaine social. Car quelques-uns d'entre nous — un grand nombre parmi nous, — croient que plus seront grands le commerce et le trafic de l'Allemagne, plus grands seront notre trafic et notre commerce. La coopération appliquée au développement mutuel est un facteur de prospérité pour tous les intéressés.

Sans doute, il y a certaines difficultés propres à chaque pays. J'ai déjà fait allusion à la barrière qu'élèvent les particularités de la langue allemande. Elle offre des avantages, mais aussi des inconvénients, et constitue quelque peu un abîme entre l'Allemagne et les pays voisins. Il est impossible, même à un partisan décidé de ce qui est allemand, de ne pas faire certaines restrictions à propos de cette langue. Le verbe, y est éloigné du substantif et cette construction met l'étranger à une dure épreuve. Ses caractères gothiques et son écriture cursive sont un supplice pour un œil étranger. Maniée par un artisan médiocre, cette langue est pénible, même à qui la connaît bien. CAELYLE lui-même, ce grand admirateur de la littérature allemande, avoue, dans son *Frédéric-le-Grand* que «l'allemand reste encore aujourd'hui un dialecte effrayant pour l'imbécile, le pédant et le lourdaud. Ce n'est que dans les mains de gens doués qu'il s'élève à une perfection suprême».

Je pense parfois que les Allemands eux-mêmes ne se rendent pas suffisamment compte de la puissance latente de leur langue, et quel instrument admirable et à tous les usages elle est entre les mains d'un grand maître du style. Je n'entends point ici parler de la lyrique. Chacun sait que dans la poésie lyrique, l'allemand est sans rival. Je parle de la prose. Je prends de nouveau HENRI HEINE comme exemple. Quand je visite Dusseldorf, je vois avec tristesse que rien n'y indique que cette ville est fière de voir son nom associé au sien. HEINE fut parfois agaçant. Il s'est moqué de ses compatriotes, mais il s'est moqué aussi des Anglais, et des Français peut-être encore plus. Il connut et

aima réellement l'Allemagne, et pourtant on ne peut dire que l'Allemagne l'apprécie, et cela bien qu'il maniât la prose allemande mieux qu'aucun autre ne l'a jamais fait. On nous parle avec admiration du jeune GÖTTE qui avait produit avant sa trente-sixième année, le plus essentiel de son œuvre : le premier *Faust*, *Goetz*, *Werther* et quelques-uns de ses plus beaux poèmes lyriques. Mais en Allemagne on n'entend guère parler de HEINE. Je pense que c'est le signe d'un certain manque de largeur dans les idées, si l'Allemagne n'apprécie pas comme elle le devrait cette figure unique, celle de l'homme qui sut tant de choses et les exprima si clairement en paroles si parfaites. HEINE est le vrai rival de SAINTE-BEUVE, quant à la finesse de jugement. Le style de RENAN lui-même n'est pas plus délicieusement gracieux et précis et cependant on ne lui a pas consacré, dans l'Allemagne entière, un seul monument de quelque importance, pas même à Dusseldorf sa ville natale.

Nous sommes tous, les Anglais autant que les autres, enclins à une inconscience qui vient de notre étroitesse d'esprit. Nous oublions, par exemple, qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, nous n'avons produit que deux individualités littéraires, dont la réputation soit européenne: BYRON et SCOTT. BYRON n'est jamais parvenu à la maturité, SCOTT est plein de longueurs. Pour GÖTTE aussi, il en est ainsi, du moins pour GÖTTE vieilli. Mais l'Allemagne a connu sa période d'ELISABETH à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, tout au moins en littérature et en philosophie. Combien le monde entier serait plus pauvre si l'on effaçait, de l'histoire de l'Allemagne, cette époque pendant laquelle elle dépassa toutes les autres nations! Mais, même alors, elle s'abandonna à des tendances qui avaient besoin de correction. Si elle avait écouté HENRI HEINE, ces tendances eussent été corrigées et sa vision se fût élargie. A présent la revanche est en marche, comme HEINE l'a prédit. En examinant les bibliothèques des gares en Allemagne, je vois qu'un esprit gaulois est en marche sur Berlin. Ceci n'était pas une nécessité, et il aurait pu en être autrement. HEINE avait montré un chemin meilleur. Si on avait écouté son conseil, on aurait pu éviter la période de NIETZCHE. C'est du moins l'avis d'un étranger.

Je répète que nous, les Anglais, sommes enclins à une certaine étroitesse d'esprit. Nous agaçons le monde par notre

ignorance apparente du caractère transitoire de toute institution nationale. Le changement est à l'ordre du jour. A quoi ressemblera-t-il le monde dans cent ans d'ici? Personne ne peut le prévoir. L'Empire russe centralisé pourra-t-il se maintenir en face de la marche de la civilisation et des progrès du Japon et de la Chine? Ces deux pays n'offriront-ils pas des exemples qu'on voudra suivre au delà de leurs propres frontières? L'Empire allemand dans un siècle sera-t-il semblable en rien à ce qu'il est aujourd'hui? Et qu'advientra-t-il de l'Empire britannique? Peu de personnes supposent, même si Georges III ne s'était pas conduit comme un imbécile, que les Etats-Unis seraient restés liés à nous et soumis à un gouvernement centralisé. Quelques-uns parmi nous savent que la même difficulté pourrait surgir au sujet du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, à moins que des précautions ne soient prises. Peu de gens défendent encore un système rigide de fédération impériale, tel qu'on le concevait il y a un quart de siècle. Emettre cette idée constituerait un anachronisme par trop dangereux. Si le Canada, par exemple, atteignait une population de 80 millions, pourrions-nous rester en union avec lui sous un système rigide? Peut-être! Tout dépendrait de l'élasticité du système, de la domination plus ou moins légère du gouvernement commun, du degré d'autonomie accordé aux Canadiens! Il est indispensable pour nous d'apprendre à voir les choses comme les voient les autres nations. Ainsi nous parviendrons à retarder peut-être indéfiniment des événements qui seraient inévitables, si nous agissions avec violence ou sans intelligence. Voilà pourquoi il faut nous efforcer d'apprendre à comprendre tous nos voisins, ceux qui parlent anglais, comme ceux qui parlent allemand, et à corriger certains traits de notre caractère un peu trop insulaire.

Les Grecs disaient que la connaissance de soi-même est, parmi toutes les connaissances, la plus difficile à acquérir, et cela est vrai des nations comme des individus. Mais il vaut certainement la peine de faire l'effort nécessaire pour acquérir cette connaissance. Un tel effort nous aidera à nous persuader que dans le cas particulier que nous considérons, celui de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, les deux grandes nations sauront apprécier la grandeur de leur responsabilité, quand il s'agira pour elles de se comprendre et de s'apprécier l'une l'autre.

Coordination et Coopération  
dans le  
domaine du mouvement international  
de la Paix

PAR

**CHR. L. LANGE**

Secrétaire général de l'Union Interparlementaire \*.

[172.4(00)]

SOMMAIRE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES : Opportunité de la présente étude. Définition des termes : Intérêt de la question pour l'Union Interparlementaire; Une échelle. — I. ŒUVRE DE PROPAGANDE POPULAIRE. — II. ŒUVRE JURIDIQUE ET PROFESSIONNELLE. — III. ŒUVRE PARLEMENTAIRE, — IV. ŒUVRE GOUVERNEMENTALE. — MÉTHODES DE COOPÉRATION.

**Observations préliminaires.**

OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTE ÉTUDE. — Les efforts si variés en faveur d'une organisation internationale ont été longtemps isolés et dispersés; ils sont imparfaitement connus, souvent même

\* NOTE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — M. Chr. L. Lange est secrétaire général de l'Union Interparlementaire depuis 1909. Il a été le premier secrétaire du comité de la Fondation Nobel du Parlement norvégien et a fait partie de la délégation norvégienne à la Conférence de la Paix à La Haye en 1907.

Dans l'étude ici publiée l'auteur examine la question de l'entente nécessaire entre les organismes internationaux qui ont pour objet le mouvement pacifiste, l'arbitrage, le droit international et l'organisation internationale.

complètement ignorés ; parfois, il faut bien le dire, les initiateurs se sont regardés réciproquement d'un œil jaloux, en se considérant comme des concurrents et non comme des collaborateurs à une oeuvre commune. Les conséquences de cet état de choses sont regrettables à plusieurs points de vue. D'abord on constate, dans plusieurs domaines de l'activité internationale un gaspillage de forces et de bonnes volontés, qui est contraire à toute économie intelligente ; des associations et des institutions font double emploi les unes avec les autres; d'autre part, les champs d'action sont mal définis et la sage distribution du travail fait défaut; on constate un «overlapping», un empiétement réciproque, qui relève surtout de l'ignorance mutuelle dont il vient d'être parlé ; enfin on découvre bien des activités qui sont négligées, qui tombent pour ainsi dire entre deux chaises, parce qu'il n'y a pas entente et coopération entre les intéressés.

Plus on étudie l'activité internationale de nos jours, plus on est étonné, et même quelque peu déconcerté, du nombre considérable des institutions actuellement à l'œuvre; on les compte par centaines. Mais beaucoup d'entre elles n'ont pas eu de visée nettement *internationale*, au moins pas dès le début. Bien des facteurs, qui œuvrent à l'organisation de la Société des Nations, ont agi inconsciemment et à moitié par hasard.

Il est temps que cet état des choses finisse, et nous assistons, en effet, à la transition vers une seconde étape. L'époque des tâtonnements sera suivie par celle de l'effort conscient vers l'organisation internationale, et ce ne sera pas la mission la moins importante de notre *Office Central des Associations Internationales* de diriger et d'éclairer les discussions qui auront lieu entre les différentes institutions en vue d'une sage coopération vers un but commun. L'Office a déjà fourni un élément essentiel de ces discussions en faisant état, dans son admirable *Annuaire de la Vie internationale*, des institutions en existence. Dorénavant, il s'agira d'une part de constater, dans les différents domaines, s'il n'y a pas, par-ci, par-là, des doubles emplois à supprimer ou des lacunes à combler : c'est le problème de la *Coordination*; d'autre part le champ étant couvert et sagement limité, il s'agira de provoquer entre les institutions en existence on à créer, une bonne et intelligente distribution du travail : c'est le problème de la *Coopération*.

DÉFINITION DES TERMES. — Je me bornerai, dans le présent article, à étudier ces deux problèmes pour ce qui concerne un seul domaine de l'activité internationale, le domaine du travail *pacifique* proprement dit.

Ce terme a besoin de définition. Au sens plus large du mot, tout travail international est un travail au service de la paix, parce qu'il tend à mettre en relations les personnes des diverses nationalités, parce qu'il crée des liens entre elles et les fait connaître les unes aux autres, condition essentielle de la bonne entente et de la paix internationale. Il est évident que ce n'est pas dans ce sens très large du mot, que je le comprends ici. D'autre part, le mot «pacifique» est souvent interprété d'une façon très restreinte. On désigne par « mouvement pacifique » l'effort exclusivement dirigé contre la guerre, contre les conflits armés entre nations.

Cette notion, pour ainsi dire négative, a longtemps prévalu; les premières organisations pacifistes, datant du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle et appartenant surtout au monde anglo-saxon, étaient dominées par cette manière de voir; le mouvement de la paix était sentimental et humanitaire ; son seul moyen d'action était la propagande morale.

Peu à peu, cependant, une notion positive et constructive s'est fait jour ; elle prévaut de plus en plus. Sans négliger la propagande morale, le mouvement pacifiste actuel accentue l'importance de préparer l'organisation de la Société des Nations, notamment son organisation juridique. Bien des conflits entre nations pourraient être évités si des lois régissant les relations internationales étaient en vigueur et universellement reconnues. Il y a donc un besoin de *législation* internationale.

Toutefois, on ne peut pas toujours éviter les conflits entre nations, pas plus qu'on ne peut les éviter entre particuliers. Il y a donc également un besoin d'une *procédure* pour la solution des litiges.

Le but principal du mouvement pacifique sera toujours d'éliminer les conflits internationaux ou bien de les régler par voie amiable ou judiciaire, et le mouvement poursuit ce but par deux méthodes, l'une, la propagande morale, l'autre, l'organisation juridique de la Société des Nations. Ces deux méthodes se complètent ; l'une et l'autre sont indispensables.

INTÉRÊT DE LA QUESTION POUR L'UNION INTERPARLEMENTAIRE. — Le problème de la coordination et de la coopération intéresse spécialement l'Union Interparlementaire. Cette institution a fortement contribué à faire prévaloir, dans notre mouvement, la notion positive et constructive des aspirations pacifistes. Elle s'est faite avant tout le champion de l'emploi de l'arbitrage pour le règlement des litiges internationaux. Mais l'Union a fait aussi un grand travail de propagande; elle a même souvent pris soin de déclarer que son influence était « toute morale ». D'autre part, si son influence s'est fait sentir, si, sur des points spéciaux, elle a pu obtenir des résultats précis, c'est surtout parce qu'elle a institué des Commissions d'étude, qui ont élaboré des projets de Conventions internationales (1). L'Union a donc essayé de se suffire à elle-même; elle a fait œuvre de propagande et elle a fait œuvre d'étude; elle a enfin fait œuvre législative et parlementaire, par l'intermédiaire de ses Groupes nationaux, qui ont exercé une influence parfois décisive dans les Parlements et sur les Gouvernements.

On se demande si cette dernière tâche n'est pas son œuvre proprement dite et cela, de plus en plus, au fur et à mesure du nombre croissant des adhésions aux Groupes et de la consolidation de ceux-ci. Dans sept parlements européens, les interparlementaires forment déjà la majorité (2). Ce n'est pas seulement l'influence de l'Union qui s'accroît par ce fait, sa responsabilité augmente aussi. Elle ne peut plus se contenter d'émettre des vœux, nécessairement assez vagues, en faveur de réformes internationales; elle doit les préciser, en demandant des solutions spécifiques; elle doit esquisser la méthode de réalisation de ses vœux, et elle doit préparer cette réalisation par des actions parlementaires. L'Union, par conséquent, a besoin de collaborations assez variées.

D'abord elle ne peut pas vivre sans l'appui de la *propagande populaire*; puis elle a besoin, dans l'élaboration de ses projets de lois ou de conventions, des avis de la part des associations qui

(1) Notamment le Projet de 1895 relatif à une Cour internationale d'arbitrage et celui de 1906 relatif à un Traité-modèle d'arbitrage obligatoire.

(2) Belgique, Danemark, France, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède.



représentent, dans la matière spéciale dont il s'agit, la compétence *professionnelle*, ou la compétence *juridique*; enfin, elle doit réclamer, afin d'assurer la réalisation de ses vœux, une organisation efficace des institutions *gouvernementales* chargées de la législation internationale; d'autre part, tous ces rouages de l'œuvre pacifiste ont, de leur côté, besoin de l'appui *parlementaire*.

C'est dire combien est grande l'importance du problème de coopération, de convergence des efforts dans le domaine des aspirations pacifiques internationales.

UNE ÉCHELLE. — Nous sommes ainsi amenés à établir une échelle de quatre marches, sur lesquelles peuvent être distribuées les institutions appartenant au domaine qui nous occupe. Les voici :

- 1° Œuvre de propagande populaire;
- 2° Œuvre des associations professionnelles et juridiques;
- 3° Œuvre parlementaire ;
- 4° Œuvre gouvernementale.

Il conviendra d'étudier successivement ces catégories, en examinant comment devraient être organisées au mieux les forces à notre disposition. J'ai cependant hâte d'ajouter qu'il sera impossible de distinguer toujours entre les catégories; il y a bon nombre d'associations « professionnelles » qui font autant de propagande qu'elles font d'études.

#### I. — Œuvre de propagande populaire.

Nous rencontrons tout d'abord les *Sociétés de la Paix*, dont le champ d'action est, en général, limité à un seul pays. Il y a, cependant, des exceptions : surtout dans le passé, lorsque la cause de la paix était celle d'une petite minorité, j'allais dire, d'une secte, certaines sociétés avaient une action internationale considérable. Ainsi *The Peace Society* (fondée en 1816), notamment pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle; plus tard, *La Ligue de la Paix et de la Liberté* (fondée en 1867), et *The International Arbitration and Peace Association* (fondée en 1880). Il existe une grande variété de sociétés de la paix, et, surtout en

Angleterre et en Amérique, cette variété correspond à un véritable besoin; chaque société a son public. Il y a cependant un grand intérêt à assurer la coopération entre les différentes associations à l'aide d'institutions représentatives communes, telles le *National Peace Council*, en Grande-Bretagne, et la *Délégation des Sociétés de la Paix*, en France. Les Congrès nationaux de la Paix, de plus en plus fréquents pendant les dernières années et organisés par ces institutions, servent au même but; ils ont en outre une influence considérable sur l'opinion publique.

Quelques associations de date assez récente doivent être mentionnées à part parce que, tout en poursuivant un but similaire à celui des Sociétés de la Paix, elles se tiennent un peu à l'écart du mouvement et s'adressent à un public spécial et important. Ce sont les *Associations de Conciliation internationale*, dont les branches les plus importantes sont celles de France et des Etats-Unis, et qui ont trouvé l'année dernière une imitation en Allemagne (*Verband für internationale Verständigung*). Ces associations trouvent surtout leurs adhérents dans les milieux où se recrutent les institutions dont nous parlerons tout à l'heure : savants et professionnels, hommes d'affaires et hommes politiques. En enrégimentant les esprits dirigeants des nations dans les rangs des internationalistes, elles sont appelées à jouer un rôle considérable, qui, toutefois, serait plus grand encore le jour où elles entreraient en collaboration suivie avec les Sociétés de la Paix.

Cette dernière observation s'applique également à une autre catégorie d'associations; je veux parler des sociétés ouvrières affiliées au parti international socialiste, dont l'action pacifique est si considérable, mais qui n'a pas toujours voulu reconnaître l'utilité du mouvement pacifique proprement dit. Le dénigrement de ce mouvement, qualifié « bourgeois », a toujours été peu édifiant et parfois très nuisible.

L'œuvre de propagande pacifiste a son centre dans le *Bureau International de la Paix* à Berne. Tous les amis de la Paix seront enchantés de ce que cette institution, qui a rendu déjà de si admirables services, vienne de recevoir la subvention importante que l'on sait, et que, de la sorte, sa force d'action puisse être augmentée. Les assises annuelles des *Congrès universels de*

*la Paix* représentent la synthèse du mouvement populaire et forment son moyen d'action le plus puissant, sans oublier, cependant, les réunions populaires, et les revues pacifistes, dont quelques-unes, vraiment remarquables, se sont imposées à l'attention générale.

Quelle est, au point de vue qui nous occupe, la mission spéciale des institutions et des associations que nous venons de passer rapidement en revue? Il me semble que cette mission peut se résumer en trois formules brèves :

- 1° Éducation de l'opinion ;
- 2° Expression de la conscience internationale ;
- 3° Initiative des réformes.

Le premier point de vue ne me semble pas avoir besoin de grands développements. Il est évident que les œuvres dont il sera question plus tard, professionnelle et scientifique, parlementaire et gouvernementale, travailleront pour ainsi dire dans le vide, si elles ne trouvent pas dans l'opinion publique l'écho et l'appui nécessaires.

Le deuxième point n'est cependant pas moins important. La libre allure des réunions pacifistes, nationales et internationales, leur permet de se prononcer avec une franchise qui ne peut pas appartenir aux institutions d'un caractère plus ou moins officiel. C'est dans les résolutions des Congrès, universels ou nationaux, de la Paix, qu'il faut chercher les opinions du parti pacifiste sur les événements contemporains, alors que les autres branches de l'œuvre commune doivent plus ou moins se contenter de préparer l'avenir.

Enfin, la même liberté d'allure et l'absence de toute responsabilité officielle permettent aux membres des Congrès et des Sociétés de la Paix, de formuler des propositions et des vœux qui sembleraient prématurés et trop ambitieux dans les réunions professionnelles ou parlementaires. Ces réunions constituent, par excellence, le champ des *initiatives*. Toutes les idées peuvent se faire jour. A d'autres le travail parfois ingrat de faire la critique, de distinguer et de choisir.

A ce point de vue je me permets de signaler une œuvre utile qui sera faite, j'espère, bientôt par le Bureau de Berne. C'est une édition coordonnée des résolutions votées par les Congrès

de la Paix, tant internationaux que nationaux, avec des références bibliographiques et munie d'une introduction — un « fil conducteur », comme l'a appelé Elie Ducommun, qui a fait ce travail une première fois en 1897. Semblable recueil fournirait certainement des indications et des suggestions très intéressantes et très utiles aux travailleurs dans les autres domaines. Si possible, on devrait ajouter également les *propositions* faites, au moins certaines d'entr'elles; il y a eu des exemples de propositions repoussées qui, peut-être, devant un public différent, auraient trouvé une approbation bien méritée.

Il conviendra de parler ici de deux fondations américaines de date récente, et qui seront appelées à rendre des services éminents au mouvement de la Paix, notamment à la propagande populaire.

*The World Peace Foundation*, qui est due à la munificence de M. Ginn, et dont le siège est à Boston, se voue surtout à la propagande par publications, dont quelques-unes sont remarquables au point de vue scientifique. En publiant des travaux appartenant à la science de la paix, et même dans d'autres langues que l'anglais, travaux qui ne peuvent pas encore compter sur un public suffisamment nombreux pour pouvoir tenter les éditeurs, la Fondation rendra des services très utiles (1).

*The Carnegie Endowment for International Peace* possède des moyens d'action plus puissants que la Fondation de M. Ginn, et son champ d'action est beaucoup plus étendu. Elle ne se bornera pas à la propagande ; elle interviendra aussi, en vue de soutenir le travail scientifique au service du mouvement pacifiste. Son plan d'action, au moins pour la première année, a été communiqué à la presse, et il serait superflu de l'exposer ici. Il faut souligner comme un point très important, et qui cadre tout à fait avec l'avis exposé dans cet article, que la Fondation ne désire pas créer de nouvelles institutions pacifistes; elle voit surtout sa mission dans la subvention des facteurs existants du mouvement. Elle

(1) Dans le même ordre d'idées il ne faut pas oublier *L'Institut international de la Paix* (Monaco), qui a publié deux travaux de tout premier ordre : *La Bibliographie de la Paix*, de M. H. LA FONTAINE, et *L'Histoire sommaire de l'Arbitrage permanent*, de M. GASTON MOCH.

pourra exercer, dans cette méthode, une influence décisive en faveur d'une coopération entre ces facteurs. On ne peut pas, par exemple, assez louer la sagesse de la décision des « Trustées » de la Fondation de subventionner les Sociétés de la Paix en Europe, par l'intermédiaire du Bureau de Berne.

## II. — OEuvre juridique et professionnelle.

Nous passons des aspirations généreuses, mais inévitablement un peu vagues, de la propagande populaire, à l'étape de la critique de ces aspirations, tant au point de vue spécial de la profession qu'au point de vue de la science juridique. Il ne faut pas oublier, toutefois, que beaucoup des initiatives dans le domaine international n'ont pas eu leur origine chez les représentants de la propagande populaire. Il y a bien des besoins particuliers qui ne se sont fait sentir que chez les spécialistes; pour ces questions, les associations professionnelles tiennent lieu des sociétés de propagande populaire, à laquelle semblables problèmes ne se prêtent guère. Pour certaines questions, les initiatives des réformes ont même été prises par les associations juridiques ; mais ce sont là des exceptions; l'esprit conservateur des juriconsultes, presque proverbial, ne se dément pas.

Quelles sont actuellement les associations juridiques et professionnelles dans le domaine qui nous occupe? Je rappelle qu'il ne s'agit ici que du *Droit*, une partie seulement du grand domaine international; bien des problèmes demandent une solution par la voie de la législation internationale et dans des ordres d'idées assez différents : problèmes sociaux et économiques, questions d'éducation et de morale. Il n'en sera pas question ici; d'autres seront appelés à en parler dans cette Revue.

On peut diviser, *grosso modo*, la science du Droit international dans les provinces suivantes : 1° Droit public ; 2° Droit pénal ; 3° Droit civil ; 4° Droit commercial ; 5° Droit maritime ; 6° Droit intellectuel.

D'après *l'Annuaire de la Vie internationale* (1908-1909), les associations suivantes s'occupent actuellement de ces objets :

- 1° Institut de Droit international ;
- 2° International Law Association;

- 3° Union internationale de Droit pénal (1) ;
- 4° Comité maritime international;
- 5° Association internationale pour la Protection de la Propriété industrielle;
- 6° Association Littéraire et Artistique internationale.

Les deux premières institutions s'occupent du Droit international en général. On sait qu'elles ont été fondées à peu près en même temps, en 1873. Dès la fondation, un accord est intervenu entre elles en vue d'éviter des collisions et une concurrence nuisibles. Les deux associations diffèrent surtout au point de vue de leur constitution. *L'Institut* est un corps purement scientifique, dont le recrutement se fait par cooptation et exclusivement parmi les premiers jurisconsultes des différents pays; le nombre en est limité. *L'Association* est ouverte; elle se recrute non seulement parmi les savants, elle réunit en outre des avocats et des juges, des négociants, des assureurs et des armateurs; enfin quelques « philanthropists », comme disent les anglais, c'est-à-dire des pacifistes; la dernière catégorie a notamment joué un rôle important lors de la fondation de la société.

Les buts des deux corps sont à peu près identiques; mais la différence quant à leur composition a provoqué une activité assez divergente de leur part. Alors que l'Institut a étudié notamment les questions intéressant la science juridique et surtout celles appartenant au droit public et civil, l'Association s'est spécialement vouée à l'étude des problèmes posés par la pratique des affaires (Avarie grosse; Lettre de change; Collisions sur mer; Affrètement; Assurance maritime; Sociétés par actions, etc.) (2). Quelques-unes de ces questions, toutefois, ont été discutées au sein de l'Institut, également, telles l'Assurance maritime, l'Abordage, la Lettre de change.

A côté de ces deux institutions juridiques, nous trouvons dans notre liste, deux associations de spécialistes, l'une pour le Droit

(1) *Annuaire*, p. 827-829. D'après ses statuts, l'Union ne s'occupe pas de Droit international. Mais un télégramme récent à la *Gazette de Frankfort*, annonce qu'elle a pris l'initiative d'une Conférence qui serait chargée de régler universellement la matière de l'extradition.

(2) *Annuaire de la Vie internationale*, p. 819-820.

pénal, l'autre pour le Droit maritime ; la dernière comprend, à côté des juristes, beaucoup de professionnels : avocats, assureurs, armateurs, négociants. Enfin nous avons vu qu'il y a deux associations représentant les intérêts professionnels pour ce qui concerne le Droit intellectuel.

Nous pouvons donc constater qu'alors qu'il y a trois institutions qui s'occupent plus ou moins du droit maritime, il n'y a actuellement dans ce domaine aucune représentation spéciale des intérêts professionnels très importants qui se rattachent aux problèmes du droit commercial. Il est assez curieux qu'il n'y a non plus aucune association spéciale pour les questions si complexes du Droit civil.

Il me semble qu'ici se pose un problème de coordination très important. C'est avec hésitation que je fais des suggestions à ce sujet; elles rencontreront peut-être des objections fondées sur les traditions qui ne se discutent guère, mais qui sont pourtant très difficiles à vaincre. Il y a, cependant, me semble-t-il, un intérêt supérieur à délimiter le champ d'action des différentes sociétés.

D'une part, la science juridique doit avoir son représentant attitré : ce sera l'Institut de Droit international ; il aurait son domaine propre dans le Droit public et le Droit civil. D'autre part, il me semble qu'il y aurait grand avantage à ce que l'Association de Droit international se vouât spécialement aux questions de Droit commercial, questions qui l'ont souvent occupée, et pour lesquelles elle possède une compétence spéciale par le fait que tant de Chambres de Commerce et tant d'entreprises commerciales s'y sont affiliées (1). Il y aurait certainement grand intérêt à ce que l'Association se créât aussi une organisation fédérative basée sur des groupes nationaux et similaire à celle du Comité maritime international. Elle pourrait ainsi obtenir une grande force de propagande en faveur de l'unification du Droit, et elle serait à même de faire une étude encore plus approfondie qu'actuellement, quant aux problèmes des conflits de législations.

Le Droit maritime, le Droit pénal et le Droit intellectuel trou-

(1) Trente-six, d'après la dernière liste.

veraient leurs représentations spéciales dans les associations qui existent déjà. Un jour on trouvera peut-être qu'il y aurait intérêt à voir les hommes de la pratique — avocats et juges, — qui ont à s'occuper des questions appartenant au Droit civil international, mais qui ne peuvent aspirer à entrer dans le cadre restreint de l'Institut, former une association. Ce sera à ceux qui en constatent le besoin d'en prendre l'initiative. Le besoin d'une représentation spéciale des intérêts se rattachant au Droit commercial me paraît beaucoup plus impérieux.

Restent encore, au point de vue scientifique, les questions de la documentation et de l'enseignement. Je ne puis leur consacrer que quelques mots. Quelles sont les institutions sur lesquelles nous pouvons compter à ce sujet? Jusqu'ici nous n'avons, à côté des bibliothèques générales et des universités, dont quelques-unes rendent certainement des services remarquables, que *l'Institut Nobel*, à Kristiania, qui possède la meilleure bibliothèque de la science internationale actuellement en existence; il faut saluer avec grande satisfaction la nouvelle qui vient d'être annoncée, du projet d'en publier le catalogue, au moins en partie. *L'Institut International de Bibliographie* de Bruxelles pourrait rendre des services éminents en complétant et en publiant les parties de son catalogue se référant aux objets qui nous occupent. Nous savons enfin qu'on projette, à La Haye, la création d'une grande bibliothèque de Droit international près de la Cour d'arbitrage et d'une *Académie de Droit international*, chargée de réunir autour des chaires des grands savants internationaux un public international.

Je reviendrai, en étudiant le problème de la coopération, à la question si importante de la documentation.

### III. — OEuvre parlementaire.

J'ai déjà parlé, dans mes observations préliminaires, de *l'Union Interparlementaire*, institution seule à représenter les aspirations internationales dans le monde politique proprement dit. Cette association a eu dès le début une visée pacifiste prononcée; elle s'est appelée *Union Interparlementaire pour l'arbitrage international*, et elle a vu son but spécial dans l'extension de la pratique des moyens pacifiques pour régler les conflits



internationaux. Ses statuts actuels prévoient en outre l'étude des questions de droit international *public*, mais cette disposition sera probablement modifiée à la prochaine Conférence; la rédaction suivante a été proposée :

L'Union Interparlementaire a pour but de réunir dans une action commune les membres de tous les parlements constitués en Groupes nationaux, à l'effet de faire reconnaître dans leurs États respectifs, soit par la voie de la législation, soit au moyen de traités internationaux, le principe de la solution des différends entre les nations par la voie de l'arbitrage et autres voies amiables ou judiciaires, comme aussi d'étudier d'autres questions de droit international, et, en général, les problèmes relatifs au développement des relations pacifiques entre les peuples.

Si cette rédaction est adoptée par la prochaine Conférence, l'Union aura, encore plus qu'auparavant, besoin de collaboration ; elle devra consulter les compétences spéciales relativement aux projets qui lui seront soumis, ou aux études qui lui seront suggérées.

L'Union conservera toujours deux tâches spéciales : d'une part l'étude des problèmes au point de vue *politique* et au point de vue de l'*opportunité*; d'autre part, l'action parlementaire propre au sein des assemblées législatives et auprès des Gouvernements. Sous l'un comme sous l'autre rapport, l'organisation de l'Union en Groupes nationaux est de la plus haute importance.

L'Union ne représente pas des aspirations vers l'uniformité; elle n'est pas du tout unitaire. Elle représente la synthèse des intérêts nationaux, qui sont réels et parfois même très précieux au point de vue international. Elle peut donc étudier les problèmes qui se posent au point de vue de la conciliation des intérêts nationaux, point de vue qui est en même temps celui de la possibilité de réalisation. C'est pourquoi le renvoi des questions à l'étude des Groupes sera de plus en plus fréquent au sein de l'Union, et les Groupes seront priés de plus en plus souvent de se faire représenter eux-mêmes au sein des différentes Commissions d'étude. On a fait un pas dans la même direction en donnant expressément à la dernière Conférence, le droit aux Groupes de désigner leurs délégués au sein du Conseil commun.

Et cette organisation fédérative, je viens de le dire, est d'une égale importance pour la réalisation des projets mûris par les

études ci-dessus esquissées. Les Conférences peuvent quelquefois revêtir le caractère de démonstrations importantes; elles peuvent exercer une pression directe sur les Gouvernements, surtout à la veille des réunions internationales; mais en règle générale, l'intervention des Groupes sera plus efficace, et certaines questions ne trouveront leur solution que par cette méthode. Il y a, par exemple, les cas dans lesquels il s'agit de neutraliser l'opposition de certains Etats contre des réformes salutaires; alors on donnera un mandat spécial aux Groupes dans ce sens. C'est ce qu'a fait la Conférence de Bruxelles, en 1910, relativement au Droit de Capture. Il y a, en outre, certains problèmes de portée internationale qui demandent une solution de la part de quelques États seulement, et dans lesquels l'intervention des Groupes nationaux est nécessaire, soutenus, évidemment, par l'Union tout entière. Je cite, comme exemple, le problème de la neutralité permanente, applicable à certains Etats, ou bien le régime à appliquer aux détroits ou aux canaux maritimes.

#### IV. — Œuvre gouvernementale.

La législation internationale se fait par voie de traité ou convention. Des conférences internationales composées des délégués des Gouvernements se réunissent, élaborent les projets qui n'obtiennent force de loi internationale que par la ratification ultérieure des Gouvernements eux-mêmes. La méthode est lourde, mais indispensable à cause du principe de la souveraineté des Etats. Les Conférences font souvent œuvre très lente; sous ce rapport, de grands avantages ont été obtenus, cependant, par la distribution, avant la réunion des Conférences, de questionnaires au sujet des problèmes à discuter, et par l'échange des réponses à ces questionnaires. Il y aura certainement davantage à faire dans cette voie afin d'éviter le gaspillage de temps et de force sous lequel ont souffert certaines Conférences. D'autre part, les grandes réunions internationales ont une valeur propre d'une haute importance: elles ont une influence éducatrice sur l'opinion publique qui est bien précieuse. Il ne faut donc pas trop les abrégier. L'atmosphère internationale, dont on a tant parlé à certaines Conférences, et qui est si bienfaisante pour

l'acceptation générale des réformes nouvelles, ne se produit pas si la réunion est de courte durée.

On peut distinguer entre deux genres de Conférences internationales : les Conférences spéciales, convoquées pour une seule fois, et les Conférences qui ont au moins une tendance vers la périodicité. Ce sont ces dernières qui nous intéressent ici (1). En voici le relevé.

1° Conférences de la Paix, réunies à La Haye en 1899 et en 1907; on prévoit une nouvelle réunion en 1915;

2° Conférences de Droit international privé, réunies également à La Haye en 1894, 1896, 1900 et 1904 ;

3° Conférences de Droit intellectuel (Propriété industrielle, artistique et littéraire), réunies dans des capitales différentes et à des époques variées, depuis 1880 ;

4° Conférences de Droit maritime, réunies à Bruxelles en 1905, 1909 et 1910;

5° Conférence relative à la Lettre de change et au chèque, réunie à La Haye en 1910, et dont une nouvelle réunion est prévue pour 1912.

Il faudra signaler en outre les Conférences panaméricaines, qui, pour des objets similaires et autres, poursuivent l'élaboration de conventions intéressant les Etats américains. Elles se sont réunies dans différentes capitales en 1889-1890, 1901-1902, 1906 et 1910; une cinquième réunion est prévue pour 1915. Il y aurait donc peut-être collision entre la Conférence de la Paix et la Conférence panaméricaine.

Les conventions relatives aux malades et blessés dans les guerres sur terre ont été élaborées par des Conférences réunies à Genève, et en 1908-1909 une Conférence, à laquelle quelques Etats seulement ont été invités à participer, a siégé à Londres afin de régler les lois de la guerre maritime.

Il y aurait certainement un grand avantage, une économie d'efforts et de temps, dans une coordination des Conférences énumérées ci-dessus et surtout dans la création, auprès d'elles.

(1) Dans le présent article, il n'y a pas lieu de distinguer entre les deux méthodes de législation internationale, par législation directe ou par unification.

d'une organisation permanente, pouvant fonctionner comme secrétariat, chargée de la préparation des réunions et de certaines mesures d'exécution.

Les Conférences relatives au Droit intellectuel ont abouti à la création de deux Bureaux à Berne, réunis sous la même direction. Si on estime que pour la législation internationale on devrait établir des Bureaux différents pour le Droit public (Conférences de la Paix), pour le Droit civil, pour le Droit commercial (Lettre de change, etc.), pour le Droit maritime, on pourrait imiter cet exemple en réunissant les différents Bureaux sous la même direction et avec le même personnel.

On peut prévoir que sous peu de nouveaux objets seront mis à l'ordre du jour de la législation internationale, appartenant soit au Droit commercial, soit *au* Droit maritime, soit au Droit civil, et nous venons de voir que l'initiative vient d'être prise quant à l'unification du droit pénal, notamment pour ce qui concerne l'extradition, maintenant réglée par un nombre énorme de traités particuliers. Cette branche du Droit pourrait être jointe aux autres, et on aurait alors un *Bureau de législation internationale*, qui serait appelé à rendre les plus grands services.

On voit que la plupart des Conférences dont il vient d'être parlé se sont réunies à La Haye. Il y a deux exceptions : celles relatives au Droit intellectuel, ayant leurs Bureaux fixés à Berne, ont été itinérantes, et celles du Droit maritime ont siégé à Bruxelles, parce qu'elles sont dues à une initiative belge; la Conférence du Droit d'extradition sera également convoquée à Bruxelles. Il me paraît tout naturel que le Bureau commun soit fixé à La Haye (1), ce qui n'empêche pas que les Conférences puissent se réunir ailleurs s'il y a lieu. J'ajoute expressément que le Bureau, afin de pouvoir rendre les services qu'on a le droit d'en attendre, devrait être organisé internationalement, muni de compétences spéciales quant aux différents grands systèmes de législation.

Reste encore le problème de la coordination entre les *Confé-*

(1) Il y a peut-être lieu de dire que ce Bureau serait tout à fait distinct du Bureau actuel dit Bureau international de La Haye, et qui est le greffe de la Cour d'arbitrage ainsi que de la Cour d'appel de prises prévue par une des Conventions de 1907.

*rences générales* et les *Conférences régionales*, parmi lesquelles les Conférences panaméricaines (1) sont les plus importantes; il conviendra à côté d'elles de signaler les efforts pour une législation unifiée *Scandinave* en certaines matières. Ce sujet me paraît trop vaste pour être traité ici; je me borne à faire observer que moins nombreux seront les systèmes de législation et plus facile sera l'unification internationale du Droit. Il y a donc un grand intérêt à favoriser l'unification régionale du Droit, au point de vue de l'organisation internationale.

#### Méthodes de coopération.

Nous avons rapidement passé en revue les diverses institutions internationales qui se consacrent aux aspirations pacifiques. Nous avons pu constater que la coordination entre elles n'est pas parfaite ; il y a plusieurs problèmes à résoudre dans cet ordre d'idées.

Nous verrons qu'il en est de même quant à la coopération entre les associations.

Ce problème peut être envisagé sous plusieurs rapports. Je vais l'examiner successivement par rapport aux personnes, par rapport à la documentation et aux publications ; enfin, par rapport aux études et aux actions concertées.

La coopération n'a jamais été expressément prévue entre les institutions internationales dans le domaine qui nous occupe ; elle s'est établie, cependant, dans une certaine mesure, par le fait même que les mêmes personnes collaborent aux différentes œuvres.

Ainsi nous retrouvons plusieurs des pacifistes actifs parmi les membres de l'International Law Association (MM. Darby, La Fontaine, Trueblood); un nombre considérable des interparlementaires jouent un rôle très grand dans la propagande populaire. Neuf parmi eux sont membres actuels ou anciens de la Commission qui dirige le Bureau de la Paix à Berne (MM. Frédéric Passy, Bajer, Gobat, La Fontaine, Wavrinsky, Horst, Bonde,

(1) Celles-ci, toutefois, se sont occupées de bien des problèmes n'appartenant pas à notre domaine propre.

Magalhães Lima, Quidde). M. Houzeau de Lehaie prend une part active aux Congrès de la Paix ; il a présidé celui d'Anvers. Lord Weardale a présidé le Conseil national de la Paix de Grande-Bretagne. Douze interparlementaires sont membres de l'International Law Association (1), et un nombre égal appartiennent à l'Institut de Droit international (MM. Beernaert, Léon Bourgeois, Fiore, Rahusen, Descamps, Fusinato, Goos, Hagerup, Lammasch, de Liszt, de Roszkowski, Hellner); deux interparlementaires, MM. Beernaert et Louis Franck sont à la tête du Comité maritime. Beaucoup de ces hommes se trouvent, on le sait, au tout premier rang des institutions dont il s'agit, et ce qui est plus important encore, on en retrouve la plupart parmi les membres des Conférences gouvernementales.

Pour ne s'en tenir qu'aux Conférences internationales de la Paix, on y retrouve, ou aux deux réunions, en 1899 et en 1907, ou à l'une d'elles, les hommes suivants qui sont ou bien membres de l'Institut, ou bien interparlementaires, ou bien membres des deux institutions : MM. Asser, Beernaert, Bourgeois, dan Beer Portugael, d'Estournelles de Constant, Eyschen, Lammasch, de Martens, Renault, Zorn, Descamps, Konow, Rahusen, Ed. Rolin, de Beaufort, Bustamante, Fromageot, Fusinato, Greeg, Hagerup, Hammarskjold, Heliner, Loeff, Lord Reay, Scott, Streit.

Il existe donc une élite d'hommes internationaux qui sont à l'œuvre dans le domaine des progrès pacifiques, et par qui des liens sont formés entre les différentes institutions que nous étudions. Nous constatons l'existence et en même temps la haute importance de cette coopération; car parmi les vingt-six noms de cette liste, nous trouvons ceux des cinq présidents de Commissions, de Sous-Commissions ou de Comités, et de six rapporteurs; bien d'autres ont joué un rôle de tout premier rang. Mais la coopération établie a un caractère tout personnel; elle n'est pas organisée.

Y a-t-il lieu de l'organiser pour ce qui concerne les personnes? Il est permis d'en douter. Le rapport n° 5 présenté au premier Congrès mondial des Associations internationales en 1910, à

(1) Le Groupe danois de l'Union s'y est inscrit *m corpore*.

Bruxelles, fait, à propos de notre sujet, la suggestion suivante (1) : « Place faite dans les Comités de direction des Associations, à titre personnel ou *ex officio*, à des personnalités qui remplissent des fonctions dans d'autres associations. »

Je crois qu'il vaut mieux ne pas forcer cette évolution; on provoquera peut-être trop de jalousies, trop de frictions en instituant dès à présent une coopération intime quant aux personnes. Laissons encore une certaine liberté au hasard; il semble travailler dans la bonne direction. Il vaudra mieux créer une coopération entre les institutions elles-mêmes et pour des buts limités et définis.

Un champ d'action important est celui de la *documentation* et des *publications*. Sous ces deux rapports, il y aura certainement des avantages considérables à une entente et une coopération organisée entre les institutions existantes. Je prends comme exemple la documentation relative à la pratique de l'arbitrage international.

La Convention de La Haye concernant la Cour d'arbitrage, porte en son article 43 : « Les Puissances contractantes s'engagent à communiquer au Bureau [international de La Haye], aussitôt que possible, une copie certifiée conforme de toute stipulation d'arbitrage intervenue entre elles et de toute sentence arbitrale les concernant et rendue par les juridictions spéciales. »

D'après ses statuts, le Bureau de la Paix, à Berne, a spécialement pour but : « de recueillir autant que possible les jugements rendus par voie d'arbitrage entre nations et de les résumer de manière à constituer une sorte de jurisprudence pratique en cette matière. »

Parmi les « attributions du Bureau interparlementaire » (statuts, art. 17), nous trouvons la suivante : « 5. Il soigne les archives et recueille les documents relatifs à l'arbitrage international. ... »

Il me paraît évident qu'il y a ici un double — pour ne pas dire un triple, — emploi, et par conséquent — si les prescriptions sont suivies, — beaucoup de travail fait inutilement. Il est évident *qu'un* dépôt suffit pour les documents relatifs à l'arbi-

(1) Actes, vol. I<sup>er</sup>, p. 44.

trage international, au moins dans l'Europe centrale, et pour qui connaît les difficultés à arracher parfois des documents ou même des renseignements aux chancelleries, il n'y a pas de doute que le Bureau *gouvernemental* à La Haye ne soit tout indiqué pour cette mission; il y a *obligation* pour les chancelleries de lui communiquer tout ce qui concerne l'arbitrage. Il suffit que le Bureau reçoive la mission de réunir également les documents relatifs aux arbitrages antérieurs et qu'il abandonne l'attitude trop réservée qui lui semble interdire de rappeler leurs obligations aux chancelleries.

Les autres branches de la documentation appartiendraient à d'autres institutions : ainsi la bibliographie à l'Institut de Bruxelles dont je viens de parler; si nous avons un jour le Bureau de législation internationale, il serait tout indiqué pour conserver les documents relatifs à toutes les Conférences internationales; le Bureau interparlementaire serait chargé de la documentation parlementaire, et le Bureau de Berne continuerait, comme par le passé, à réunir les archives du mouvement populaire. Un système de classification identique et la publication fréquente de catalogues et d'inventaires permettront aux travailleurs de faire leur besogne dans de meilleures conditions qu'ils ne le font actuellement.

Quant aux *Publications* des différentes institutions, je voudrais voir également une distribution de travail parallèle à celle que je viens d'esquisser pour la documentation.

La revue du Bureau de Berne *Le Mouvement pacifiste*, servira surtout la propagande populaire en fournissant des renseignements documentaires et une chronique fidèle des événements ; elle deviendra les *Archives pacifistes*. Munie de tables détaillées, elle sera un outil de travail d'une grande utilité (1).

Je ne parle pas ici des Revues pacifistes, ni même des Revues de jurisprudence internationale: je me borne aux organes des Institutions internationales proprement dites. Il y aurait peut-être avantage à englober ceux-ci dans une seule publication, l'organe attitré des institutions libres servant l'œuvre juridique

(1) Je me permets à ce sujet, de signaler l'utilité qu'il y aurait à publier une table des années successives de la *Correspondance bi-mensuelle*.



et professionnelle dont j'ai parlé plus haut, et rendant compte de leur activité. Elles ont maintenant chacune leur publication. (*Annuaire de l'Institut de Droit international; Compte rendu des Congrès de l'International Law Association ; Bulletin du Comité maritime.*)

*L'Annuaire de l'Union Interparlementaire*, tout en rendant compte de l'activité de l'institution elle-même, tâche de suffire à plusieurs autres besoins : la publication expose la pratique de la juridiction internationale pendant l'année, la législation internationale et l'activité juridique et professionnelle due à l'initiative privée, dont je viens de parler. Il est évident que ceci ne peut être fait que très imparfaitement et très sommairement. Il y aurait lieu de faire au moins deux publications à part : *l'Annuaire de l'arbitrage* et *l'Annuaire de la législation internationale*. Le premier devrait être dans les attributions du Bureau de la Cour de La Haye, qui publie actuellement les protocoles des affaires jugées par la Cour seulement, et qui vient de donner au public un recueil des traités d'arbitrage qui lui ont été communiqués. *L'Annuaire de la législation internationale* deviendrait l'organe du Bureau du même nom.

Ces publications allégeraient incidemment *l'Annuaire de la Vie internationale*, qui a tant d'autres sujets à traiter, et *l'Annuaire de l'Union Interparlementaire* ne deviendrait que ce qu'indiqué son nom, tout en rendant compte, tout sommairement de ce qui peut intéresser les membres de l'institution. Les *Documents interparlementaires* devraient, par contre, garder leur caractère actuel et même être élargis.

Il va sans dire que toutes ces publications devraient être échangées entre les différentes institutions, et que les membres de celles-ci devraient pouvoir les acquérir à des conditions avantageuses. Cet échange a déjà lieu actuellement, comme aussi la documentation réciproque.

Nous sommes arrivés à la fin de notre étude, et il ne me reste qu'à esquisser comment je conçois la coopération quant aux *études* et aux *actions* concertées.

Actuellement, un Congrès de la Paix, une Réunion de l'Institut de Droit international, une Conférence interparlementaire < émet un vœu », et, dans la plupart des cas, l'affaire en reste là.

Parfois on décide de communiquer ce vœu à un Gouvernement ou peut-être à plusieurs.

Il me semble tout naturel que les différentes institutions dont il vient d'être parlé, et qui servent toutes la même cause élevée, s'adressent mutuellement leurs vœux en s'invitant ou bien à une action déterminée, ou bien à une étude à un point de vue spécial, ou bien, enfin, à une réalisation.

Le Congrès de la Paix demanderait à l'Union Interparlementaire l'étude d'un problème déterminé; l'Union prendrait le projet en considération, mais, avant d'en aborder la discussion approfondie, elle prierait l'Institut de Droit international de donner son avis, ou l'Association professionnelle compétente d'exprimer une opinion; les réponses reçues, l'Union étudierait la question au point de vue de l'opportunité et de la réalisation. Après discussion, tant au sein de ses groupes que dans une Conférence, elle arrêterait son projet ou son vœu, qu'elle adresserait au Bureau de Législation internationale pour qu'il puisse être soumis à une Conférence gouvernementale, et elle chargerait ses Groupes d'appuyer son action, chacun auprès de son Gouvernement; en même temps, elle prierait les Sociétés et les Congrès de la Paix, par l'intermédiaire de leur Bureau, ainsi que l'Association compétente — Comité maritime, Union pénale, etc., — de faire la propagande nécessaire tant auprès de l'opinion publique que dans les milieux spécialement intéressés.

Cette soumission ou transmission de vœux, ce renvoi de projets à une étude professionnelle auraient certainement la plus haute importance et l'influence la plus bienfaisante.

Forte de cette coopération, de cette convergence des efforts, non moins que d'une préparation consciencieuse, la grande œuvre en faveur de l'organisation de la Société des Nations pourra progresser sans les reculs et les déceptions fréquentes d'aujourd'hui, qui ne rappellent que trop souvent la tragédie de Sisyphe.

# NOTICES

## Conférence Internationale des Sucres

[341.27.155 : 664.1] (061) (~)]

On sait que le régime international des sucres, créé par la Convention du 5 mars 1902 et qui trouve sa sanction dans la clause qui oblige les pays contractants à pénaliser les sucres originaires des pays qui continueraient à accorder des primes, fut complété par le protocole du 19 décembre 1907, relatif à l'adhésion de la Russie à la dite Convention. Bien que représenté aux Conférences de Bruxelles de 1898, l'Empire russe n'avait pas, avant cette date, adhéré à l'accord et cela par la raison qu'il tenait à conserver sa législation intérieure et que cette législation, qui assure aux producteurs des avantages indirects équivalents à ceux qui résulteraient d'une véritable prime, ne pouvait se concilier avec les principes fondamentaux posés par la Convention. Ce n'est que quand, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1908, les marchés de l'Angleterre furent, sans restriction, réouverts à tous les sucres primés et qu'alors les sucres russes purent y pénétrer librement et bénéficier d'une situation privilégiée comparativement aux sucres provenant des pays contractants, que, pour obvier à ce danger, on négocia l'entrée de la Russie dans la Convention. Par cet acte, la Russie obtint de limiter son exportation à un chiffre annuel de 200,000 tonnes.

Or, des conditions particulières se sont produites sur le marché pour déterminer les treize Puissances signataires, « le trust des pays betteraviers », à tenir une réunion extraordinaire qui s'est ouverte à Bruxelles le 26 octobre 1911.

La production mondiale du sucre s'est élevée en 1900, à 15,300,000 tonnes. La moitié en provient de la canne, dont la production, depuis la suppression des primes sur la betterave, a

progressé d'environ 15 p. c. et qui est actuellement sur le point d'être exploitée par un trust international opérant par préférence aux Indes.

Incontestablement, de fâcheuses conséquences de la Convention de 1902 se sont produites, surtout en France et en Belgique, et ont infériorisé l'agriculture nationale de ces pays vis-à-vis de l'Allemagne, qui reste la plus grande productrice. En Angleterre on se plaint également d'une augmentation du prix du sucre, représentant une surtaxe de fr. 8.75 par tête d'habitant ou environ 300 millions pour la nation entière.

Tant pour se protéger contre une invasion croissante du sucre de canne que pour vendre le sucre à meilleur marché et en assurer ainsi l'usage aux classes laborieuses, plusieurs Etats avaient un intérêt économique, aussi bien qu'humanitaire, à une révision de l'accord. A cela s'ajoutait que, en 1911, la campagne s'annonça comme tout à fait déficitaire à cause de l'extraordinaire sécheresse en Europe, tandis que, d'autre part, la production russe s'était, grâce à une récolte magnifique, doublée en 1910-1911 et avait atteint le chiffre énorme de 2 millions de tonnes en sucre brut, de façon que la Russie put disposer de stocks considérables dépassant le chiffre de 500,000 tonnes, au profit des autres pays.

A cause de ces circonstances, ce fut d'un commun accord que fut décidée une réunion extraordinaire de la Commission permanente en vue d'accorder à la Russie une faculté d'exportation plus large et donner plus de souplesse à la clause qui la liait.

Des interpellations, tant en France qu'en Angleterre, démontrèrent combien les Gouvernements étaient favorables à un arrangement. En Allemagne, une certaine méfiance était trop naturelle pour pouvoir empêcher l'entente sans laquelle la Convention aurait risqué son existence.

Les sérieuses difficultés que présentèrent les débats résultent du fait qu'ils durent se prolonger, pour l'accord définitif, jusqu'au 16 mars 1912. La Convention fut alors renouvelée pour un terme de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1913. En vue d'assurer l'exécution immédiate de cette disposition, il a été convenu que les nouveaux arrangements seraient pris avant le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Les étapes de l'élaboration de ces résultats se résument ainsi. Dans sa réunion d'octobre, la Conférence de Bruxelles décida de faire coïncider, dans une réunion ultérieure, les délibérations concernant la proposition de la Russie tendant à porter, de 200,000 à 600,000 tonnes, son contingent d'exportation en 1911-1912 et la délibération relative à une nouvelle prorogation de la convention sucrière.

Tout en ramenant à 300,000 tonnes l'augmentation du con-

tingent pour 1911-1912, qu'elle avait demandée, la Russie a formulé alors des propositions concernant la prorogation de la Convention, propositions qui, dans les dernières réunions de la Commission permanente ne purent être adoptées comme base d'entente.

Après l'échec des efforts faits pour arriver à une entente sur le pied d'une modification de la législation sucrière intérieure de la Russie ou d'une diminution de la surtaxe russe, il fut fait la proposition suivante :

1° Prolongation de la Convention pour une période de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1913;

2° Maintien du contingent annuel de 200,000 tonnes;

3° Autorisation, par la Commission permanente, d'accorder à la Russie, dans des circonstances extraordinaires, comme celle qui s'est produite cette année (c'est-à-dire dans le cas d'une production déficitaire du sucre, coïncidant avec une hausse considérable de son prix), une augmentation du contingent pour la campagne et pour autant que trois délégations au moins n'y font pas opposition;

4° Augmentation du contingent d'exportation de la Russie pour 1911-1912 de 300,000 tonnes;

5° Ratification des stipulations précédentes au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1912.

Cette combinaison transactionnelle tendait donc à prolonger pour un nouveau terme de cinq ans, la situation faite aux différents Etats par les arrangements actuellement en vigueur, sous la réserve que, dans des cas exceptionnels, analogues à celui qui s'est produit en 1911, il serait accordé à la Russie une certaine augmentation de son contingent normal d'exportation. Cette mesure, qui trouverait immédiatement son application par l'attribution d'un contingent supplémentaire pour l'exercice en cours, aurait pour effet d'augmenter les quantités de sucre livrées à la consommation lorsqu'il se produirait simultanément, sur le marché mondial, une pénurie de sucre et une élévation considérable des prix.

Exception faite pour l'Allemagne, les divers pays paraissaient assez disposés à accepter l'augmentation de l'exportation russe si le Gouvernement de Saint-Petersbourg faisait preuve de dispositions conciliantes en ce qui concernait son maintien dans l'Union sucrière.

Quant à l'Allemagne, elle invoqua les intérêts de son industrie pour combattre les demandes de la Russie. Elle craignit que ses propres exportations, qui atteignent 50 p. c. de sa production, ne fussent fâcheusement influencées par son adhésion aux propositions russes.

Malgré les avantages que cette proposition représentait, tant

pour les producteurs que pour les consommateurs, elle dut pourtant finalement être remplacée par une autre dont voici le contenu :

1° Renouveau de la Convention à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1913, pour cinq ans, aux mêmes conditions que précédemment, stipulant une exportation de 200,000 tonnes par an, par la Russie;

2° En ce qui concerne le contingent exceptionnel à attribuer à la Russie : 150,000 tonnes sur l'exercice 1911-1912 et 50,000 tonnes pour chacun des deux exercices suivants.

Voici le texte du protocole — signé par les représentants des Puissances, — concernant la prorogation de l'Union Internationale :

« Les États contractants s'engagent à prolonger pour un nouveau terme de cinq ans, qui prendra cours le 1<sup>er</sup> septembre 1913, la Convention relative au régime des sucres du 5 mars 1902, telle quelle a été amendée et complétée par le protocole du 26 juin 1906, relatif à l'accession de la Suisse, par l'Acte additionnel à la dite Convention du 28 août 1907 et par le protocole du 19 décembre 1907, relatif à l'adhésion de la Russie — sous réserve de l'attribution à la Suisse du droit de vote que le protocole au 26 juin 1906 ne lui avait pas accordé et sous réserve également des dispositions ci-dessous énoncées.

» Les dits États contractants renoncent, en conséquence, à user de la faculté que leur concédait l'article 10 de la Convention du 5 mars 1902, quant à la dénonciation de cet acte diplomatique.

» Le contingent d'exportation de 200,000 tonnes accordé à la Russie par l'article 3 du protocole du 19 décembre 1907 pour chacun des quatre exercices compris entre le 1<sup>er</sup> septembre 1909 et le 31 août 1913 est maintenu pour chacun des cinq exercices compris entre le 1<sup>er</sup> septembre 1913 et le 31 août 1918.

» Prenant en considération le fait que, par suite de circonstances exceptionnelles, il s'est produit, en 1911-1912, simultanément une pénurie de sucre et une élévation considérable du prix sur le marché mondial, les États contractants consentent à ce que la Russie bénéficie d'un contingent extraordinaire, qui sera réparti comme suit :

Exercice 1911-1912.....	150.000 tonnes
Exercice 1912-1913.....	50.000 tonnes
Exercice 1913-1914.....	50.000 tonnes. »

Les communiqués plutôt vagues, faits à la presse par la Conférence sucrière concernant ses travaux, ont soulevé des réclamations à l'étranger. En effet, il ne paraît plus guère possible de continuer à tenir de telles délibérations secrètes. « Les commu-

niques, dit la *Vossische Zeitung*, ne disent rien et des renseignements particuliers erronés contribuent à répandre l'inquiétude dans les sphères intéressées. » Il est certain que l'habitude prise par la diplomatie de garder secrètes certaines de ses délibérations et de laisser s'accréditer de fausses nouvelles, est de nature, dans certains cas, à causer des préjudices considérables.

Quant à la portée de la Convention, à son importance exemplative, on ne peut mieux faire que de citer les paroles suivantes de M. Délateur, premier délégué de la France :

« On riait de nous jadis lorsque nous parlions de créer une juridiction internationale qui fût capable d'assurer l'application de la Convention du 5 mars 1902 et de pénaliser les sucres primés. Ce tribunal existe maintenant avec les pouvoirs considérables que lui ont attribués les Hautes parties contractantes ; il prononce par voie de majorité ; ses décisions, exécutoires par elles-mêmes, ont toujours été simplement respectées et jamais il n'y eut même à insister auprès de l'un quelconque des Etats de l'Union pour en recommander l'application.

» Dix ans ont passé dès lors, et cette institution que beaucoup qualifiaient d'utopie, qui devait, disait-on se dissiper au souffle de la première difficulté sérieuse, cette institution est maintenant une juridiction puissante, impartiale, arbitrant souverainement les conflits économiques dans un domaine où il semblait jadis impossible de faire régner la paix. »

### Conférence Internationale de l'Opium

[341.27.61 (061) (oo)]

L'admirable énergie avec laquelle les patriotes de la Chine, séculairement assoupi, ont voulu affranchir le pays du joug de l'opium, donneur de sommeil, a abouti — fait symbolique dirait-on — au moment même de la résurrection républicaine de ce pays : la Convention de La Haye du 23 janvier 1912 a, d'un commun accord international, par des mesures rigoureuses, enrayé définitivement les conséquences périlleuses de la culture du pavot somnifère.

Cette entente termine une campagne qui, datant de la guerre de l'opium (1839-1842) (1), a su gagner successivement des terrains de plus en plus étendus. Comme d'importance primor-

(1) La question de l'opium. *La Revue Jaune*, 15 mai 1911.

diale, doivent être considérés notamment les traités de Bruxelles en 1890 et 1899, la pétition en 1901 de 90 millions d'Américains et d'Anglais en faveur de la suppression du trafic de l'opium (1), les mesures prohibitives prises en Chine et au Japon en 1906 et la Commission internationale d'enquête à Changeai, en février 1909.

L'édit impérial du 20 septembre 1906 entendait supprimer en dix ans la consommation de l'opium et invitait les nations étrangères à supprimer leurs exportations dans le même délai. Voici les dispositions essentielles du règlement détaillé qui y faisait suite :

Aucun terrain nouveau ne peut être livré à la culture du pavot et l'étendue des terres qui sont actuellement consacrées à cette culture doit être réduite d'un dixième par année.

Dans un délai de dix ans, la culture du pavot et l'usage de l'opium doivent cesser définitivement en Chine.

Tout fumeur devra être inscrit sur un registre spécial, indiquant les quantités qu'il consomme, et, seuls, les acheteurs inscrits pourront recevoir de l'opium; ils devront diminuer leur consommation annuelle de 20 p. c. Les fumeurs âgés de plus de soixante ans seront traités avec plus d'indulgence.

Il ne sera pas délivré d'opium à quiconque n'a pas encore l'habitude de fumer.

Les fonctionnaires devront cesser de fumer dans le délai de six mois ou démissionner; les professeurs, les lettrés, les soldats et les marins dans un délai de trois mois.

Les fumeries d'opium seront fermées dans un délai de six mois; tous les débits d'opium seront fermés graduellement.

Les ministres des nations qui introduisent de l'opium en Chine, c'est-à-dire l'Angleterre (provenance indienne), la Perse, la France (provenance indo-chinoise), la Hollande (provenance indo-néerlandaise), seront pressentis en vue d'obtenir que l'importation d'opium en Chine cesse dans un délai de dix ans.

La portée de ces dispositions ainsi que les ressorts de la situation actuelle ont été judicieusement éclairés par M. Abendanon, ancien directeur des Cultes et de l'Industrie aux Indes Néerlandaises, dans un article dans le *Vaderland*.

« Vers la fin de l'année 1906, dit M. Abendanon, le Gouvernement chinois décida de faire cesser en un espace de dix ans la culture du pavot et l'emploi de l'opium. Relativement à cet arrêté, la Chine obtint de la Grande-Bretagne que l'importation

(1) *Mémorandum concerning concerted international restraint of the traffic in intractants and opium among arboriginal races by an International Reform Bureau.*



des Indes Anglaises diminuerait peu à peu, pour cesser enfin complètement. Pour l'année 1908, la quantité d'opium à importer fut fixée à 61,000 caisses. On continuerait ainsi, en allant de pair avec les mesures d'abolition mises en vigueur à l'intérieur de la Chine.

» Une nouvelle Convention fut signée le 8 mai 1911, en vertu de laquelle la diminution de l'importation serait plus rapide encore, si au bout de dix ans la production de l'opium avait cessé en Chine. Quelle est la situation actuelle? La société fondée en 1874, aux fins de combattre le commerce de l'opium, mande, dans son organe d'octobre *The Friend of China*, l'étonnante nouvelle que voici :

« Dans cinq provinces de la Chine déjà, on a cessé la culture »  
» de l'opium et cela, depuis que, le 11 septembre dernier, l'im- »  
» portation de l'opium des Indes Anglaises y est défendue. »  
» L'une de ces provinces est le Sé-Tchouan, qui avant 1906 »  
» produisait environ la moitié de l'opium récolté en Chine. »  
» Ensuite vient le Chantsi et enfin les trois provinces de la »  
» Mandchourie. Et ce ne sont pas là de vaines nouvelles. Les »  
» deux premières provinces viennent d'être visitées par Sir »  
» Alexandre Hosie, qui a été convaincu de l'exactitude de ces »  
» dires. Il y a deux ans déjà, Max Muller avait pu constater la »  
» même chose en Mandchourie. De plus, il est certain que »  
» nombre d'autres provinces se hâtent de suivre cet exemple.

» Le Gouvernement chinois a annoncé qu'à partir du 1<sup>er</sup> jan- »  
» vier prochain, l'importation de l'opium persan et turc sera »  
» interdite dans toute la Chine. L'heure est donc proche où la »  
» Chine se sera entièrement libérée de l'opium aussi bien comme »  
» produit indigène que comme produit importé. Ce n'est pas »  
» tout encore. La nuit de misère engendrée par l'usage de »  
» l'opium — et l'usage est, dans ce cas, presque toujours abus, — »  
» sera dissipée et une fraîche matinée poindra grâce à la culture »  
» du coton qui est venu prendre la place du pavot. Fort heureu- »  
» sèment cette idée se répand de plus en plus, aussi aux Indes »  
» Anglaises. Il se peut que ce soit l'influence des prix élevés du »  
» coton en Amérique, mais il est hors de doute que première- »  
» ment, la disparition de la néfaste culture du pavot ait donné »  
» lieu à celle d'un produit utile. »

Comme un argument contre la prohibition de l'opium on a souvent allégué que ce produit serait remplacé par la morphine et la cocaïne, dont les effets ne sont pas moins nocifs. L'augmentation de la consommation de la morphine faisait pourtant déjà l'objet des résolutions suivantes de la Conférence de Changhaï :

V. — La Commission internationale de l'opium estime que déjà la fabrication sans restriction, la vente et la diffusion de la morphine constataient un danger grave et que la morphinomanie montre des signes d'ex-

tension parmi les populations. Cette Commission, en conséquence, désire attirer d'urgence l'attention de tous les Gouvernements sur l'importance de mesures coercitives à prendre par chaque Gouvernement, sur son territoire et dans ses possessions, pour arriver à contrôler la fabrication, la vente et la diffusion de cette morphine, ainsi que les autres composés de l'opium, car il appert des recherches scientifiques que ces drogues sont susceptibles d'entraîner les mêmes abus et de produire les mêmes effets pernicieux.

VII. — La Commission internationale de l'opium recommande vivement à chaque délégué d'inciter son Gouvernement à entrer en négociations avec la Chine en vue de prendre de rapides et efficaces mesures dans leurs différentes concessions ou établissements en Chine pour y interdire le commerce et la fabrication de remèdes contre l'opium, qui contiennent encore de l'opium ou de ses dérivés.

Parmi les quatre points suivants inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de La Haye, on constate également que l'attention a été appelée sur la morphine :

- 1° Mesures pour combattre la consommation de l'opium;
- 2° Mesures internationales pour combattre la fraude;
- 3° Limitation de la plantation des pavots;
- 4° Défense de la consommation de la morphine.

En vertu de ces recommandations, la Convention traite aussi de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs. Il a fallu beaucoup de bonne volonté humanitaire de la part des Grandes Puissances, pour s'imposer les restrictions qu'impliquait le nouvel accord. Ainsi les mesures prohibitives, qui atteignent rudement les revenus de l'Inde, n'ont pas empêché Sir John Jordan à Pékin et M. Brent à La Haye de préconiser les prohibitions. Dans son discours du trône, le roi d'Angleterre se dit heureux de pouvoir annoncer que la Conférence Internationale avait voté une Convention au sujet de la réglementation du commerce de l'opium et des drogues de même nature. Pour ce qui est de la France, une suppression immédiate et complète de la fabrication de l'opium créerait, dans le budget de l'Indo-Chine française, un déficit de 10 millions de francs environ. Parmi les trois monopoles, l'alcool, le sel et l'opium, celui-ci donne, en effet, les plus sûrs bénéfices; le tableau des gains annuels montre qu'en dix ans la production de la régie de l'opium a plus que doublé et est montée de 3,784,000 piastres en 1894, à 7,767,000 en 1904.

Néanmoins, la Convention stipule que les Puissances contractantes empêcheront l'exportation de l'opium brut vers les pays qui en auront prohibé l'entrée et contrôleront son exportation vers les pays qui en limitent l'importation.

Quant à l'opium préparé, c'est-à-dire propre à la consommation, tout en recommandant la suppression graduelle de sa

fabrication et de son exportation, la Convention reconnaît que chacun des pays intéressés doit être libre d'entreprendre cette suppression dans les limites des conditions qui lui sont propres.

La Conférence qui s'est réunie à La Haye le 1<sup>er</sup> décembre 1911, sur la convocation du Gouvernement hollandais, qui reprenait ainsi une initiative antérieure du président Taft, se composait de représentants de douze Etats, ainsi répartis : *Allemagne* : M. von Muller, ministre à La Haye ; *Etats-Unis* : M. Charles-H. Brent, évêque protestant des Iles Philippines; *Chine* : Liang Chi Eng, ministre de Chine à Berlin ; *France* : M. Guesde, administrateur des Services Coloniaux de l'Indo-Chine, chef adjoint du Cabinet du ministre des Colonies; *Grande-Bretagne* : Sir C.-C. Smith; *Italie* : M. le professeur Rocco Santoliquedo, député, directeur général de la Santé Publique; *Japon* : M. Aimaro Sato, ministre à La Haye; *Pays-Bas* : M. Cremer, président de la Compagnie Néerlandaise de Commerce, ancien ministre des Colonies; *Perse* : Mirza Mahmoud-Khan des Berry-Sahaph. secrétaire de la Légation persane à La Haye; *Portugal* : M. B. Ferreira, ministre à La Haye; *Russie* : M. Savinsky, ministre à Stockholm, conseiller d'Etat actuel, maître des cérémonies de l'Empereur; *Siam* : M. Akharaj Varadhara, ministre à La Haye.

Le président de la Conférence, M. Brent, réélu à raison de sa qualité d'ex-président de la Conférence de Changhaï, offrit, en prenant possession de ses fonctions, la présidence d'honneur au ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, M. de Marées van Swinderen.

Outre plusieurs secrétaires-adjoints, furent désignés : comme secrétaire général de la Conférence, M. le docteur J.-A.-A. de Beaufort et comme secrétaire, M. C. de Graeff.

Pour les questions touchant au droit international, le gracieux appui de S. E. M. Asser, fut à plusieurs reprises sollicité.

Après six semaines de travaux, au cours desquelles il fut tenu 26 séances, une entente fut élaborée en vue d'un contrôle international sur le trafic reconnu nuisible. La Convention adoptée comprend 26 articles répartis en 6 chapitres.

Le chapitre premier traite de l'opium brut et de la définition de ce produit.

Les Puissances contractantes s'engagent à limiter, en tenant compte des différences de leurs conditions commerciales, le nombre des villes, ports ou autres localités par lesquels l'exportation ou l'importation de l'opium brut est permise.

Les Puissances contractantes prendront des mesures ; a) pour empêcher l'exportation de l'opium brut vers les pays qui en auront prohibé

l'entrée; b) pour contrôler l'exportation de l'opium brut vers les pays qui en limitent l'importation. Tout colis contenant de l'opium brut destiné à l'importation, sera marqué de manière à indiquer son contenu, pourvu que l'envoi excède 5 kilogrammes. L'importation et l'exportation de l'opium brut ne pourront être faites que par des personnes dûment autorisées.

Le chapitre II est relatif à l'opium préparé dont il est donné également une définition.

Les Puissances contractantes prendront des mesures pour la suppression graduelle et efficace de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé, dans la limite des conditions différentes propres à chaque pays. Les Puissances, qui ne sont pas encore prêtes à prohiber immédiatement l'exportation de l'opium préparé, la prohiberont aussitôt que possible. Ces dernières restreindront le nombre des villes, ports ou autres localités par lesquels l'opium préparé pourra être exporté, de même qu'elles prohiberont l'exportation de l'opium préparé vers les pays qui en interdisent ou pourront en interdire plus tard l'importation.

Le chapitre III comprend les mesures prises pour l'opium médicinal, la morphine, la cocaïne, etc., de même que la définition de ces produits.

Les États devront édicter des lois ou des règlements pour limiter la fabrication, la vente et l'emploi de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs aux seuls usages médicaux et légitimes. Ils coopéreront entre eux afin d'empêcher l'usage de ces drogues pour tout autre objet. Les Puissances s'efforceront de contrôler tous ceux qui fabriquent, importent, vendent, distribuent et exportent la morphine, la cocaïne et leurs sels respectifs ainsi que les bâtiments où ces personnes exercent cette industrie ou ce commerce. Suivent les mesures élaborées à cet effet. Des mesures seront prises aussi pour prohiber dans leur commerce intérieur, toute cession de morphine, de cocaïne et de leurs sels respectifs à toutes personnes non autorisées.

Le chapitre IV concerne les Puissances qui ont des traités avec la Chine; elles s'engagent à prendre de concert avec le Gouvernement chinois, les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée en contrebande, tant sur le territoire chinois que dans leurs colonies d'Extrême-Orient et sur les territoires à bail qu'elles occupent en Chine, de l'opium brut et préparé, de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs.

En vertu de l'article 20 du chapitre V, les Puissances contractantes examineront la possibilité d'édicter des lois ou des règlements rendant passible de peines, la possession illégale de l'opium brut, de l'opium préparé, de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs.

Les Puissances se communiqueront les textes des lois et règlements concernant les matières visées par la présente Convention, ou édictés en vertu de ces clauses, ainsi que les renseignements statistiques concernant l'opium.

Le chapitre VI contient des dispositions finales en vertu desquelles les Puissances non représentées à la Conférence seront admises à signer la Convention. Dans ce but, le Gouvernement des Pays-Bas invitera toutes les Puissances de l'Europe et de l'Amérique non représentées à la Conférence à y adhérer.

Dans le protocole de clôture, la Conférence a en outre émis les vœux suivants :

1° La Conférence estime qu'il y aurait lieu d'attirer l'attention de l'Union postale universelle :

a) Sur l'urgence de réglementer la transmission par la poste de l'opium brut;

b) Sur l'urgence de réglementer autant que possible, la transmission par la poste de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs, et des autres substances visées à l'article 14 de la Convention;

c) Sur la nécessité de prohiber la transmission par la poste de l'opium préparé.

2° La Conférence estime qu'il y aurait lieu d'étudier la question du chanvre indien au point de vue statistique et scientifique, dans le but de régler, si la nécessité s'en fait sentir, par la législation intérieure ou par un accord international, les abus de son emploi (1).

### **Conférence diplomatique sur le régime des spiritueux en Afrique**

[341.27.61 (8)(061) (oo)]

La Conférence diplomatique internationale sur le régime des spiritueux en Afrique, s'est réunie à partir du 4 janvier 1912 au Palais des Académies à Bruxelles.

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, a reçu les plénipotentiaires des Gouvernements représentés et leur a souhaité la bienvenue. Sur la proposition du doyen du corps diplomatique, S. E. le Jhr. van der Staal de Piershill, la présidence de la Conférence a été confiée à M. Cappelle, Ministre plénipotentiaire, qui avait déjà rempli les mêmes fonctions en 1911.

(1) Cf. *International Opium Convention, Miscellaneous n° 2* (1912) et *Gazette (Le la Hollande* (27 janvier 1912).

Le Secrétariat a été composé comme suit : *Secrétaire général*: M. Ch. Seeger, directeur général au Ministère des Affaires étrangères; *Secrétaires* : MM. Heptia et de Bassompierre, chefs de division au même Département, M. Ronald Macleay, premier secrétaire de la Légation britannique à Bruxelles.

Le but de la Conférence, convoquée à l'initiative du Gouvernement allemand et du Gouvernement anglais, a été d'opposer de nouvelles barrières aux progrès de l'alcoolisme en Afrique. A cette fin, un double remède s'est présenté consistant à étendre la zone, déjà très étendue, dans laquelle existe le régime de la prohibition rigoureuse des alcools et à élever dans une notable proportion la taxe des droits d'entrée frappant ce produit dans les régions où l'importation reste permise.

Au début de la séance du 6 janvier, le président a donné connaissance d'une démarche faite par le secrétaire de la *Fédération Internationale pour la protection des Races indigènes contre l'alcoolisme*, en vue de recommander à la Conférence les propositions dont l'avaient saisie les Gouvernements de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Il fut décidé que les vœux exprimés par la Fédération seraient insérés au procès-verbal de la séance.

Après un examen préalable de la situation existant dans les colonies africaines des États représentés, suivi d'un développement, par leurs auteurs, des propositions déposées, la question du groupement ininterrompu des zones prohibées a été renvoyée à une sous-commission composée de délégués techniques.

D'après l'article 91 de l'Acte général de Bruxelles de 1890, la prohibition de l'alcool est établie dans la zone africaine délimitée par le 20° degré latitude nord et le 22° degré latitude sud, chaque Puissance déterminant les limites de prohibition dans ses possessions et protectorats et les notifiant aux Puissances dans un délai de six mois.

Il a paru à certains Gouvernements qu'il serait intéressant d'amener les pays ayant des possessions en Afrique à se concerter préalablement pour la détermination de ces limites, de façon à rendre le contrôle plus facile, notamment en empêchant toute solution de continuité dans la zone de prohibition.

La question de principe réservée, la sous-commission a reconnu qu'il ne pouvait être question de porter atteinte aux dispositions de l'article 91 de l'Acte général de Bruxelles : chacun des Gouvernements aura à arrêter, dans la plénitude de sa souveraineté, les mesures jugées opportunes.

Afin d'assurer l'unité du plan, les Gouvernements auraient pourtant intérêt à un travail en commun. A cet effet, l'examen devrait essentiellement porter sur les points suivants : l'extension éventuelle des zones de prohibition et les exceptions qui seraient admises en ce qui concerne la fabrication des spiritueux destinés à l'usage industriel ou médical, ainsi que l'importation et l'emploi d'alambics servant à cette fabrication.

La sous-commission s'est d'abord occupée de la question de savoir s'il convient d'interdire l'importation, dans la zone de prohibition, des alambics et des autres appareils servant à la fabrication des spiritueux.

L'Acte général de Bruxelles prohibe la fabrication des boissons distillées dans la dite zone; n'y aurait-il pas lieu de chercher une garantie supplémentaire du respect de cette prohibition dans l'interdiction des alambics? A supposer le principe admis, ne devrait-on pas prévoir certaines exceptions, notamment pour les appareils destinés à la fabrication d'alcools industriels, etc.?

Il lui a paru que l'on faciliterait l'exécution des dispositions, interdisant la fabrication, dans certaines zones, des boissons distillées si l'on érigeait en règle générale la prohibition d'importation des appareils pouvant servir à la distillation; cette règle comporterait éventuellement des exceptions que les Gouvernements intéressés pourraient consentir lorsqu'il s'agirait d'appareils destinés à des usages non contraires aux stipulations conventionnelles.

Ultérieurement, il a été élaboré un texte de Convention pour le cas où l'accord se ferait entre les Puissances sur les points importants soumis à l'approbation des Gouvernements intéressés. En seconde lecture, quelques modifications visant notamment les cas d'application et de dispense des droits d'accises ont été introduites avant l'approbation du rapport.

Saisie de cette communication, la Conférence a, en séance plénière, acte des déclarations importantes concernant les intentions des différents Gouvernements. On a paru unanimement d'accord sur l'opportunité de renforcer les mesures restrictives appliquées à l'importation des boissons spiritueuses dans les zones conventionnelles; d'abord quant à la nécessité d'augmenter les droits d'entrée, tout au moins dans un certain nombre de régions non soumises à la prohibition absolue. Il resterait à déterminer exactement le montant de l'augmentation des droits, les territoires auxquels ces nouveaux droits seraient applicables et, éventuellement, les mesures supplémentaires, voire même prohibitives, qui seraient à prendre pour assurer plus complètement le but de l'Acte général de Bruxelles.

Les délégués s'étant munis d'instructions définitives de leurs Gouvernements respectifs et le Gouvernement français ayant déposé un contre-projet de Convention, une nouvelle séance plénière s'est tenue le 6 février.

Il a été alors constaté que, malgré l'esprit de conciliation dont toutes les Puissances avaient fait preuve, les divergences sur certains points étaient encore trop marquées pour qu'un accord pût être signé au cours de la présente session. Dans ces conditions, il a été décidé que la Conférence s'ajournerait jusqu'au moment où des échanges de vues directs entre les Gouverne-

ments auraient fait entrevoir l'orientation utile à donner aux travaux ultérieurs.

### Conférence Internationale sur la cherté de la vie

[647.1]

La hausse constante et générale des prix de la vie est devenue une des plus graves préoccupations des pouvoirs publics dans tous les pays et de nombreux auteurs ont recommandé une enquête internationale de la question, permettant d'élucider les causes et les effets de ce problème économique et de trouver le moyen d'y remédier. L'état actuel d'interdépendance commerciale, industrielle et financière des nations rend cet examen international de l'ensemble des facteurs relatifs au renchérissement de la vie, particulièrement urgent. Des autorités comme Leroy-Beaulieu en France, Luigi Einaudi en Italie ont insisté sur cette nécessité (1).

La tâche d'une Commission d'études internationale consisterait à coordonner les renseignements concernant les salaires, le coût de la vie, les prix des denrées, les frais de transport, etc.; elle s'appliquerait aussi à fournir tous les renseignements susceptibles de jeter de la lumière sur la question de savoir si la valeur de la monnaie-or a pu se modifier.

La production mondiale de l'or, dit à ce propos *l'Etoile Belge*, s'est élevée, en 1911, à 2 milliards 460 millions de francs contre 2 milliards 440 millions de francs en 1910. En 1892, la valeur était de 760 millions et de 1 milliard 366 millions de francs en 1901. Dans l'espace des vingt dernières années, de 1892 à 1911, la valeur de l'or produit a donc triplé, mais l'accroissement s'est surtout accentué pendant la dernière période décennale.

La question de savoir si cet accroissement colossal n'a pas graduellement déprécié le métal jaune, s'est posée naturellement en même temps que celle de la fixité de sa valeur comme moyen d'échange. Certains esprits ont vu dans l'augmentation des prix des denrées des dernières années, une conséquence de la dépréciation du pouvoir d'achat de l'or.

M Irving Fischer, de l'Université d'Yale, a traité dernièrement la question dans un livre intitulé : *The purchasing power of money*. Reprenant la thèse de Stanley Jevons, exposée dans son ouvrage : *Money*, Fischer démontre, à son tour, l'opportunité qu'il y aurait de modifier

(1) *Il ribasso della rendita e il rincaro della vita, Corriere della Sera*, 1912. 02.21.



l'étalon monétaire, en le basant désormais sur un « index-number » plus étendu. Il signale à propos du « pouvoir d'achat de la monnaie » nombre de faits tendant à prouver la variation de la valeur de la monnaie-or.

Au point de vue agricole, ce projet présente un intérêt d'une extrême importance. Il n'est guère possible, en effet, de pouvoir élucider le problème du renchérissement de la vie et du rôle que les variations de la monnaie-or y joue, en limitant l'étude à un ou plusieurs pays. Cette étude doit porter sur les conditions de la consommation et la production générales du monde entier.

Récemment, des initiatives ont été prises en vue de convoquer une Conférence aux fins d'examiner ces questions. Ainsi, le président Taft a demandé, en janvier, par message, au Congrès des Etats-Unis, un crédit de 20,000 dollars, dans le but de convoquer tous les Gouvernements étrangers à participer à une Conférence Internationale qui se tiendrait à Washington, pour étudier les causes de la cherté de la vie dont souffrent actuellement tous les peuples.

Cette initiative était précédée par l'introduction au Sénat américain, le 8 janvier 1912, d'un bill, rédigé par M. Crawford, et tendant à autoriser les Etats-Unis à se faire représenter dans une Commission Internationale chargée de rechercher les causes de l'augmentation du coût de la vie dans le monde, et à autoriser le président de la République à inviter les autres nations à désigner des représentants à cette Commission. D'après le rédacteur du bill, cette Commission aurait pour objet de réunir tous les faits qui concernent les récents changements survenus dans les salaires, le coût de la vie et les prix en général dans le monde, de faire des comparaisons internationales, de mettre en lumière les causes principales de ces changements suivant les pays, etc.

L'idée de confier à une Commission Internationale l'étude du problème si complexe avait déjà été préconisée par le professeur Irving Fischer, et de nombreuses adhésions lui étaient parvenues, non seulement des Etats-Unis, mais de Grande-Bretagne (30), de France (10), d'Allemagne (7), d'Autriche (13), du Canada, du Japon (2), de Suisse (4), d'Italie (3), de Belgique (3), de Hollande (3), du Danemark (7). Les adhésions venues de France sont celles de MM. Lucien March, directeur de la Statistique de la France; Arthur Fontaine, directeur du travail au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale; Adolphe Landry, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes; A. de Foville, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques; vicomte G. d'Avenel; Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Yves Guyot, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, Raphaël-Georges Lévy, professeur à l'Ecole des Sciences **Poli-**

tiques; Charles Gide, professeur à l'Ecole de Droit de **Paris**;  
Charles Rist, professeur à l'Ecole de Droit de Montpellier.

Une initiative parallèle et presque simultanée a été prise en Belgique. Lors de la séance du 26 janvier 1912 de la Chambre des représentants, le professeur M. Hector Denis interpella le Gouvernement en un discours dont voici les principaux passages :

..... Pour quiconque cherche à régulariser cet immense mouvement mondial des métaux précieux et des prix dont le retentissement social peut être si douloureux, il y a une question internationale, mondiale, monétaire à étudier, et c'est là-dessus que j'insiste. Tous les professeurs d'économie politique de l'Europe sont d'accord que l'on devrait confier l'étude des variations du coût de la vie et de la puissance d'achat de la monnaie à un service international permanent, subsidié par les États. Pour le réaliser, on pourrait en charger l'Office du travail de Bale, qui est extrêmement bien organisé, je suis convaincu que le Gouvernement belge ne refuserait pas son office.

Nous pourrions ainsi tâter, à chaque moment, le pouls du travail humain, explorer le degré de la souffrance humaine. Cette étude comparative embrassera naturellement les rapports du salaire réel et du salaire normal, ainsi que tout l'ensemble des prix des marchandises.....

Il est d'une importance capitale d'étudier méthodiquement les causes générales qui concourent à faire varier dans tous les États civilisés du monde, le coût de la vie et le pouvoir d'achat de la monnaie. Une Commission Internationale instituée par les Gouvernements pourrait remplir efficacement cette mission scientifique et suggérer des mesures propres à donner plus de stabilité aux conditions d'existence de la grande masse des travailleurs, ce qui serait d'une portée inappréciable.

Cette idée est accueillie par de nombreux économistes de toutes les écoles d'Europe et aux États-Unis D'accord avec MM. Vandervelre et Royer, je forme le vœu qu'une telle Commission soit instituée et que les Gouvernements se mettent immédiatement en rapport pour s'entendre sur cet objet.

Le chef du Cabinet, M. de Broqueville a répondu à l'interpellateur que le Gouvernement ne demandait pas mieux que d'accueillir avec bienveillance, la proposition de M. Denis, mais qu'il était nécessaire d'examiner dans quelles conditions pourrait être réalisée la pensée de l'honorable membre.

En tous cas, il paraît donc légitime d'espérer que les études préconisées pourront prochainement être entamées.

## FAITS ET DOCUMENTS

**Prix Nobel 1911.** — Les prix Nobel ont été attribués de la manière suivante en 1911 :

LITTÉRATURE. — A M. Maurice Maeterlinck.

PAIX. — Partagé entre le Ministre d'État S. Exc. F.-M.-C. Asser, à La Haye, pour ses importants travaux lors des Conférences de droit international privé et de la Paix, et M. A.-H. Fried, rédacteur, à Vienne, de *Die Friedenswarte*, un des premiers éditeurs de *l'Annuaire de la Vie Internationale* et auteur de nombreux ouvrages sur le mouvement pacifiste.

SCIENCES PHYSIQUES. — Au professeur Wilhem Wien, à Wurzburg, pour sa découverte des lois du rayonnement de la chaleur. Grâce au système de Wien, on est parvenu à pouvoir apprécier la température d'un corps rayonnant sans se servir des appareils usuels. Ainsi, on a pu constater même la température effective du soleil et des étoiles : celle du soleil est comptée à 6,000 degrés. Les recherches de Wien sont également destinées à avoir une forte répercussion sur les investigations dans plusieurs domaines techniques. M. Wien a partagé le prix avec le professeur Max Planck, de Berlin.

SCIENCES CHIMIQUES. — A M<sup>me</sup> Marie Curie, professeur à l'Université de Paris, pour sa découverte du radium et du polonium et pour ses recherches sur ces substances. En 1903, M<sup>me</sup> Curie partagea le même prix avec son mari, à raison de leurs recherches communes sur le radium.

PHYSIOLOGIE ET MÉDECINE. — Au professeur Allvar Gullstrand, de l'Université d'Upsal (Suède), pour ses travaux sur la dioptrique de l'œil et l'astigmatisme. M. Gullstrand a également apporté d'importantes améliorations dans la fabrication des lunettes.

La distribution solennelle des prix Nobel a toujours eu lieu, jusqu'ici, à l'Académie Musicale à Stockholm. On projette maintenant la construction d'un superbe *Palais Nobel*, d'après les dessins de M. F. Boberg, un des plus éminents architectes suédois. Le palais serait érigé dans une situation magnifique sur le bord de la baie du Djurgarden, et sa salle de fêtes, richement décorée, pourrait recevoir 2,000 personnes. [001 (079.1)]

**Relations** anglo-allemandes. — Le voyage très commenté de M. Haldane à Berlin, en février, et qui semble avoir eu pour objet principal de sonder le cabinet de Berlin sur la possibilité d'une entente anglo-allemande par la voie d'une délimitation des sphères d'intérêts dans les diverses parties du monde (surtout en Afrique), a fourni à Sir E. Grey, ministre des Affaires Étrangères, l'occasion de faire au Parlement britannique, la déclaration suivante :

« J'ai la confiance que quelque chose a été fait qui aura un effet durable, rendra le ciel plu? brillant et plus clair et dissipera, dans une certaine mesure, l'atmosphère de soupçon et de méfiance qu'avaient créée des bruits et des nouvelles sans fondement. Nous jouissons dans ce pays d'un grand développement industriel, et nous voulons encore l'augmenter dans l'avenir. En Allemagne aussi, il y a un grand peuple industriel jouissant d'un grand développement industriel et désireux de l'accroître encore dans l'avenir.

« Dans l'intérêt de tous, la paix doit régner. Je n'ai aucune crainte de voir se prolonger d'une façon permanente les divergences entre les opinions publiques des deux pays, pourvu que la vérité se fasse jour. Il n'est pas difficile de dire la vérité, il est difficile de la faire croire. Il est très facile de faire croire quelque chose qui n'est pas vrai. Tout le monde peut faire cela, car on préfère croire ce qui est surexcitant plutôt que d'ajouter foi à ce qui serait de nature à calmer les passions.

» J'espère que par son discours, l'autre jour, à la Chambre des Communes, le premier ministre a fait justice — et pour toujours, — de ce grand mensonge que l'année dernière, nous avions dans ce pays médité d'attaquer l'Allemagne sans provocation. Un tel soupçon n'eut jamais le moindre fondement. Il n'y eut rien dans les mouvements de nos navires, rien dans ce que nous avons fait qui ait pu justifier la croyance que nous avions pu penser à violer la paix les premiers ou à encourager qui que ce fût à violer la paix. Si les vapeurs méphitiques qui se sont élevées à la suite de la mise en circulation de rumeurs de cette sorte ou d'une ou deux autres rumeurs, également sans fondement, et auxquelles je ne ferai pas allusion, si ces vapeurs

**sont** dissipées, j'ai confiance qu'il n'y aura plus à l'avenir d'occasion de soupçon, de méfiance ou de tension diplomatique. »

Le Comité d'entente anglo-allemand, d'autre part, a voté la résolution que voici :

« Nous considérons comme notre devoir de combattre cette idée fausse que l'on propage sans cesse d'après laquelle la rivalité commerciale de l'Allemagne doit aboutir à un antagonisme des deux peuples.

» Nous sommes pénétrés après comme avant de l'inébranlable conviction que l'Allemagne et l'Angleterre, qui échangent chaque année pour plus de deux milliards de produits, ne sont pas seulement solidaires économiquement, mais sont aussi appelées à travailler en commun pour le bien de la civilisation. Un antagonisme et surtout une guerre entre ces deux nations qui ont entre elles des liens de race, de langue, de culture et de multiples rapports étroits, ne serait pas seulement un malheur sans nom pour les deux pays, ce serait encore un véritable crime contre la civilisation. »

« C'est l'exacte vérité, dit *Le Temps* (10 février), et il faut espérer qu'on finira par le reconnaître de part et d'autre. » [327 (42 : 43)]

**Relations anglo-russes.** — Une visite interparlementaire a été organisée en février, à Saint-Petersbourg, sous le titre de la « Semaine anglaise ». Elle a été dirigée par Lord Weardale et a répondu à la visite russe à Londres, en juin 1909. On considère le voyage comme ayant, de façon très heureuse, renforcé les relations amicales entre les deux contractants de la Triple-Entente. [327 (42 : 47)]

**La carte de l'Afrique et l'accord franco-allemand.** — Par l'accord du 4 novembre, l'Allemagne reçoit un vaste domaine : 225 à 275,000 kilomètres carrés, la superficie de quarante-sept départements français, dix-sept fois la superficie de l'Alsace-Lorraine.

L'accroissement du territoire allemand du Kamerum serait d'environ 300,000 kilomètres carrés, dont il faudrait déduire 16,250 kilomètres carrés cédés par l'Allemagne à la France, soit une extension nette de 283,000 kilomètres carrés. La superficie totale du Kamerum serait ainsi de 778,000 kilomètres carrés. Les seules parties des territoires cédés ayant une valeur immédiate, seraient celles situées au sud de l'ancienne frontière du Kamerum et celles situées à l'ouest du Logone, tandis que le territoire situé entre le Logone et le Chari, cédé par l'Allemagne à la France, serait une des meilleures parties du territoire. La population totale des territoires acquis par l'Allemagne **serait de 1,250,000 habitants**, le commerce annuel total de ces terri-

toires, de 10 à 12 millions de francs et le produit annuel des impôts de 1,800,000 francs (1).

» Au résumé, l'Allemagne reçoit de la France, en échange du morceau de « terre cassée », située entre le Logone et le Chari, un territoire riche et insoumis dans le nord du Gabon, un territoire marécageux à l'embouchure de la Sangha, un territoire riche, mais décimé par la maladie du sommeil au Moyen-Congo, un territoire peuplé, mais encore inexploité dans l'Oubangui-Chari-Tchad. La France cède de 200,000 à 275,000 kilomètres carrés, de 1,200,000 à 1,500,000 indigènes, 1,200,000 francs d'impôts, 700,000 francs de redevances et un commerce de 12 millions de francs environ » (2).

« Les régions cédées à l'Allemagne paraissent être dans les plus peuplées de l'Afrique Équatoriale. Leur population a plus d'un million ; toutefois, la maladie du sommeil, qui sévit dans certaines régions, notamment autour de Camot, y réduit le nombre des habitants » (3). [327 (43 : 44)]

**Relations franco-américaines.** — Le Comité *France-Amérique*, sous la présidence de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, d'accord avec M. Robert Bacon, ambassadeur américain à Paris, a décidé d'établir un échange très suivi de professeurs des académies en France et aux États-Unis. Un « Harvard-Club » a été constitué à Paris. [327 (44 : 73)]

**Guerre italo-turque.** — Les conditions de paix rédigées par l'Italie, lors des tentatives de médiation entre elle et la Turquie, ont porté, d'après des suppositions permises, sur les points suivants :

1° Souveraineté sur la Libye, conformément au décret royal, consacrée en une forme analogue à celle de l'article 2 de l'accord austro-turc de 1907 au sujet de la Bosnie-Herzégovine;

2° Retrait des troupes turques de la Tripolitaine;

3° Liberté des pratiques extérieures du culte, suivant une formule également calquée sur l'accord austro-turc;

4° Bienveillance, mais énergie à l'égard des populations arabes;

5° Indemnité au Trésor ottoman, analogue à celle dérivant de» articles de la même convention austro-turque;

(1) *Koloniale Rundschau*, nov. 1911,

(2) *L'Afrique française*, nov. 1911

(3) *Revue de Paris*, 15 janv. 1912

6° Au sujet des services postaux et des capitulations, mesures analogues à celles stipulées par les articles 7 et 8 de la même convention. (*Le Malin*, 12 mars 1912). [327 (45 : 496)]

**Répercussion internationale de la grève des mineurs anglais.**

— La grève des mineurs anglais, qui éclata le 1<sup>er</sup> mars, avait pour cause la baisse des salaires, le renchérissement de la vie et surtout la question du minimum de salaire; en dernier ressort encore la propagande syndicaliste tendant vers la nationalisation des mines. Celles-ci sont en Angleterre environ 3,300 et occupent 1,100,000 ouvriers. Environ 600,000 ouvriers d'autres corporations furent indirectement contraints au chômage. Les sommes versées par les Trade-Unions montèrent, par semaine, à 1,000,000 de francs. La réalité a prouvé l'appréhension de sir Edward Grey : « Si la grève éclate, dit-il, elle peut devenir le plus grand désastre national de l'histoire britannique. » Toute la vie nationale s'en est ressentie à un degré plus ou moins intense. Quantité d'industries et les moyens de transports ont été paralysés. Les ressources épuisées, la famine a régné dans les milieux ouvriers. Le voyage du Roi projeté aux Cours européennes a dû être remis. La marine s'est vue obligée de se restreindre à une consommation minimum de charbon. Après une durée de près de six semaines, la situation s'est enfin améliorée. Le vote récent par le Parlement d'un bill garantissant le salaire minimum fut généralement considéré comme la garantie d'une paix durable bien que les mineurs se déclarent dès maintenant décidés à reprendre la lutte.

Mais de national, ce problème de grève est devenu mondial et « la solution qui lui sera donnée engagera, ainsi que l'indiquait lord Robert Cecil, le monde civilisé tout entier ». Sa répercussion a été ressentie très vivement dans tous les pays dont la vie économique dépend de l'exportation anglaise de charbon, coke et briquettes. Cette exportation montait en janvier 1912 à 5,683,978. De cette quantité. 3,945,278 tonnes étaient destinées aux navires, 827,198 à la fabrication du gaz et 406,775 à des usages industriels et domestiques.

Un facteur important pour l'internationalisation du problème a été aussi la solidarité manifestée, dès le début, par les membres de la Conférence Internationale des Mineurs, dont les délégués, réunis à Londres le 22 février, se sont déclarés unanimes quant à l'attitude à prendre par leurs mandants pendant la grève en vue. Des grèves de sympathies ou dictées par des raisons d'opportunité, ont été provoquées en Allemagne où environ 200,000 mineurs ont chômé, « France où l'importance de la grève a été faible, aux États-Unis

où 400,000 ouvriers ont quitté les houillères. Par suite de ces troubles, les locomotions et l'industrie dans le monde entier ont subi de très fortes entraves : des centaines de fabriques ont dû cesser de travailler; des milliers de trains et de bateaux ont dû suspendre leurs services.

En Scandinavie, les dépôts de charbons étant épuisés, on a dû recourir en plusieurs endroits au chauffage par le bois et les prix de transport ont énormément augmenté.

La crise minière anglaise a eu une autre conséquence encore. Elle a stimulé les efforts en vue de s'affranchir de la houille comme combustible, pour la remplacer par d'autres matières. Ainsi les ingénieurs et les économistes se sont fiévreusement préoccupés du problème de faire du pétrole la source de force, de chaleur et de lumière que représente aujourd'hui le charbon. La construction du premier navire de guerre anglais avec moteurs à pétrole a fixé tout particulièrement l'attention des spécialistes : on sait que l'aviation dans le service de la marine profiterait grandement d'une réforme qui débarasserait les ponts des navires des cheminées qui jusqu'ici rendent difficiles les ascensions du bord). Le projet de Sir William Ramsay d'utiliser de la vapeur surchauffée est également considéré comme l'annonce d'une révolution dans les locomotions et dans l'industrie minière. Le moteur électrique préconisé par Edison et la réussite des essais faits avec le haut-fourneau électrique constituent enfin des facteurs dont on attend impatiemment les résultats. Pour concevoir l'importance de cette dernière découverte, on doit remarquer que des 35,800,000 HP de forces hydrauliques de l'Europe, la Norvège et la Suède en possèdent 1400,000. Il pourrait résulter de l'effervescence technique provoquée par les événements récents, un déplacement des centres industriels européens.

L'interdépendance économique des nations a été rarement démontrée de façon plus éclatante ! [331.89 : 622.33 (42)]

Défense des porteurs de valeurs étrangères. — Au cours de la séance du 2 février dernier, à la Chambre des Députés à Paris, une question a été posée au Ministre des Finances, concernant les émissions, en France, de valeurs étrangères. Le débat a abouti à la création d'une Commission dont le rôle a été ainsi déterminé :

« ARTICLE PREMIER. — Il est institué au Ministère des Finances, une Commission chargée d'examiner certaines questions relatives aux annonces et aux prospectus concernant l'émission, la mise en souscription, l'exposition en vente ou l'introduction sur le marché des titres étrangers et de rechercher les dispositions législatives tendant



à l'interdiction de toute énonciation publique visant l'admissibilité à la cote. »

« A l'avenir, dit à ce propos *Le Temps*, les demandes en admission à la cote de Paris des fonds d'États étrangers et des valeurs de même origine, feront l'objet d'une délibération du Conseil des Ministres. » (1)

[332.63]

Situation internationale des fonds d'États. — Un fait attire en ce moment l'attention des économistes. La clientèle longtemps fidèle aux fonds d'États s'en éloigne de jour en jour et certaines valeurs officielles ne sont plus soutenues que par la persistance des achats obligatoires.

Au cours de 1911, l'Empire allemand *ayant* fait appel au crédit pour 500 millions, vit son émission couverte à concurrence de 50 millions seulement. Cette situation est très générale. La baisse des fonds d'État n'a pas été moindre de 3 p. c. entre le 31 décembre 1910 et le 31 décembre 1911, bien que les émissions publiques qui ont été faites pendant cette période se soient ralenties. Les fonds de ville ont suivi : les obligations à lots de la ville de Paris, valeurs de premier ordre et recherchées par l'épargne, ont perdu 15 et 20 francs sur le cours d'émission. En France, la recherche des valeurs à 4 p. c. était, de 1899 à 1903, de 40 p. c. environ de l'ensemble. De 1903 à 1911, elle représente près de 80 p. c. Le mouvement correspond à celui de la hausse des denrées nécessaires à la vie, dont le prix a augmenté partout. Les ventes des rentes se sont élevées en France à 1 milliard 264 millions de francs en 1911, pendant le seul mois d'octobre. La situation financière des États est donc fort déprimée : elle est une des conséquences des erreurs graves commises par leurs dirigeants qui ont cru inépuisable l'épargne populaire et ont eu recours au crédit pour des dépenses en majeure partie improductives, parmi lesquelles celles pour les armements figurent au premier plan.

[336.31]

Cour d'Arbitrage de la Haye — *Accord franco-allemand*. — L'accord franco-allemand relatif au Maroc s'est, on le sait, couronné par une clause stipulant le renvoi de toutes contestations futures au sujet des affaires africaines, à la Cour d'Arbitrage. A la Chambre française, M. Millerand comme M. Jaurès s'en sont félicités.

(1) Cf. *Moniteur Industriel*, 17 février 1912.

*Affaires hispano-françaises.* — L'épilogue hispano-français concernant le régime marocain, offrant de sérieuses difficultés pour les négociateurs, un renvoi direct au Tribunal de La Haye de tout ce chapitre a été proposé. Le journal français, *Le Figaro*, s'inspire de cette idée pour faire la recommandation que voici :

« La Cour suprême de La Haye jugerait très vite le différend hispano-français, puisque nous n'avons à discuter qu'une interprétation de textes ou de notes diplomatiques; et les deux pays pourraient difficilement refuser cet arbitrage puisque, en acceptant la Conférence d'Algésiras, pour l'affaire du Maroc, ils ont déjà, l'un et l'autre, approuvé et appliqué le principe du recours à la justice internationale. Attendre d'une solution de droit presque immédiate tous les bienfaits d'un apaisement qui peut traîner encore pendant des mois au milieu des pourparlers compliqués des Gouvernements et des ambassades, ce serait l'exemple le plus gracieux, le plus spirituel et le plus généreux que les deux sœurs latines, un instant disjointes dans leurs intérêts africains, pourraient donner à l'univers.

» Aucune noble raison ne peut nous détourner de ce Tribunal à propos de nos discussions avec le Cabinet de Madrid, puisque les lettres de M. de Kiderlen et de M. Cambon établissent précisément le recours devant ce même Tribunal de La Haye en cas de contestations futures avec l'Allemagne. Nous ne saurions avoir deux poids ni deux mesures. Aux yeux de tous les peuples, qu'ils soient puissants par les armes ou grands par le cœur, la France doit apparaître telle qu'elle est, serviable, honorée, loyale et chevaleresque. Elle trouverait, par conséquent, dans l'arbitrage qu'elle offrirait de son propre mouvement et de son plein gré, une source nouvelle de prestige et d'autorité dans le monde. »

*Incidents franco-italiens.* — Les deux incidents franco-italiens qui se sont produits au mois de janvier et qui avec moins de tact diplomatique et de prompt action parlementaire, auraient pu devenir des objets de chicane et d'effervescence politiques et envenimer les relations amicales entre les deux nations latines, ont heureusement tous les deux été déferés d'un commun accord, au Tribunal de La Haye. Au dire de M. Poincaré, président du Cabinet français, l'affaire n'a ainsi été qu'un nuage qui ne pourra assombrir l'horizon.

Le 16 janvier, un courrier postal régulier, *Carthage*, transportant en Tunisie un aéroplane français, fut saisi par deux torpilleurs italiens et conduit à Cagliari où la prétention fut élevée de détruire sur place la machine volante, comme contrebande de guerre : cela en invoquant l'article 29, n° 9 de la déclaration de Londres (non ratifiée), et pour

la raison que l'engin était destiné aux troupes turques dans la Tripolitaine. Il fut établi que cette présomption était une complète erreur : le bateau ainsi que l'aéroplane furent délivrés du séquestre. Restait la question de droit au sujet de la saisie du paquebot et de la réparation du dommage matériel et moral. Le jugement des arbitres internationaux fut tout indiqué pour pareilles affaires.

L'autre incident avait eu des préambules diplomatiques. Le 5 janvier, l'ambassade de Turquie à Paris fit savoir au quai d'Orsay que vingt-neuf médecins et autres personnes composant deux missions sanitaires du Croissant-Rouge, devaient se rendre dans la Tripolitaine en passant par la Tunisie. L'embarquement eut lieu à bord du *Manouba* de Marseille, le 17 janvier, mais le même jour, M. Tittoni, ambassadeur italien, vint affirmer à M. Poincaré, que les prétendus infirmiers n'étaient autres que des officiers déguisés. Il se prévalait aussi de l'article de la Convention de La Haye ainsi conçu : « La responsabilité d'une Puissance neutre n'est pas engagée par le fait que des individus passent isolément la frontière pour se mettre au service de l'un des belligérants » pour demander au Gouvernement de la République de ne pas permettre aux Turcs de passer de Tunisie en Tripolitaine, soit en groupe, soit isolément. En faisant des réserves fort naturelles sur ce dernier point, M. Poincaré déclara que la France observerait scrupuleusement les règles de neutralité relatives à ce cas et télégraphia à Tunis pour que fut vérifiée à l'arrivée du paquebot, l'identité des passagers. Entretemps, un torpilleur italien avait cependant accosté le *Manouba* et, après constatation faite de la présence des vingt-neuf Ottomans, emmené le navire à Cagliari où, par suite d'ordres erronés, le capitaine livra les passagers aux capteurs. De là s'ensuivirent des échanges de vue diplomatiques. Des recherches ayant établi le caractère loyal des prétendus combattants, ceux-ci ainsi que le bateau furent remis en liberté. L'opinion française interprétée de façon énergique tant à la Chambre que dans la presse, obtint ainsi satisfaction et les Cabinets respectifs se mirent vite d'accord pour déférer tant l'incident du *Carthage* que celui du *Manouba* au Tribunal de La Haye.

Quant à la question de fait de savoir quelle était la qualité réelle des prisonniers, le Gouvernement français aurait pu à défaut d'un examen plus sommaire, recourir à une Commission internationale d'enquête, à l'instar de celle instituée selon la Convention de La Haye pour l'incident de Hull.

Comme il ressort de la note signée par le marquis de San Giuliano pour l'Italie et par M. Barrère pour la France, il n'est rien préjugé quant à la question que la Cour arbitrale sera appelé à trancher

concernant le droit de saisie revendiqué par l'Italie. Le texte en est rédigé comme suit (1) :

« Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie et l'Ambassadeur de France à Rome, après avoir examiné ensemble, dans la plus grande cordialité, les circonstances de fait et de droit qui ont décidé et suivi l'arrestation et la visite faite par un croiseur italien à bord de deux paquebots français se rendant de Marseille à Tunis, ont été heureux de constater d'un commun accord, avant toute autre considération, qu'il n'existe d'aucune façon dans aucun des deux pays, la moindre intention contraire aux sentiments de sincère et constante amitié qui les unit.

» Cette constatation a amené sans difficulté les deux Gouvernements à décider :

» 1° Que les questions qui dérivent de la capture et de la saisie momentanée du *Carthage* seront déférées à l'examen de la Cour Internationale d'Arbitrage de La Haye, en vertu de la convention d'arbitrage franco-italienne du 25 décembre 1903, renouvelée le 24 décembre 1906;

» 2° Pour ce qui est de la saisie du *Manouba* et des passagers ottomans qui s'y trouvaient embarqués, cette opération ayant été effectuée, suivant le Gouvernement italien, en vertu des droits qu'il croit lui être assurés par les principes généraux du droit international, ainsi que par l'article 47 de la Déclaration de Londres de 1909, les circonstances spéciales dans lesquelles l'opération fut accomplie, ainsi que les conséquences qui en dérivent seront soumises également à la juridiction internationale de la Cour de La Haye;

» Que dans le but de rétablir le *statu quo ante* pour ce qui concerne les passagers ottomans, ceux-ci seront remis au Consul de France à Cagliari, pour être ramenés par ses soins, à leur lieu d'embarquement, sous la responsabilité du Gouvernement français qui prendra les mesures nécessaires pour empêcher que les passagers ottomans qui n'appartiennent pas au Croissant-Rouge, mais qui sont au contraire des combattants, ne se rendent en Tunisie ou sur le théâtre des opérations militaires. »

On s'attend à ce que les affaires franco-italiennes viennent devant la Cour avant la fin de cette année. M. Fromageot a, dès à présent, été choisi pour défendre la thèse française devant la Cour.

(1) F. GIOHDANA, Cfr. I casi dal *Carthage* et del *Manoubà* di fronte al diritto internazionale, *Noova Antologia*, février 1912.

*Autres conflits.* — Ont été déposés, jeudi 21 mars, au bureau de la Cour permanente d'arbitrage :

1° Les contre-mémoires concernant le différend qui s'est élevé entre l'Italie et le Pérou concernant une revendication de la famille Lanevora.

Ce conflit sera jugé au mois d'avril.

2° La réplique de la Russie à propos d'un conflit entre la Russie et la Turquie, concernant la question de savoir s'il est dû des intérêts moratoires à cause du retard apporté par ce dernier Etat au paiement des dommages-intérêts payables en vigueur de l'art. 5 du traité de San Stefano (1879) aux sujets russes pour les dommages qu'ils ont subis durant la guerre de 1877.

Le tribunal d'arbitrage qui jugera cette affaire se réunira probablement à la fin de cette année.

[341.63

La neutralité permanente Scandinave. — Le parti social-démocrate de la Diète suédoise reprend cette année-ci les efforts faits en 1883, 1894, 1899 et 1902 (les deux dernières fois par M. Adolf Hedin), en vue de la neutralité permanente de la Scandinavie, déclarée d'un commun accord par les trois pays respectifs. Une motion déposée à la Deuxième Chambre recommande que la neutralité soit inscrite dans la Constitution suédoise et propose l'étude des obligations qu'impliquant les différentes espèces de neutralité que connaît le droit des gens.

[341.214

(48)

La traite des blanches. — Les dispositions adoptées par la Conférence de Paris 1910 ont pour objet :

1° De définir et de réprimer, à travers tous les pays signataires de la Convention, l'acte de tout individu qui, « pour satisfaire les passions d'autrui, a embauché, entraîné ou détourné, même avec son consentement, une femme ou une fille, mineure ou majeure, en vue de la débauche, alors même que les divers actes qui sont les éléments constitutifs de l'infraction auraient été accomplis dans les pays différents;

2° D'organiser la répression en permettant aux magistratures des divers pays d'unir leur action pour la découverte et la punition du trafic ainsi défini.

Après un rapport de M. Louis Renault, la Commission internationale des Affaires extérieures en France, a, en mars, approuvé le texte arrêté.

[341.27.64

**La répression internationale des fraudes alimentaires.** — Les travaux des deux premiers Congrès (Genève 1908, Paris 1909), de la Société Universelle de la Croix Blanche (fondée en 1907 à Genève), ont abouti à l'établissement d'un *Codex alimentarius*. Il ne reste plus à étudier que la question de l'unification des méthodes d'analyses, puis la Croix Blanche pourra songer à la conclusion pratique de l'œuvre, c'est-à-dire à la réunion d'une Conférence qui arrêtera le texte de la convention internationale ayant pour but l'unification des conditions exigées à l'égard des produits et des mesures contre les fraudeurs, ainsi que la protection réciproque de l'origine des produits (1).

[341.27.731

**Equivalence des diplômes universitaires.** — Une grande Conférence de cinquante-deux universités de l'Empire britannique sera tenue à Londres, du 2 au 6 juillet, pour élaborer un arrangement, grâce auquel une reconnaissance réciproque de diplômes délivrés par différentes académies serait établie. Cette aspiration vers un « Impérial Matriculation Examination » devrait éventuellement s'élargir en une tendance vers la reconnaissance mondiale des diplômes académiques supérieurs.

On sait que depuis plusieurs années « l'équivalence des diplômes \* a été inscrite au programme de la Fédération Internationale des Étudiants, « Corda Fratres ». [341.28.511.29

**Prises maritimes.** — La même Commission, saisie d'un rapport de M. Brunet, a conclu à l'adoption de la Convention internationale de Londres concernant les prises maritimes.

[341.36

**Traité d'arbitrage obligatoire.** — Les traités d'arbitrage obligatoire sans réserves, entre les États-Unis d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part, ont été rejetés le 7 mars, par quarante-deux voix contre quarante, par le Sénat américain, qui estima que le traité déroge à ses prérogatives en déléguant, à une haute commission conjointe, le pouvoir de faire des traités dont il est investi et en l'obligeant à se soumettre aux décisions de cette Commission. Le traité fut pourtant ratifié à l'exception du § 3 de l'article 3 et avec des amendements éliminant des traités les questions touchant à la doctrine de Monroe, à l'entrée des étrangers aux États-Unis, à l'admission des étrangers dans les écoles de la République et aux questions des dettes nationales. [341-

63

(1) Cf. *Revue Economique Internationale*, mai 1911.

Conférence Internationale contre les anarchistes. — A l'occasion de l'attentat contre le roi d'Italie, en mars, la question a été soulevée, à Saint-Petersbourg, dans les milieux diplomatiques russes, de convoquer une Conférence Internationale contre les anarchistes. L'initiative de cette Conférence appartiendrait à la Russie.

[343.341.5

Conférence de la Baltique et de la Mer Blanche. — L'assemblée annuelle de la *Baltic and White Sea Conference*, s'est tenue à Berlin, du 4 au 7 mars, sous la vice-présidence de M. Arp, de Hambourg. La discussion a porté sur l'unification des livres de bord, les changements à adopter pour les chartes-parties, afin de les faire généralement admettre par les compagnies d'assurances, les conditions des arrimeurs, certains frais de transport, etc. La substitution des pilotes finlandais par des russes et la grève des mineurs anglais ont été rayés du programme. Lors du banquet de clôture, M. Lusensky, ministre du Commerce à Berlin, a mis en relief l'importance de ces Conférences maritimes pour l'amélioration des relations pacifiques. M. Noble, de Newcastle, a été élu président pour l'année courante. Le prochain Congrès se tiendra à Paris, à une époque à déterminer par la direction.

[347.79 (261.3)

Télégraphie sans fil. — Un projet de loi soumis aux Cortès espagnols porte, qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1913, tout navire embarquant des passagers dans les ports espagnols devra être pourvu d'appareils de télégraphie sans fil qui leur permettent de rester en contact constant avec les navires de toute nationalité munis d'appareils identiques.

[384.5 (26)

Grandes lignes internationales de chemins de fer. — Voici les progrès et projets récents de quelques grandes lignes internationales :

1° D'Europe en Amérique du Sud en cinq jours via Gibraltar, Dakar, Balkurel, Pernambouc (projet espagnol datant de la Conférence d'Algésiras). Le coût total du projet est évalué à 700 millions de francs.

2° Quatre projets de chemins de fer transafricains :

- a) Le projet anglais du Cap au Caire, 11,000 kilomètres;
- b) Le projet belgo-allemand de Matadi à Dar-es-Salam, 3,700 kilomètres ;
- c) Le projet allemand de Dar-es-Salam au Kamerum, 5,000 kilomètres;

d) Le projet français d'Alger-Mombas (Uganda), par le Transsaharien, 7,500 kilomètres.

« On peut critiquer, dit M. Félicien Challaye, dans la *Revue de Paris*, le tracé de tel ou tel de ces chemins de fer projetés; on peut en contester la valeur productive. On peut souhaiter que les États abandonnent ces tâches risquées aux initiatives individuelles, sans promettre des garanties d'intérêt dangereuses pour leurs finances. Mais on ne peut nier que ces amples conceptions ne soient profondément utiles à toute l'humanité. Il est bon que les hommes aient les moyens de parcourir vite la vaste terre, d'en transporter rapidement d'un point à un autre les richesses; peu importe quel peuple donnera aux autres ces moyens de prompt communication, pourvu que tous en puissent profiter. Toute politique de chemins de fer devrait être animée d'un esprit largement international. »

3° Le Transiranien serait, d'après une communication de l'Agence Reuter, déjà entré en construction :

« Des pourparlers engagés entre plusieurs groupes financiers s'intéressant à la construction d'un chemin de fer transiranien, seraient sur le point d'aboutir. Une société d'études, au capital de 2 millions 500,000 francs, sera constituée dans quelques jours à Paris. Le but de la société est d'étudier le tracé du futur chemin de fer et de faire commencer le relevé des plans.

» Le chemin de fer partirait d'Astra, à la frontière russe sur la Caspienne, passerait par Téhéran et aboutirait à Karatchi. Dans un premier projet, il avait été question de le faire aboutir à Suski, tout près de la frontière afghane, de façon à le relier directement au système des chemins de fer anglo-indiens. Mais le Gouvernement de l'Inde s'y serait opposé.

Il aurait, en outre, mis à son consentement, les conditions suivantes : de Karatchi, la ligne devra suivre la côte du Beloutchistan et de la Perse septentrionale jusqu'à Bender-Abbas, à l'entrée du golfe Persique. En outre, la Russie devra s'engager à ne soutenir aucune concession de chemins de fer longeant la frontière perso-afghane, soit dans sa sphère d'influence, soit dans la zone neutre, sans s'être préalablement entendue à ce sujet avec l'Angleterre.

Le comité d'études aurait cependant demandé qu'au lieu de faire un long détour par Bender-Abbas, le Gouvernement de l'Inde consentît à ce que la ligne pût aller directement de Kerman, sur la limite de la zone d'influence anglaise, en Perse, à Guattar sur le golfe d'Oman, à la frontière du Beloutchistan.

**» Dans les milieux militaires on estime que si la construction de la ligne est inévitable, ce qu'on regrette, le Gouvernement de l'Inde doit insister pour qu'elle suive la côte le plus possible. »**



#### 4° Chemin de fer transcaucasien :

Le Ministre des Voies et Communications a proposé au Conseil des ministres, de commencer les travaux préliminaires en vue de la construction du chemin de fer transcaucasien, dans la direction du bassin d'Archote. La possibilité de percer un tunnel de 23 kilomètres sur ce point est maintenant techniquement démontrée. [385

Les problèmes internationaux du Canal de Panama. — L'ouverture officielle du canal de Panama, selon une opinion commune, est attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1915, et ce fait marquera dans l'histoire des relations mondiales, autant que la découverte de la nouvelle route vers les Indes par Vasco de Gama et le percement de l'isthme de Suez, dû à Ferdinand de Lesseps.

La construction du canal est confiée, en premier lieu, au colonel Goethals, qui a adopté le système d'écluses au-dessus du niveau de la mer. Des locomotives électriques remorqueront les navires. Le bruit d'après lequel le canal risquerait d'être détruit par un volcan a été démenti.

D'après les armateurs, experts en matières de transports maritimes, on pense que les navires qui se serviront du canal, pouvu que les droits soient raisonnables, représenteront un total de plus de 10 millions de tonnes nettes, peut-être même 12 millions. On estime à 3 millions de dollars par an, les dépenses d'exploitation du canal. Les placements de fonds, à l'achèvement du canal, s'élèveront à 400 millions de dollars; si l'on prend comme base le taux peu élevé de 2 1/2 p. c., ce que l'on paye pour les obligations gouvernementales, l'intérêt sur les placements de fonds s'élèverait à 10 millions de dollars. Les droits de passage établis en prenant pour bases ces dépenses fixes d'intérêt et celles d'exploitation et d'entretien, doivent rapporter un revenu annuel de 13 millions de dollars.

En se basant sur 10 millions de tonnes nettes, non compris les navires de cabotage de nationalité américaine, les droits de passage s'élèveraient à D. 1.30 par tonne nette. En supposant que le jaugeage d'un navire soit en moyenne de 3,000 tonnes nettes, il devra payer pour chaque voyage 3,900 dollars, soit 7,800 dollars aller et retour, somme qui payerait le traitement du capitaine, de trois officiers et les gages de plusieurs membres de l'équipage pendant une année entière. En multipliant cette somme par quatre, ce qui représenterait quatre voyages, la somme égalerait l'intérêt à 6 p. c. sur un navire qui aurait coûté 500,000 dollars à construire.

On croit que les chargements de salpêtre continueront à contourner *le cap Horn*, à moins que des taxes exceptionnellement réduites ne

**soient accordées en faveur de ce produit pour la traversée du canal.**

Voici quelques chiffres qui montrent de combien les distances de navigation seront réduites par la nouvelle voie :

La distance de New-York à San-Francisco, autour du cap Horn, est de 14,840 milles marins; par le canal de Panama, la distance ne sera plus que de 5,300 milles. De l'Europe septentrionale, par exemple de Hambourg, la distance par mer jusqu'à San-Francisco est de 15,140 milles en contournant le cap Horn et de 8,488 milles par le nouveau canal.

La distance actuelle de New-York à Hong-Kong par le canal de Suez est de 11,655 milles; par Panama, la distance sera de 9,835; le trajet de Hambourg-Hong-Kong est aujourd'hui de 1,113 milles plus court que New-York-Hong-Kong; après le percement du canal, le trajet Hambourg-Hong-Kong sera de 1,707 milles plus long que New-York-Hong-Kong.

Melbourne sera à 2,000 milles plus près de New-York que Hambourg; alors qu'actuellement la distance Hambourg-Melbourne et celle de New-York-Melbourne sont à peu près égales (12,307 et 12,050 milles), la distance New-York-Melbourne sera dorénavant de 10,247.

La distance Hambourg-Yokohama est actuellement de 12,530 milles et restera la même, alors que la distance de New-York à Yokohama par le Panama sera de 9,835 milles, soit une réduction de 2,700 milles en faveur de New-York.

Un problème qui, aujourd'hui, soulève de vives controverses, est celui de savoir si un traitement privilégié sera accordé aux navires de la marine américaine. Dans la première phase de leur politique qui se termina par le traité Clayton-Balwer, les États-Unis se sont montrés partisans de la neutralité du canal avec un droit pour toutes les nations d'en faire égal usage. Dans la seconde, au contraire, ils s'efforcent de faire prévaloir leur suprématie sur cette communication inter-océanique. C'est cette politique qui semble prédominer encore, malgré le traité Hay-Pauncefote de 1901, dans lequel il était entendu que toutes les nations seraient traitées sur un pied d'égalité.

Des polémiques véhémentes ont surgi également à propos des fortifications du canal. Tant pour prévenir une destruction qu'on pourrait craindre même de la part d'une bande de brigands que pour des raisons militaires et politiques, approuvées dernièrement encore par l'empereur Guillaume, la solution armée semble s'imposer.

**Enfin une controverse s'est élevée entre les États-Unis et la plus jeune et la plus minuscule des républiques américaines. II**

s'agit de fixer l'indemnité réclamée par le Panama en vertu du traité de 1846, qui lui garantissait la souveraineté de l'isthme. Cette difficulté a été un des objets du voyage diplomatique que M. Knox a entrepris, en mars, dans l'Amérique Centrale ; la question sera peut-être soumise à l'arbitrage (1). [386.2 (86.13)]

Flotte marchande du monde. — La flotte marchande du monde (navires de plus de 100 tonnes) se compose, d'après le *Lloyds Register*, de 30,087 navires (à vapeur et à voiles), avec un tonnage de 43 millions 147,154 tonneaux. Le nombre des navires à voile est de 7,614 avec un tonnage de 4,365,382 tonnes, en diminution par rapport à 1907, de 1,843 navires ayant un tonnage total de 1,103,524 tonnes. Le nombre des navires à vapeur est de 22,473 avec un tonnage de 38,781,572 tonnes, en augmentation depuis 1907, de 465 navires ayant un tonnage total de 1,490,877 tonnes. De 1910 à 1911, le tonnage de la flotte marchande s'est accru de 35,218 tonnes pour la Grande-Bretagne, de 133,694 tonnes pour l'Allemagne et de 94,582 tonnes pour la France. Cette augmentation a été générale pour toutes les puissances européennes, mais dans des proportions moins grandes, sauf pour la Norvège où l'accroissement a atteint le chiffre de 139,798 tonnes.

Le tableau suivant donne le nombre de navires entrés et le tonnage net enregistré dans les dix plus grands ports du monde :

Port.	Année	En service étranger.		En service côtier		Total.	
		No.	Tonnage	Tonnage		Tonnage	
New York....	1910	4.501	13.340.949	5.614	6.795.283	10.115	20.136.232
New York....	1909	4.501	13.008.199	6.258	5.509.378	0.759	18.511.517
Hambourg...	1909	17.015	12.184.000				
Londres.....	1908	25.774	11.194.073	15.396	6.161.727	25.774	17.355.710
	1909	21.899	11.201.282				
	1909	6.410	11.940.332				
Rotterdam...	1909	8.560	9.650.100				
Marseille....	1909	8.495	9.143.111				
Liverpool....	1908	3.200	1.913.123	16.099	3.279.640	19.299	11.252.763
Montevideo..	1909	3.266	1.124.615				
Cardiff.....	1909					15.016	10.512.594

[387.5 (4-9)]

(1) Voir H. ARAS, *The Panama Canal. A study on international law and diplomacy*, Londres, King & Son, 1911, 188 p. ; *Deutsche Revue*, févr. 1912.

**Commission internationale pour les étalons de lumière.** — Lors de sa réunion en 1907, on a dû se borner à admettre quatre différents étalons de lumière. A Zurich, en 1911, des efforts ont été faits pour les remplacer par un seul étalon international, mais on n'est arrivé qu'à les réduire à deux. La Commission poursuit des recherches en vue d'une entente définitive.

[535.241

**Institut Chimique International.** — Le professeur Ostwald vient d'affecter le montant du prix Nobel qui lui a été attribué à la constitution d'un Institut Chimique International, à la fondation duquel M. Ernest Solvay a coopéré par une donation de 250,000 francs. Cet Institut travaillera en connexion avec l'Association Internationale des Sociétés chimiques récemment fondée.

M. Ostwald expose ses vues dans une *Denkschrift über die Gründung eines internationalen Institutes*.

M. Ostwald déclare dans son mémoire faire donation à la nouvelle institution, de sa bibliothèque d'environ 4,000 volumes et 12,000 tirés à part, pour en former le noyau d'une Bibliothèque Universelle des Sciences Chimiques. L'Institut devra établir un répertoire de toutes les matières chimiques avec des références à la littérature y relative. Le catalogue ainsi établi sera au service de tout chimiste qui en désire copie. Par un travail systématique de comptes rendus, il sera dressé une encyclopédie de toute la science chimique, dont les parties seront également communiquées sur demande. La nomenclature et la langue universelle Ido sont aussi au programme de M. Ostwald. Une partie spéciale de l'Institut comportera une collection aussi complète que possible des substances préparées mises à la disposition des savants.

On voit que les travaux du nouvel Institut sont tous de la classe des travaux de coordination, de centralisation et de documentation réalisant de la manière la plus heureuse, les conclusions et desiderata du Congrès Mondial des Associations Internationales de 1910, et en particulier celles qui furent exposées dans le Code d'organisation de la Bibliographie et de la Documentation proposé à ce Congrès par l'Institut International de Bibliographie et qui servit de base ensuite aux travaux du Congrès International de Bibliographie de la même année.

[54 (072) (oo)

**Institut International de Vulcanologie.** — Lors du Congrès International de Géologie, à Stockholm, août 1910, M. J. Friedlaender, proposa la création d'un Institut International de Vulcanologie, à Naples. Plus tard, M. Friedlaender a développé ce projet en

un article dans la *Nuova Antologia* (traduit dans *Le Monde*, nov. 1911). L'Institut aurait pour but de continuer les recherches internationales commencées par les voyageurs scientifiques qui, depuis des siècles, viennent au Vésuve, près de Naples, pour comparer avec les phénomènes de ce volcan modèle, les observations qu'ils ont faites ailleurs. Pour le fonctionnement de l'Institut, on demande un capital initial d'un million et demi de franes, placé de façon à assurer à la Fondation une rente annuelle de 50.000 franes [551.21 (072)  
(oo)

**Unification d'unités et de grandeurs.** — Le *Bulletin mensuel* (oct.-déc. 1911), de l'Association Internationale du Froid, rend compte de la suite donnée récemment aux vœux arrêtés par les deux Congrès internationaux du Froid à Paris et à Vienne. Ces vœux étaient formulés ainsi :

*Congrès de Paris.* — « Qu'une Commission scientifique internationale, composée de théoriciens et praticiens spécialistes du froid, soit chargée de définir les grandeurs, unités et notations applicables à l'industrie frigorifique, lesquelles seraient présentées au prochain Congrès. »

*Congrès de Vienne.* — « Que les études entreprises par la Première Commission internationale soient continuées avec la plus grande activité et aboutissent à la définition et à l'uniformisation des grandeurs, unités et notations applicables à l'industrie frigorifique. »

L'Association Internationale du Froid publie une série de tableaux, rédigés par MM. A. Barrier et Gruault, permettant d'établir des comparaisons et relations entre les divers systèmes d'unités et de grandeurs utilisés dans l'industrie du froid.

Ces études mettent en relation les travaux poursuivis par l'Association, par le Bureau International des Poids et Mesures et par la Commission électrotechnique internationale. [621.55  
(014)

**Unification des couleurs.** — Die *Buchdruckerwoche* rend compte dans un récent article, d'une tentative intéressante, en vue de mettre un frein aux dénominations de toutes sortes, dont les fabriques d'encre et de couleurs appellent les innombrables produits qu'elles ne cessent de lancer sur le marché. L'idée part du principe d'unification qui a présidé à la détermination de l'alignement systématique et de la hauteur normale des caractères d'imprimerie. On sait que l'on est très avancé en Allemagne dans cette réglementation. Les résultats appréciables obtenus jusqu'ici sont dus, pour une bonne part, à l'intelligente collaboration de la corporation tout entière, fournisseurs, patrons et ouvriers. Chacun de ceux-ci a intérêt, à un titre quelconque.

à faire cesser le gâchis qu'une surproduction manifeste et une concurrence à outrance ont introduit dans les mœurs professionnelles. Il est certain que cette unification réalisée en Allemagne sera adoptée peu à peu internationalement. [667.6  
(014)

**Jeux Olympiques à Stockholm.** — Conformément à la décision prise par le Comité International Olympique dans sa séance à Berlin en 1909, les Jeux Olympiques auront lieu, cet été, à Stockholm, du 29 juin au 22 juillet. Des dispositions générales il convient de relever les points suivants ;

» 2. Le Comité Suédois d'Organisation organise les Jeux Olympiques et en assume la responsabilité. Des comités spéciaux, désignés par les principales sociétés suédoises de sport, ont à leur charge la direction technique des différents concours. Le Kungl. Svenska Segel Sällskapet (Yacht-Club Royal de Suède), organise les courses olympiques de yachts à voiles et en porte la responsabilité. Le Comité des Jeux équestres organise ces Jeux et en assume la responsabilité.

» 3. Les Jeux Olympiques sont exclusivement réservés aux amateurs.

» 6. Est considéré comme « nation » dans le sens Olympique du mot, tout pays représenté au Comité International Olympique ou, à défaut de représentant, tout pays reconnu comme « nation » aux derniers Jeux Olympiques et, en outre, tout État souverain ne faisant pas partie d'une confédération d'États, ainsi que toute confédération d'États placée sous la souveraineté d'un chef d'État commun. Les sujets ou citoyens appartenant par la naissance ou par le droit de naturalisation à une « nation » ou à l'État souverain dont la « nation » fait partie, sont seuls autorisés à représenter la « nation » en question aux Jeux Olympiques.

» 7. La qualité d'amateur de tout concurrent, conformément au règlement en vigueur pour chaque sport (voir art. 4), sera garantie par la fédération qui, dans le pays du concurrent, régit le sport pour lequel il désire se faire inscrire, ou, à défaut d'une pareille organisation, par le Comité Olympique du pays en question.

» 14. En règle générale, les arbitres et autres fonctionnaires seront des Suédois. Le Comité se réserve pourtant le droit d'appeler, s'il le juge nécessaire, des arbitres étrangers pour certains concours. Les décisions des arbitres qui établissent des faits sont sans appel.

» Pour les différentes branches de sports, le Comité d'organisation institue des jurys internationaux composés en tout de cinq à neuf représentants des « nations » prenant part aux Jeux, et qui serviront d'instance suprême dans les questions relatives à l'interprétation et à l'application des règlements des Jeux.

» 16. Aux Jeux Olympiques, les prix décernés se composent exclusivement de médailles et de diplômes olympiques. Chaque médaille sera accompagnée d'un diplôme. Dans les concours par équipes, des diplômes seront aussi décernés à l'équipe gagnante. Dans certains concours, il y aura des Coupes Challenge que les vainqueurs détendront temporairement.

» Ces Coupes Challenge ne seront remises qu'à la condition que le vainqueur et au moins deux membres du Comité Olympique intéressé se soient engagés par écrit — sur un formulaire officiel fourni par le Comité d'organisation, — à rendre le prix avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916, au Comité d'organisation des Jeux Olympiques prochains; le prix devra être en parfait état de conservation, faute de quoi ils verseront une indemnité pour couvrir les dommages éventuels.

» Chaque Coupe Challenge est accompagnée d'un diplôme qui demeure en la possession du vainqueur.

» Les non-placés qui auront atteint d'excellents résultats, pourront recevoir des diplômes spéciaux, dits de Mérite.

» Dans les Courses de yachts, des médailles olympiques seront décernées au timonier et à l'équipage des yachts remportant des prix.

» Tous les participants aux Jeux Olympiques recevront des médailles commémoratives.»

Le programme comporte les branches de sports suivantes : lawn-tennis (cours couverts) (5-12 mai), football, lawn-tennis (cours extérieurs) (29 juin-5 juillet), tir, sports athlétiques, escrime, gymnastique, lutte, natation (6-15 juillet), cyclisme (7 juillet), pentathlon moderne (7-11 juillet), jeux équestres (13-17 juillet), aviron (18-19 juillet), courses de yachts (20-22 juillet), chasse et alpinisme, concours d'art.

Toute correspondance (excepté pour les jeux équestres et les courses de yachts à voiles), doit être adressée à *Olympiska Spelen*, Stockholm.

L'intérêt que prennent les Gouvernements respectifs aux délégations sportives ressort des subventions accordées à celles-ci : en Angleterre, 112,500 francs; en France, 100,000 francs; en Italie, 25,000 francs ; en Belgique, 15,000 francs ; en Hongrie, 60,000 couronnes, etc. [796 (079.1) (oo)]

**Mouvement touriste.** — Le Gouvernement suisse se propose de créer un « Office Central du Tourisme » et de dépenser 200,000 francs par an pour l'attraction des touristes, un but auquel les hôtels, les chemins de fer et différentes sociétés consacrent 600,000 francs annuellement. [796.5 (494)]

**Conquête du Pôle Sud.** — Le monde entier a fait un accueil enthousiaste à la nouvelle de la découverte du Pôle Sud par le capitaine norvégien Amundsen qui, le 14 décembre 1911 - quelques semaines probablement avant l'Anglais Scott, — a atteint le but qui, pendant près de cent cinquante ans, a été l'aspiration d'une élite internationale.

Les étapes de la conquête définitive ont été, en effet, les suivantes :

- 1773. — Tour du cercle polaire par le capitaine Cook.
- 1820.—Bellinghausen (Russe), atteint 69°52' sud.
- 1823. — Le capitaine Woddell atteint 74°15' sud.
- 1842. — Le capitaine Ross atteint 78°.
- 1898. — Expédition de Gerlache.
- 1900. — Découverte du pôle magnétique sud on atteint 78°50'.
- 1903. — Expédition Bruce (Écossais).
- 1904. — Expédition Scott.
- 1908. — Expédition Charcot.
- 1909. — Schackleton atteint 88°23'.

Une subvention nationale de la Norvège vient de fournir les capitaux nécessaires pour une nouvelle expédition d'Amundsen au Pôle Nord.

[91 (99



## RÉUNIONS INTERNATIONALES

### Quatrième Congrès International d'Histoire des religions. —

Le quatrième Congrès International d'Histoire religieuse se tiendra à Leyde, du 9 au 13 septembre prochain, sous le haut patronage de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas. Le Comité d'honneur comprend : MM. W.-H. de Beaufort, *président*; le Jhr. W.-H. de Savornin Lohman; le Dr. J.-D. van der Waals ; le Jhr. Dr. N.-C. de Gijsselaar; J.-A. Loeff; le baron Sweerts de Lanclas Wyborgh et le Dr. H.-C. Kern. Font partie du Comité International : MM. A. Alphandéry, professeur à l'École des Hautes-Études de Paris; le comte Goblet d'Alviella, professeur à l'Université Libre de Bruxelles; A. Bertholet, professeur à l'Université de Bale; J.-E. Carpentier, principal du Manchester Collège, à Oxford, *secrétaires*, F. von Duhn, professeur à l'Université de Heidelberg; Percy Gardner, professeur à l'Université d'Oxford; Ignaz Goldziher, professeur à l'Université de Buda-Pest; J.-J.-M. de Groot, professeur à l'Université de Berlin; le comte de Gubernatis, Rome; Morris Jastrow, professeur à l'Université de Philadelphie; A. Loofs, professeur à l'Université de Halle; George Moore, professeur à l'Université de Harvard, Cambridge, U. S. A.; E. Naville, professeur à l'Université de Genève; C. von Orelli, professeur à l'Université de Bale; N. Söderblom, professeur à l'Université d'Upsala; J. Toutain, professeur à l'École des Hautes-Études de Paris.

Quant au Comité d'organisation, il est composé comme suit ; *président*, le Dr. P.-D. Chantepie de la Saussaye; *nice-président*, le Dr. C. Snouck Hurgronje; *secrétaire*, le Dr. B.-D. Eerdmans; *secrétaire-adjoint*, le Dr. D.-C. Hesseling; *trésorier*, le Dr. W.-B. Kristensen; *trésorier-adjoint*, W.-J.-P. Suringar; *membres*, les docteurs J.-M. de Groot; A.-E.-J. Holwerda; J.-C.-G. Jonker; K. Lake; J.-S. Speijer et C. van Vollenhoven.

Comité de réception : MM. A.-J. Fokker, P.-E. Briët, H.-C. Har-tevelt; J. van der Vlugt, W.-J.-P. Suringar et le Dr. B.-D. Eerdmans.

Les séances se tiendront dans les locaux de l'Université. Les langues française, allemande, anglaise et italienne seront considérées comme officielles. Le programme comprend les points suivants : 1° Religions des peuples sauvages et questions d'ordre général; 2° Chinois et Japonais; 3° l'Égypte; 4° les Sémites; 5° l'Islam; 6° l'Inde et l'Iran; 7° Grecs et Romains; 8° Germains, Celtes et Slaves; 9° Malais et Polynésiens; 10° le Christianisme.

Ainsi que les Congrès précédents, celui-ci sera exclusivement scientifique et sera consacré à des recherches purement historiques sur les religions. Toute discussion concernant des questions de foi sera interdite.

Ceux qui désirent faire une communication sont priés d'en informer le Bureau du Congrès (71, Plantsoen, Leiden), le plus tôt possible.

[2 (09) (063) (oo)]

Conférence de l'Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens. — La Conférence annoncée pour le 7-10 mai prochain aura un caractère plutôt restreint et ne réunira que les chefs du mouvement. Comme orateurs sont inscrits au programme : MM. W. Eisaesser, major Frank Young, Ch. Grauss, D<sup>r</sup> Karl Fries, président de l'Alliance et secrétaire général du Comité national suédois.

[267.7 : 284 (063) (oo)]

Conférence de l'Union Économique Internationale. — A l'ordre du jour de cette Conférence, qui se tiendra à Bruxelles, Palais des Académies, 15-16 avril, figurent les quatre questions suivantes : 1° Unification des législations concernant le chèque; 2° Comité permanent et Conférences périodiques des grandes banques d'émission; 3° Unification des classifications des tarifs douaniers; 4° Unification du droit des marques de fabrique.

Il a été publié un programme de trente-trois pages, indiquant la Commission d'organisation de la Conférence, les rapporteurs et les thèses. *Président* : M. de Sadeleer. *Secrétaire général* : M. Eugène de Changy. *Secrétariat* : 5, rue de Louvain, Bruxelles. [33 (063) (oo)]

Parmi les questions à l'ordre du jour figure celle relative à l'isolement actuel des banques d'émission. Voici la proposition soumise à la réunion prochaine à ce point de vue :

« Le meilleur moyen pour les grandes banques d'émission de rester en contact les unes avec les autres est de créer un *Comité international permanent* des grandes banques d'émission de l'Europe. Le Comité se réunit aussitôt qu'une des banques le désire.

» L'Union économique internationale propose de convoquer une

**première** conférence internationale des banques d'émission en vue de préparer la création d'un comité de l'espèce.

» Le moment est également venu pour accomplir dans ce domaine d'autres tâches importantes en matière de réglementation internationale, comme, par exemple, une meilleure distribution des échéances des grands paiements, la réforme du système des encaissements internationaux, le perfectionnement du virement international, etc., etc. » [33(063)(00)

**Congrès International des Habitations ouvrières.** — Il y a une dizaine d'années que fut constitué le Comité permanent international des Congrès des Habitations ouvrières, que préside M. Lépreux, directeur à la Banque Nationale de Belgique. Ce Comité s'est réuni, en février, à Bruxelles, au Ministère de l'Industrie et du Travail, afin d'arrêter le programme du prochain Congrès, qui aura lieu à Amsterdam en 1913.

La Belgique était représentée à cette réunion, par MM. Lépreux; Du Bois, secrétaire général du Ministère de l'Industrie et de Travail; Mahaim, professeur à l'Université de Liège; Soenens, conseiller à la Cour d'appel; Velghe, directeur général des services de l'hygiène au Ministère de l'Agriculture. La France avait délégué M. Paulet, directeur des services de la prévoyance au Ministère du Travail; M. Fuster, professeur au Collège de France; M. Ferrand, administrateur de la Société des Habitations à bon marché de Paris. L'Angleterre était représentée par MM. Thomson, président, et Aldrige, secrétaire de la Housing Reform Council, et de Hollande étaient venus MM. Tellegen, Faber, de Man, Niebour, fonctionnaires de l'État et administrateurs de sociétés d'habitations ouvrières. M. le comte Sabini, attaché à la légation d'Italie à Paris, représentait son pays.

Une discussion s'est engagée sur divers points du programme proposé par les Hollandais. Ce programme comporte : l'amélioration des habitations rurales; l'amélioration et la démolition des logements insalubres; les habitations surpeuplées; la réglementation légale de l'extension des villes; les progrès en matière d'habitation pendant les dernières années.

Une enquête sur ces divers points va être faite dans les pays représentés au Comité et des rapporteurs seront désignés pour présenter les conclusions. [333.32(063)(00)

**Congrès International pour la lutte contre le chômage.** — Lors de la réunion à Gand (septembre 1911) du Comité International

de l'Association Internationale pour la lutte contre le chômage, le président, M. Léon Bourgeois, annonçait que 625 membres s'y sont fait inscrire, que 24 États sont représentés parmi ces membres et que 9 sections nationales déjà constituées travaillent effectivement aux buts de l'Association. En septembre 1912 se tiendra, à Zurich, une semaine sociale où l'Association pourra collaborer avec les deux autres grandes Associations Internationales du même domaine : celles de la Protection légale des travailleurs et des Assurances sociales. Gand a été choisi pour siège du Congrès en 1913 à raison de l'Exposition Internationale qui s'y tiendra cette année. La rédaction du bulletin trimestriel de l'Association a été confiée à M. Max Lazard (1). [331.6 (063) (∞)]

Premier Congrès Universel **des** Nationalités. — Il vient de se fonder à Paris, sur l'initiative de MM. Jean Pelissier et le D<sup>r</sup> Joseph Gabrys, un Office Central des Nationalités, qui a pour but :

« 1° De recueillir tous les documents ethnographiques, historiques, littéraires, artistiques, économiques, psychologiques, sociologiques, de nature à faire connaître l'âme, le passé et les potentialités d'avenir de chaque nationalité;

» 2° De publier un bulletin mensuel, *Les Annales des Nationalités*, qui mettra sous une forme impartiale et scientifique, le grand public au courant des efforts vers le mieux et des progrès de tout ordre accomplis par les nationalités adhérentes à cet Office;

» 3° De communiquer à la presse toutes les nouvelles intéressant ces nationalités;

» 4° De fournir les moyens de se connaître aux diverses nationalités qui s'ignorent, de susciter leur émulation par l'exemple les unes des autres, de les amener à comprendre la solidarité qui les unit et la nécessité de faire triompher la fédération internationale pour assurer l'autonomie de chacune d'elles;

» 5° De favoriser des missions scientifiques dans les divers pays du globe; d'organiser des congrès des conférences et des meetings, où seront discutées les questions actuelles relatives aux nationalités, de recevoir et de fêter les étrangers de marque; d'encourager, à Paris; les groupements des différentes nationalités et les relations entre ces divers groupements; de créer, à Paris, un palais international, un musée des nationalités. »

L'invitation a été lancée à un Congrès Universel des Nationalités,

(1) Cf. *Revue Economique Internationale*, février 1912, p. 351.

qui sera tenu à Paris du 16 au 20 juin prochain. On discutera à ce Congrès les questions suivantes :

1° Des causes du réveil des nationalités au XIX<sup>e</sup> siècle et des conséquences de ce réveil. (Rapporteur général : M. Ch. Seignobos, professeur à la Sorbonne.)

2° Les nationalités et le pacifisme. (Rapporteur général : M. Emile Arnaud, vice-président du Bureau International de la Paix de Berne.)

3° Le féminisme dans les différentes nationalités, ses revendications et ses méthodes. (Rapporteur général : M<sup>lle</sup> Lydie de Pissarjewsky, chargée de conférences au Collège libre des Sciences Sociales.)

4° Le mouvement historique autonomiste. (Rapporteur général : M. Letaconnoux, conservateur de collections à la Faculté des Lettres.)

5° L'organisation de la coopérative des nationalités pour la défense mutuelle de leurs droits. (Rapporteur général : M. Jacques Novicow.)

Le Congrès donnera lieu à une grande fête de la mutualité, le 16 juin, au Jardin des Tuileries, sous le patronage de M. Fallières, Président de la République Française.

*Secrétariat général*: 3, rue Taitbout, Paris. [341.012 (063) (∞)]

La Conférence de Droit maritime à Paris — Le texte définitif des résolutions adoptées en octobre 1911, à Paris, par la Conférence du Comité maritime international est le suivant :

I. — Responsabilité pour dommages corporels.

La Conférence est d'avis qu'il y a lieu de conclure une entente internationale sur la base d'une responsabilité additionnelle en faveur des réclamateurs du chef de perte de vies humaines ou de lésions corporelles. Elle estime que cette responsabilité additionnelle peut être fixée à 7 livres sterling par tonne de jauge du navire.

II. — Droit du fret.

ART. 1<sup>er</sup>. — Il n'est dû aucun fret pour les marchandises qui n'ont pas été délivrées ou mises à la disposition du réclamateur au port de destination.

ART. 2. — Toutefois le fret sera dû dans les cas suivants :

- a) Lorsque le défaut de livraison provient de la négligence ou de la faute des affréteurs chargeurs ou de leurs ayants-droit;
- b) Lorsque les marchandises ont péri à raison de leur état au moment du chargement ou à raison de leur nature, à moins que la cause ordinaire de la perte ne soit un accident fortuit ;
- c) Pour les animaux périés en cours de route en dehors de toute faute du transporteur;

d) Lorsque les marchandises prohibées ou dangereuses ont dû être détruites pendant le voyage, pourvu que le transporteur n'ait pas connu leur nature au moment de l'embarquement;

e) **Lorsqu'au** cours du voyage, les marchandises ont dû être vendues à raison de leur état d'avarie, quelle qu'en soit la cause : nature, vice propre ou accident fortuit:

f) Lorsque la perte des marchandises a été classée en avarie commune.

ART. 3. — L'article premier n'est pas applicable en cas d'affrètement en travers du navire (*lump sum freight*) soit total, soit partiel : et en conséquence, le fret est dû que les marchandises soient délivrées ou non à destination.

ART. 4. — Le fret payé d'avance et les avances sur fret ne peuvent être recouvrés quoique les marchandises en dehors de toute faute du transporteur soient totalement ou partiellement perdues pendant le voyage, à condition que le navire ait commencé le voyage.

ART. 5. — Le propriétaire du navire est tenu personnellement de le fournir en état de navigabilité, c'est-à-dire capable sous tous les rapports d'accomplir avec sécurité le voyage projeté dans des circonstances ordinaires. Les conditions qui constituent l'état de navigabilité sont déterminées par les lois et règlements nationaux.

ART. 17. — Dans tous les cas d'affrètement, soit qu'il y ait affrètement à temps et que le navire soit employé par un armateur à temps, soit qu'il fasse l'objet d'un affrètement conclu par l'affrèteur dans l'intention de sous-fréter ou d'employer le navire à des chargements à cueillette ou autrement, le propriétaire du navire seul est responsable envers le propriétaire de la cargaison, le chargeur, le destinataire ou tout autre intéressé à la cargaison, des fautes nautiques du capitaine et de l'équipage.

Le propriétaire du navire et l'affrèteur restent solidairement responsables des fautes commerciales du capitaine et de l'équipage.

(Cf. L. HENNEBICQ, *Chronique maritime*, dans la *Revue Économique Internationale*, nov. 1911, p. 383-390.) [347.79 (063) (∞)]

**Deuxième Congrès International des Sciences Administratives.** — Ce Congrès aura lieu à Madrid, au printemps 1914, sous le haut patronage de S. M. le roi Alphonse XIII. Le Gouvernement espagnol invitera les Gouvernements étrangers à désigner des délégués officiels. Le Gouvernement a également promis le personnel nécessaire aux travaux de la Commission préparatoire, sous la direction du secrétaire général, le comte de Torre-Velez. Il lui a accordé la franchise télégraphique, postale et téléphonique ainsi qu'un crédit

probablement demandé. Le Congrès aura une section spécialement consacrée à l'administration internationale.

(Cf. *Gaceta de Madrid*, n° 20, 1912, p. 179-180.) [35 (063) (∞)]

Neuvième Congrès de l'Éducation populaire. — Ce Congrès faisant suite à celui de 1910, aura lieu à Madrid, du 22 au 27 mars 1913. Il est placé, par arrêté royal, sous les auspices du Gouvernement espagnol, qui prépare des réceptions aux délégués des œuvres d'éducation populaire.

Le secrétariat est au bureau de la Ligue de l'Enseignement : boulevard du Hainaut, no, à Bruxelles. [37 (062) (∞)]

Quatrième Congrès International d'Hygiène scolaire. — Les congrès internationaux d'hygiène scolaire ont été fondés en 1903, grâce à l'initiative du professeur allemand Griesbach. Ils doivent se tenir de trois en trois ans dans des pays différents. Leur but est de fournir aux éducateurs, aux hygiénistes et à tous ceux qu'intéressent la santé de l'enfance et la vigueur des générations à venir, l'occasion de se rencontrer, de se connaître personnellement, d'échanger leurs idées et de comparer ce qui se fait dans les diverses nations. Ils ont contribué déjà et ils contribueront sans doute de plus en plus à stimuler l'émulation des peuples civilisés, à donner un plus large essor aux idées de progrès et à hâter la réalisation des réformes nécessaires dans le vaste domaine de l'hygiène scolaire.

Le premier Congrès International a eu lieu à Nuremberg (Allemagne) en 1904, le deuxième, à Londres, en 1907, le troisième, à Paris, en 1910. Ce Congrès se tiendra à Buffalo (États-Unis d'Amérique) en 1913.

Voici les questions inscrites au programme du Congrès de Buffalo : Importance du problème de l'hérédité pour l'hygiène scolaire; — L'état actuel de la question des relations qui existent entre les dimensions du crâne, le volume du cerveau et les capacités intellectuelles pendant l'âge scolaire; — A quelle époque faut-il commencer l'étude des langues étrangères? — La valeur attribuée à la rhétorique comme moyen d'éducation n'est-elle pas excessive? — La valeur attribuée au théâtre comme moyen d'éducation n'est-elle pas excessive? — Erreurs dans l'éducation esthétique; — Hygiène de l'enseignement en rapport avec les phénomènes d'inattention; — L'âge de la puberté et l'école; — Développement méthodique du corps pendant l'âge scolaire; — Fatigue de l'esprit et fatigue des yeux. [371.7 (063) (∞)]

**Deuxième** Congrès International d'Éducation morale. — Onze nations se feront représenter par 70 savants, à ce Congrès qui continuera les travaux de son prédécesseur en 1908, où 21 Gouvernements furent représentés et auquel 1,800 personnes adhèrent. Une quinzaine de Comités nationaux, secondés par des Secrétariats spéciaux, travaillent à son succès, notamment en Grande-Bretagne, en France, en Espagne, en Autriche-Hongrie et aux Indes Néerlandaises; des négociations sont ouvertes avec l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Russie, l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Japon et les Colonies Néerlandaises.

Le programme du Congrès fait valoir que « le principal but de ce deuxième Congrès, ainsi que celui du premier, sera de viser à la coopération des personnes des deux sexes représentant différentes opinions au point de vue de l'éducation à tous, de définir et d'expliquer leurs opinions et leur point de vue, dans le plus parfait esprit de tolérance. Sans aucun doute, l'éducation y trouvera son profit si, ainsi que cela se vit à Londres, des personnes d'opinions différentes apprennent à connaître leurs points de vue réciproques, et sont disposées à s'écouter mutuellement sans préjugé et dans l'intention bien sincère d'apprécier ce qu'il peut y avoir de bon dans l'œuvre ou dans les idées d'autrui. »

Le Congrès ne prendra aucune décision, celles de nature administrative exceptées. Les travaux seront répartis comme suit :

23 août. — L'éducation physique comme moyen de formation du caractère.

a) Les soins donnés au corps :

1° L'alimentation, le nettoyage, l'habillement, etc;

2° La gymnastique, le sport et les jeux.

b) La signification des concours sportifs, individuelle et collective.

c) L'éducation militaire du peuple.

d) D'autres sujets tombant sous cette rubrique.

25 août. — 1° Discussions sur les mémoires traitant le sujet de la première séance:

2° L'éducation morale aux écoles normales et militaires.

24 août. — La formation du caractère des jeunes gens dans les établissements d'enseignement qui ne visent pas l'enseignement primaire ordinaire, dans la famille et dans la société.

26 août. — Conditions d'enfants anormaux.

Au nombre des rapports annoncés :

M. R. Rucabado (Madrid) : « Sur la morale publique dans ses rapports avec le cinématographe et la liberté de la rue. »



M<sup>me</sup> J. Kovalevsky : « L'influence de la grande ville sur l'éducation morale. »

M. E. Hinzelin : « L'idée de patrie dans l'éducation. »

M. A.-L. Ros-Vrijman : « Y a-t-il une base commune pour l'éducation morale? »

*Président* : M. le D<sup>r</sup> J.-Th. Mouton, Bankastraat, 115.

*Secrétaire* : M. le D<sup>r</sup> E. Hijmans van Vadenoyen, La Haye, Hollande, Parkstraat, 99. [377.2 (063) (∞)]

**Congrès International des Étudiants.** — La Fédération Internationale des Étudiants *Corda Fratres*, se voue, comme on le sait, depuis 1908, à l'œuvre pacifique d'extension mondiale aux rapports fraternels entre les divers corps estudiantins. Le septième Congrès International s'est tenu avec un éclat particulier, en septembre 1911, en Italie (Rome, Turin, Naples). La présidence est, pour 1912, confiée aux Américains, dont le secrétaire général, M. Louis-P. Lochner, Wisconsin, est le rédacteur de la revue *The Cosmopolitan Student*, qui va paraître prochainement en une édition française. Le huitième Congrès International se tiendra à Ithaca, N. Y. (Cornell University) U. S. A. [378 (062) (∞)]

**Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce.** — Depuis sa création en 1905, le Congrès économique des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles, s'est voué à la solution des problèmes d'importance toujours grandissante. On en juge par la liste des thèmes successivement traités :

Meilleure organisation à donner aux Chambres de Commerce et aux associations similaires (1905). Réduction des taxes postales internationales (1906). Réglementation internationale des téléphones (1906). Emploi de l'arbitrage international en matière commerciale (1906). Neutralisation des routes océaniques (1906). Unification internationale des statistiques douanières (1906, 1908). Droit international de la lettre de change (1906, 1908). Réglementation uniforme des expositions internationales (1906, 1908). Uniformité et réduction des formalités douanières (1908). Fixation de la date de Pâques (1908). Compilation des usages commerciaux (1908). Union maritime internationale (1908). Création de chaires de politique commerciale internationale (1908).

L'intérêt du Congrès s'est également porté sur les questions que soulève l'existence des frontières : taxes sur les voyageurs de commerce à l'étranger, règlements douaniers concernant les échantillons

de marchandises, impôts étrangers frappant les maisons qui travaillent pour l'exportation, situation légale des débiteurs étrangers, etc.

L'unanime appui donné par les Chambres de Commerce américaines à la politique du président Taft, en faveur d'un traité d'arbitrage sans réserves avec l'Angleterre et la France n'est pas moins significatif; son importance sied déjà dans le fait que les résolutions votées représentent une population de 21 millions d'habitants (1).

Le programme provisoirement arrêté pour le Congrès de Boston, relève également d'aspirations aussi larges qu'humanitaires. Il est ainsi rédigé :

1° Vœu en faveur de l'établissement d'une Cour permanente internationale de justice arbitrale; 2° Unification des législations sur le chèque; 3° Réformes postales internationales en vue de la prochaine Conférence de 1913 de l'Union Postale Universelle; 4° Statistique commerciale et institution immédiate d'un Office international; 5° Union maritime internationale : programme ; 6° Réglementation des Expositions ; 7° Entente internationale entre les banques d'émission; 8° Vœu de voir supprimer les mesures d'exception contre les commerçants étrangers à raison de leur religion.

*Secrétaire général* : M. Emile Jottrand, 140, rue Royale, Bruxelles.

[38 (062) (063) (a)]

Vingt-deuxième Congrès International de Navigation. — Ce Congrès s'ouvrira le 23 mai prochain à Philadelphie (États-Unis), et promet d'avoir une grande importance. De nombreux Gouvernements s'y feront représenter officiellement.

Le président Taft a accordé son haut patronage, de même que les principales notabilités des États-Unis. Parmi les questions d'intérêt, tant pour les États-Unis que pour tous les autres pays, on remarque le problème de la régularisation et du redressement des fleuves. Il fera l'objet de communications par des spécialistes européens de tout premier ordre, tels que M. Sympher de Berlin et M. Trimonoff de Saint-Petersbourg.

Autre question d'un intérêt vital pour beaucoup de pays : celle des dimensions à donner aux canaux de grand trafic. On annonce sur ce point des rapports de M. Bourgognou, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Marseille; de M. Sanjust di Teulada, de Rome, et du colonel Hansen, de Stockholm.

Il y aura aussi un rapport du lieutenant-colonel Hodges, des États-

(1) Cf. *Chambers of Commerce for arbitration*. — *Worlds Peace Foundation*, Pamphlet, oct. 1911.

Unis, membre du Comité d'ingénieurs qui préside aux travaux formidables du canal de Panama.

Si le programme des travaux est du caractère le plus utile et le plus sérieux, rien ne sera négligé pour accorder la plus large hospitalité aux participants étrangers. Il y aura des réceptions organisées par le Gouvernement et par les principales grandes cités américaines. Il y aura des excursions nombreuses et les plus grandes facilités seront accordées aux congressistes désirant visiter l'isthme de Panama.

Le Gouvernement des Pays-Bas se fera représenter par les personnalités suivantes : MM. Ph.-W. van der Heyden, ancien ministre des Eaux, du Commerce et de l'Industrie, membre de la Commission permanente internationale des Congrès de navigation maritime (La Haye); A. Delzing Dura, ancien ingénieur en chef du service des Eaux de la province d'Overijssel, membre de la même Commission (La Haye); J. Kraus, ancien ministre des Eaux et des Travaux Publics (La Haye); C.-A. Jolies, ingénieur en chef, directeur du service des Eaux de l'État, à Amsterdam, et H. Wortman, ingénieur en chef, directeur du service des Eaux de l'État, à Harlem. [386 (063) (∞)]

**Congrès Féministe International.** — La Ligue Belge du Droit des Femmes à Bruxelles fêtera, les 28, 29 et 30 avril prochain, sa vingtième année d'existence. Outre les festivités auxquelles sont conviés tous ses membres ainsi que tous ceux qui ont collaboré avec elle à l'œuvre féministe, la Ligue organise un Congrès Féministe International, où seront discutées les grandes questions intéressant actuellement la situation économique, juridique et politique de la femme. M. Hector Denis, membre de la Chambre des Représentants, a accepté la présidence d'honneur du Congrès.

*Secrétariat général de la Ligue* : 49, rue d'Arlon, à Bruxelles.

[396 (063) (∞)]

**Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.** — La XIV<sup>e</sup> session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques aura lieu à Genève, dans la première semaine de septembre 1912. Le Haut Conseil Fédéral suisse et le Conseil d'État de la République et Canton de Genève ont bien voulu accepter de prendre le Congrès sous leur patronage. Le Comité d'organisation prépare des excursions scientifiques dans plusieurs des lieux les plus célèbres de la Suisse au point de vue préhistorique, ainsi qu'au Musée National de Zurich. Il espère exécuter des fouilles dans une station néolithique du lac de Neufchâtel.

Voici les questions générales proposées par le Comité :

Chronologie des temps quaternaires. — Les races fossiles de l'Europe. — Classification des *Hominidae* actuels. — Les restes des races préhistoriques en Afrique, en Asie et en Amérique. — Les Pygmées, les préhistoriques et les actuels. — Les « Primitifs » actuellement vivants. — Les rapports méditerranéens entre l'Afrique et l'Europe aux temps préhistoriques. — Répartition géographique des trouvailles aziliennes. — Terminologie et classification des vases néolithiques ornés. — Comment ont pris fin les palafittes de la Suisse. — Indiquer les stations dans lesquelles on a recueilli des poteries à ornements géométriques incisés, antérieures à l'époque gallo-romaine. — Rechercher par quelles voies commerciales sont parvenus dans l'Europe Centrale et la Gaule orientale, divers produits industriels de provenance hellénique aux époques de Hallstadt et de la Tène. — Limites géographiques orientales de la civilisation de la Tène. — Étude comparative des signes symboliques représentés sur les monuments ou objets des temps protohistoriques. — Les pierres à bassins, à écuelles, à cupules. Leur origine, leur signification ou leur destination. — Unification des mesures anthropologiques (suite du travail entrepris à Monaco). — Les relations entre l'Italie et l'Europe du Nord des Alpes, pendant l'âge du bronze.

*Président* : M. E. Pittard, 72, route de Florissant, à Genève.

*Secrétaire général* : M. W. Deonna, 16, boulevard des Tranchées, à Genève. [571 (063) (∞)]

**Troisième Congrès International Panceltique.** — L'Union Celtique fondée en 1864 et reconstituée en 1908, et dont la propagande s'est fort développée depuis le Congrès International à Bruxelles en 1910, tiendra un nouveau Congrès International à Namur, en août 1912, qui promet d'être d'un intérêt tout spécial ; entre autres choses, il y aura une grande fête musicale, à laquelle participeront les Bretons, les Druides du Pays de Galles, les harpistes d'Irlande et les cornemuses d'Ecosse, de Galatie, d'Espagne. Le programme répondra en outre au but de coopération celtique que l'Union se propose. Selon une communication de S. E. le baron de Borchgrave, lors de l'ouverture de l'exposition de livres et publications celtiques, le grand succès obtenu en Irlande est dû au *Gealic League*. En 1891, l'irlandais était parlé par 700,000 individus. En 1893, fut fondée la Ligue gaélique. Elle avait pour but « la conservation de l'irlandais comme idiome national et son extension comme langue parlée, l'étude et la préparation de la littérature irlandaise existante et la culture de la langue moderne ». Peu après, la *League* était renforcée par la *Society of the preservation of Irish Language*.

En 1881, 12 écoliers seulement avaient subi l'examen de l'irlandais. Il y en eut 17 en 1882, 25 en 1883, 93 en 1884, 161 en 1885 et 421 en 1886. L'irlandais fut introduit dans les écoles en 1903, et les publications de la Ligue envoyées par la poste montaient à 250,000. « A son avantage et au nôtre, dit M. Boni, le monde antique fit preuve du réveil littéraire d'une langue qui avait cessé d'être un moyen de communication orale (1). »

Dans la nouvelle Université de Dublin, le gaélique est devenu obligatoire pour obtenir les grades académiques. [571 (234) (063) (∞)]

**Dix-huitième Congrès International des Américanistes.** —

Sur l'invitation de l'Institut Royal d'Anthropologie, à Londres, ce Congrès se tiendra du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 1912, à l'Institut Impérial, South Kensington. Selon les statuts adoptés au Congrès de Paris 1900, l'objet du Congrès est de promouvoir les recherches scientifiques sur l'histoire des deux Amériques et de leurs habitants. La discussion à Londres portera ainsi notamment sur :

- a) Les races originaires de l'Amérique : leur origine, distribution, histoire, caractéristiques physiques, langages, coutumes et religions;
- b) Les anciens monuments et l'archéologie de l'Amérique;
- c) L'histoire de la découverte et de l'occupation européenne du Nouveau Monde.

Les travaux du Congrès seront partagés en les sections de : a) paléoanthropologie; b) anthropologie physique; c) linguistique; d) ethnologie et archéologie; e) ethnologie générale; f) histoire coloniale.

Une quarantaine de mémoires sont dès à présent déposés au Bureau. Six langues officielles seront admises : l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol et le portugais. Il sera organisé une exposition ethnologique et archéologique durant la semaine du Congrès, à l'Institut Impérial, ainsi qu'une excursion à Oxford.

*Président* : Sir Clements-R. Markham.

*Secrétaire général* : M. F.-C. Sarg, 50, Great Russell, St. London W. C. [571 (735) (063) (∞)]

**Septième Congrès International de Médecine.** — Le Roi d'Angleterre a accordé, en janvier, son patronage au septième Congrès International de Médecine, qui se tiendra à Londres, en 1913, du 6 au 12 août.

Le programme des séances et l'ordre des discussions ne seront

(1) GIACOMO BONI, *Hibernia*, Roma, 1905.

définitivement arrêtés qu'en septembre prochain. En ce moment, on se préoccupe de rassembler les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses estimées à 200,000 francs, sans compter les souscriptions des membres. Le président du Comité est sir Thomas Barlow; le « chairman » du Comité exécutif est sir Alfred Pearce Gould, et le secrétaire général est le Docteur Herringham.

Parmi les rapporteurs sont inscrits : Lord Lister, professeur Sherington, professeur Schäfer, sir Lander Brunton, sir Osler, sir Ronald Ross (prix Nobel), professeur J.-E. Henschen (Stockholm), etc.

[61 (063) (∞)]

**Conférence Internationale des Bains Populaires.** — La Société néerlandaise des Bains populaires et scolaires de La Haye, placée sous le haut patronage de la reine-mère, a pris la décision de réunir dans le courant du mois d'août prochain, à Scheveningue, une Conférence Internationale ayant pour objet, la propagation des bains populaires, comprenant les douches-lavages et les bassins de natation, les bains scolaires, les bains affectés aux fabriques, les bains ouvriers à domicile, les bains militaires, les bains de rivière et les bains de mer.

Cette Conférence a pour but de seconder les autorités publiques et l'initiative privée dans leurs efforts et de fixer l'attention publique sur l'utilité et la nécessité du bain comme protection de la santé pour que toutes les classes de la société collaborent à ce but tant hygiénique que pédagogique. A ce Congrès International on échangera donc des vues sur les divers modes utilisés pour populariser le bain et l'on comparera les résultats obtenus. La Conférence sera divisée en quatre sections : la première s'occupera du fonctionnement et de l'exploitation des bains populaires, scolaires, affectés aux fabriques, ouvriers à domicile, militaires, de rivière, de mer, dans les différents pays; la 2<sup>e</sup> section aura à son ordre du jour : la technique des installations, du système de chauffage, des prises d'eau, l'entretien et le nettoyage des bassins de natation; la 3<sup>e</sup> section : la coopération de l'État, de la province et des mutualités; la 4<sup>e</sup> section : les bains et la santé publique.

Ne seront admis à ce Congrès que des délégués officiels et les membres des sociétés de natation, des œuvres balnéaires et d'hygiène. Le président du Comité organisateur est M. le docteur W.-P. Ruysch, inspecteur général du Service sanitaire dans les provinces de la Hollande méridionale et de la Zélande; le vice-président est l'inspecteur général du Service sanitaire dans les provinces du Brabant, de Gueldre et du Limbourg; c'est M<sup>lle</sup> Douwes Dekker, attachée au journal *Ons Bad*, qui remplit les fonctions de secrétaire général.

[613.41 (063) (∞)]

**Quinzième Congrès International d'Hygiène et de Démographie.** — Par suite d'une invitation tendue par le Gouvernement des États-Unis et acceptée par le quatorzième Congrès International réuni à Berlin en septembre 1907, ce Congrès aura lieu à Washington du 23 au 28 septembre 1912.

Le Président des États-Unis a accepté d'être président honoraire du Congrès.

Comme les Congrès précédents étaient accompagnés d'une exposition, ce Congrès aura de même une exposition, qui montrera les progrès récents et l'état présent du mouvement d'hygiène publique dans les pays participants et surtout dans les États-Unis. Le but du Congrès est l'extension de la science et l'amélioration des méthodes de la statistique vitale et de l'hygiène dans les pays participants. Le Congrès formera deux divisions : d'hygiène et de démographie. La division d'hygiène aura huit sections, qui auront à traiter les matières suivantes :

« Section 1. — Microbiologie et parasitologie appliquées à l'hygiène.

» Section 2. — Hygiène alimentaire et physiologie appliquée à l'hygiène.

» Section 3. — Hygiène de l'enfance; hygiène des écoles.

» Section 4. — Hygiène professionnelle; hygiène industrielle.

» Section 5. — Lutte contre les maladies infectieuses.

» Section 6. — Hygiène publique; hygiène municipale.

» Section 7. — Hygiène du service des transports en commun.

» Section 8. — Hygiène militaire, navale, tropicale. »

Le programme provisoire de la deuxième division est ainsi rédigé :

« Le développement de la statistique du mouvement de la population dans les États-Unis depuis 1900. Mesures nécessaires à l'avenir.

» Progrès des efforts pour construire des tables de mortalité pour la population des États-Unis.

» Machines pour faire des tables statistiques; leurs avantages, leurs défauts.

» Mortalité infantile dans les États-Unis et dans les autres pays :

» a) Comparaison des variations de la mortalité infantile avec les variations de la mortalité aux autres périodes de la vie;

» b) Quelle est la meilleure méthode démographique de mesurer les résultats des efforts pour réduire la mortalité infantile ?

» Classification des causes de décès spécialement à l'égard des changements faits, en 1909, de la classification internationale et d'autres changements qui pourraient être nécessaires.

» L'évidence statistique des changements dans la mortalité de la tuberculose.

» L'état actuel de la statistique criminelle dans les États-Unis et dans d'autres pays.

» La diagnose des causes de décès; les erreurs de la diagnose dans divers pays et dans diverses maladies.

» La mesure de la salubrité des diverses professions.

» Évidences statistiques des effets de l'ivresse sur la mortalité.

» Statistique du paupérisme; sources et méthodes.

» La statistique des accidents du travail.

» L'état actuel de la statistique municipale du mouvement de la population dans les États-Unis et dans les autres pays.

» L'enseignement des démographes.

» a) Comment on obtient des démographes dans les pays étrangers.

» b) Comment peut-on augmenter le nombre des démographes dans les États-Unis ?

» La validité des suppléants pour les chiffres de natalité dans les États-Unis.

» L'état actuel et l'avenir de la statistique de natalité dans les États-Unis.

» Les statistiques du mariage et du divorce dans les États-Unis.

» Bases statistiques d'un système de pensionner les employés du service civil. »

Le règlement prescrit notamment :

« ART. 10. — Vingt minutes tout au plus sont accordées à chacun des rapporteurs. Après la présentation des rapports, le sujet est soumis à une discussion générale.

» La parole est donnée aux orateurs d'après l'ordre de leur inscription annoncée préalablement par écrit au Bureau général.

» Cinq minutes sont accordées à chaque orateur pour la discussion et il n'est permis à aucun orateur de dépasser cinq minutes sans la permission de la section.

» Personne ne doit prendre la parole plus de deux fois sur la même question sans la permission de la section.

» Après la discussion générale, cinq minutes seront accordées aux rapporteurs et co-rapporteurs pour la réplique finale.

» ART. 14. — Pendant la durée du Congrès, un journal paraîtra tous les jours, dans lequel l'ordre du jour fixé par les présidents des diverses sections sera publié, ainsi que d'autres informations concernant le Congrès. »



Le programme (42 p.) du Congrès comporte la liste complète des matières, thèses, rapporteurs, etc.

*Président* de la Commission permanente Internationale des Congrès d'Hygiène et de Démographie : M. le professeur D<sup>r</sup> Max Rubens, directeur de l'Institut d'hygiène à Berlin.

*Président effectif* : M. le D<sup>r</sup> Henry-P. Walcott.

*Secrétaire général* : M. le D<sup>r</sup> John-S. Fulton, Université de Maryland, Baltimore. [614 (063) (∞)]

**Réunion de la Ligue Internationale contre l'Épilepsie.** —

Une réunion de cette Ligue aura lieu à Zurich, 6-7 septembre 1912, en même temps que le Congrès International de Psychologie et de Psychotérapie et la réunion de la Société des Psychographes et des Neurologues suisses.

Le programme comporte plusieurs questions d'ordre administratif (voir *Epilepsia*, 1911, 4<sup>e</sup> h., p. 320); le parti scientifique traitera sur les problèmes relatifs à l'alcool et l'épilepsie. Comme rapporteurs' sont inscrits :

MM. le professeur J. Donath (Buda-Pesth); H. Claude (Paris); le Dr Ulrich (Zurich) ; le Dr Aldren Turner (Londres) ; le professeur Mingazzini (Rome); J. Munson (Sonyea); L. Muskens (Amsterdam); le professeur Sommer (Giessen) ; le professeur Lepine (Lyon) ; le professeur Borchartd (Berlin). [616.8 (063) (∞)]

**Sixième Congrès International des Sapeurs-Pompiers.** —

Le Sixième Congrès International des Sapeurs-Pompiers aura lieu à Saint-Petersbourg, du 25 au 28 mai prochain. Une exposition internationale de sauvetage y sera annexée.

Le Congrès comprendra quatre sections ; 1. La prévention du feu; 2. L'extinction; 3. Les questions d'assurances; 4. Premiers secours en cas d'accident. Les seules langues admises pour les délibérations, ainsi que pour les rapports, sont l'allemand, l'anglais, le français et le russe.

Le programme provisoire est arrêté comme suit : 25 mai, 9 heures, arrivée à Saint-Petersbourg, réception des congressistes à la gare; 11 heures, ouverture solennelle du Congrès par l'auguste présidente de la Société Impériale des Sapeurs-Pompiers de Russie, S. A. I. Madame la grande-duchesse Marie Pavlovna; 3 heures, visite de la forteresse des saints Pierre et Paul, de la cathédrale, de la maison de Pierre-le-Grand, etc.; 5 heures, revue du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Petersbourg et des sociétés volontaires.

26 mai ; matinée, séances des sections; après-midi, visite de la

Douma, des casernes des pompiers, de la station centrale des eaux; 6 heures, promenade aux îles en steamer; 7 heures, dîner au Yacht-Club. Alarme des sapeurs-pompiers.

27 mai : matinée, séances des sections; après-midi, visite de Tsarkoé-Selo, revue des pompiers des environs; retour à Saint-Pétersbourg, banquet, réception à l'hôtel de ville par la municipalité.

28 mai : matinée, séances du Congrès, clôture; après-midi, revue des pompiers suburbains, visite de la maison du peuple de Nicolas II. A 5 heures, réception des congressistes par la grande-duchesse Marie Pavlovna, dans son palais; 10 heures, départ pour Moscou.

[614.84 (063) (∞)]

Congrès International contre la Tuberculose. — A cause de la pénible situation créée par la guerre tripolitaine, ce Congrès, qui était décidé pour l'automne 1911, a dû être renvoyé. Il aura lieu, maintenant, du 14 au 20 avril à Rome.

Sont inscrits à l'ordre du jour : les relations du bacille humain et bovin; la tuberculose et les femmes; thérapie spécifique; rapport sur les progrès de la lutte antituberculeuse dans les divers pays. Le Congrès sera divisé en trois sections, savoir : 1. Défense sociale contre la tuberculose; 2. Pathologie et thérapeutique (médicale et chirurgicale) de la tuberculose; 3. Étiologie et épidémiologie de la tuberculose.

A l'occasion du Congrès, le directeur du Bureau suisse d'hygiène, M. le docteur Schmidt, va organiser un voyage d'études qui, sous la direction du professeur Pannwitz, secrétaire général de l'Association Internationale contre la Tuberculose, se poursuivra de Zurich sur Davos, Berne, Montreux, Luysin et Gênes à Rome.

[616.995 (063) (∞)]

**Le Troisième Congrès International de la Route.** — **Sur** l'invitation du Gouvernement britannique le troisième Congrès International de la Route aura lieu à Londres, en juin 1913, pour continuer les études déjà entreprises concernant la construction et la conservation des routes et des ponts, eu égard aux nouvelles méthodes de locomotion. Les principaux Gouvernements seront représentés par des délégués officiels et l'on attend une nombreuse représentation d'autorités locales et de sociétés techniques. Un Comité exécutif a été constitué à l'effet d'organiser le Congrès. Des 5,000 pounds que demande l'accomplissement du programme arrêté, le Gouvernement anglais contribuera avec 500.

Le Congrès est le troisième d'une série qui s'est ouverte en 1908.

à Paris, sur l'invitation du Gouvernement français; le second fut tenu à Bruxelles en 1910. L'intérêt spécial du Congrès de Londres ne réside non seulement dans les grandes améliorations apportées aux routes anglaises et écossaises — et qui en constituent des modèles —, mais encore en la richesse d'expériences accumulées en Angleterre. Tout promet de faire du Congrès une date historique dans la technique de la route.

Le Conseil d'organisation se compose de représentants d'autorités locales et de diverses sociétés techniques, scientifiques et automobilistes.

*Président* : Sir Georges-S. Gibb.

*Secrétaire honoraire* : M. Rees Jeffreys.

*Secrétariat* : Road Board Offices. Oueen Anne's- chambers, Westminster, S. W. London. [625.7 (063) (∞)]

Troisième Congrès International du Bâtiment et des Travaux Publics. — Le *Bureau permanent de la Fédération Internationale du Bâtiment et des Travaux Publics* annonce que le troisième Congrès International, organisé par la Fédération italienne des Industries du Bâtiment et des Travaux Publics aura lieu à Rome, du 21 au 25 avril 1912.

Sont inscrites à l'ordre du jour les questions suivantes :

1° De l'organisation internationale des patrons :

a) Grèves, lock-out, chômage, assurances;

b) Contrat collectif entre ouvriers et patrons;

c) Méthode uniforme de règlement des conflits entre patrons et ouvriers.

2° Recherches sur la limitation des heures de travail à raison de la productivité de l'ouvrier et du taux des salaires.

3° De l'apprentissage et de l'enseignement professionnels.

Le règlement prescrit que :

ART 1<sup>er</sup>. — Sont membres du Congrès : les délégués des Gouvernements italien et étrangers, les mandataires des administrations publiques, associations et corporations et les personnes qui ont adressé leur adhésion à la Commission d'organisation, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1912.

ART. 6. — Toutes les communications concernant le Congrès doivent être adressées au Secrétaire général du Bureau International permanent, 5, Grand'Place, à Bruxelles, sauf celles émanant des adhérents italiens, qui auront à correspondre avec le Secrétaire du Comité organisateur italien, M. Silvestri, 84, Piazza Borghese, Rome.

Deux voyages facultatifs, terminant à Milan, seront organisés pour les congressistes.

Le Comité supérieur de la Fédération Internationale du Bâtiment et des Travaux Publics est actuellement composé comme suit :

*Président* : M. L. Soulé, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

*Vice-Présidents* : MM. Villemin, président de la Fédération nationale française du Bâtiment et des Travaux Publics; Henclrix, président du Nederlandsche Aannemersbond; Odorico, président de la Fédération nationale italienne du Bâtiment et des Travaux Publics; de Viragh, ingénieur-architecte, détaché au Ministère des Finances à Budapest; Van Ophem, président de la Fédération nationale belge du Bâtiment et des Travaux Publics; Cagianut, secrétaire permanent de la Société suisse des Entrepreneurs.

*Directeur général* : M. Fr. Van Ophem.

Le but de la Fédération est exprimé dans les termes que voici :

- 1° Favoriser dans tous les pays la création de syndicats patronaux;
- 2° Centraliser tous les renseignements commerciaux, industriels et sociaux, concernant l'industrie du bâtiment et des travaux publics;
- 3° Réunir périodiquement un Congrès International;
- 4° Exécuter les décisions prises à ce Congrès et de faire, près des Gouvernements, toutes les démarches utiles pour donner satisfaction aux décisions et vœux formulés par le Congrès.

Le premier Congrès International s'est tenu à Liège, en 1905, le deuxième à Paris, en 1908.

Les vœux adoptés à Paris portaient sur les questions suivantes ;  
1° Du mode d'adjudication : *a)* adjudication-concours; *b)* garanties exigées par les administrations.

2° De la réglementation du travail : *a)* limitation de la durée du travail; *b)* apprentissage, enseignement professionnel; *c)* lois des accidents; *d)* organisation industrielle internationale.

3° Du règlement amiable des litiges : *a)* arbitrage; *b)* expertises.

{69 (063) ( ∞ )

**Les Congrès Artistiques Internationaux.** — Le Comité permanent des Congrès Artistiques Internationaux s'est réuni en janvier, à Paris, afin de nommer son Bureau et fixer l'ordre du jour du Congrès de Paris, qui se tiendra en juin prochain. M. Laloux, membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, et M. Normand ont été nommés respectivement président et secrétaire général. La Belgique est représentée au sein du Bureau par MM. Paul Saintenoy, architecte, vice-président; Godefroid Devreese, statuaire, secrétaire,

et Charles Samuel, statuaire, membre. L'ordre du jour du Congrès de Paris portera notamment sur l'organisation des salons et des concours publics internationaux, l'organisation des musées, la défense des intérêts professionnels des artistes, etc. [7 (063) (∞)]

**Premier Congrès International des Exploitants du Cinématographe.** — Ce Congrès a eu lieu à Paris, du 25 au 27 mars 1912, au siège du Syndicat français, salons du *Palais des Fêtes*, 199, rue Saint-Martin.

La circulaire d'invitation s'exprime en ces termes : « Le Syndicat français des Exploitants du Cinématographe a pris l'initiative de l'organisation d'un Grand Congrès International en vue d'examiner et de solutionner autant qu'il sera possible toutes les questions d'intérêt général intéressant notre corporation.

» Toute nouvelle parmi celles qui contribuent à la fortune de la plupart des grandes villes des nations civilisées, l'industrie cinématographique s'est développée avec une rapidité extraordinaire, ce qui est la cause que, depuis longtemps, tous les exploitants ont senti le besoin impérieux de se grouper pour discuter ensemble toutes les questions qui se posent journellement et auxquelles il ne sera possible de répondre victorieusement qu'après avoir établi les bases d'une discussion générale pouvant s'adapter à tous les besoins de tous les pays où peut se développer cette florissante industrie.

» C'est pourquoi, le Syndicat français a pris cette initiative et pourquoi il a préparé un programme qui sera examiné et discuté dans sept commissions spéciales qui discuteront séparément chacune des questions qui leur seront posées et ensuite émettront des vœux qui seront examinés et sanctionnés par l'Assemblée plénière.

» Le Congrès s'efforcera ensuite de transmettre ces vœux et desiderata aux intéressés et aux pouvoirs publics en les appuyant de la valeur qu'ils auront acquise par une discussion large et approfondie à laquelle auront pris part toutes les compétences de la Cinématographie. »

Les travaux du Congrès comporteront :

*Première Commission.* — Des conventions et Contrats; Société des Auteurs-Compositeurs de Musique; Société des Auteurs dramatiques; Société des Auteurs cinématographistes.

*Deuxième Commission.* — Location de Films; Tarifs; Exclusivités; Tarif du courant électrique fourni par les secteurs.

*Troisième Commission.* — Moralité des Films; Scénarios à choisir; Le Cinéma éducateur-moralisateur; Le Cinéma à l'école, à la caserne; De l'organisation des Archives officielles cinématographiques.

*Quatrième Commission.* — Réglementations préfectoriales : Sécurité et Hygiène des salles; Législation et Jurisprudence de l'Industrie Cinématographique.

*Cinquième Commission.* — Questions mutuelles et sociales; École d'Opérateurs; Brevet de capacité aux Opérateurs; Commission officielle aux Opérateurs; Placement gratuit; Caisse de Secours.

*Sixième Commission.* — Des rapports de MM. les Éditeurs avec les Exploitants. (Commission spéciale réservée à MM. les Éditeurs et Loueurs.)

*Septième Commission.* — (Composée des membres du Comité d'organisation.) Projet de Fédération Nationale et Internationale de la Cinématographie; Examen des rapports ; Rédaction des vœux.

[77.662 (063) (∞)]

# Calendrier des Réunions Internationales

CONGRES, CONFÉRENCES,  
ASSEMBLÉES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérés dans ce tableau, dans l'ordre des dates de réunions, les réunions dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres dans la marge droite renvoient aux pages de la *Revue* et de l'*Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909.

Tant le tableau que la chronique seront constamment mis à jour et, à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

*Abréviations employées :*

As. Assemblée.	I. International.
Cé. Comité.	Rn. Réunion.
Cf. Conférence.	Ss. Session.
Cg. Congrès.	U. Universel.
Cn. Commission.	Un. Union.
G. Général.	

[063 (∞)]

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références		
				Rev.	Ann.	
1911.12.01/23	Cf. I. contre l'opium.	La Haye.	341.27.61	<b>87</b>		
1912.01	Cf. I. des éphémér. astronomiq.	Paris.	52.8			
1912.01.04	Cf. I. p' le rég. des spir. en Afriq.	Bruxelles.	341.27.61		93	101
1912.01.23/26	Cf. I. de ski.	Munich.	796.915			
1912.01.16/22	Cn. I. du pétrole (2 <sup>e</sup> ).	Bruxelles.	665.5			
1912.02.03/08	Cg. I. d'alpinisme et de ski.	Chamonix.	796.52			125
1912.02.10	Cg. de l'Union cycliste Int. (25 <sup>e</sup> ).	Paris.	796.6			
1912.03.25/27	Cg. I. de cinématographie (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	77.853		141	
1912.04	Cg. I. de la tuberculose.	Rome.	616.995		138	113
1912.04.07	Cg. I. des orientalistes.	Athènes.	572 (5)			107
1912.04.08/13	Cg. I. de dermatologie (7 <sup>e</sup> ).	Rome.	616.5			
1912.04.15	Cg. I. des Universités populaires.	Bologne.	374			
1912.04.15/16	Cn. Centr. de l'Un. des Ass. Intern.	Bruxelles (∞).				
1912.04.15/16	Cf. I. de l'Union Économ. Intern.	Bruxelles.	33		122	767

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n.
1912.04.17/19	Cg. I. de l'éducation et l'émancipation de la race nègre.	Tuskegee (Alabama)	326.8		
1912.04.21/25	Cg. I. du bâtim. et des travaux publics. (3 <sup>e</sup> ).	Rome	69	139	
1912.04.28/30	Cg. féministe international.	Bruxelles.	396	131	98
1912.05	Cf. I. relative aux cargaisons maritimes dangereuses.	Christiania.	656.617		
1912.05.07/10	Cf. I. de délégués des Un. chrétiennes de jeunes gens.	Genève.	267.7:284	122	70
1912.05.07/17	Cf. I. d. soc. de la Croix-Rouge (9 <sup>e</sup> )	Washington.	362.191		7 888
1912.05.17/19	Cn. I. du droit aérien.	Bruxelles.			
1912.05.23	Cg. I. de navigation.	Philadelphie.	386	130	967
1912.05.25/28	Cg. I. d. sapeurs-pompiers.	St-Petersbourg.	614.84	137	1 1 2
1912.05.27/30	Cf. de l'Ass. I. pour la codification du droit des gens (27 <sup>e</sup> ).	Paris.	341		817
1912.05.27/31	Cg. I. techniq. de prév. des accid. du trav. et d'hygiène industr.	Milan.	613.6		
1912.05.27/06.01	Cg. I. des américanistes.	Londres.	571	133	1067
1912.05.28	Cf. I. juridique de l'aviation.	Genève.	341.226		
1912.05.28/30	Cg. I. de l'Ass. cathol. des œuvr. de protect. de la jeune fille (6 <sup>e</sup> ).	Turin.	362.86		901
1912.06	Cg. I. d'éducat. physique (4 <sup>e</sup> ).	Rome.	371.73		
	Cf. I. du Comité marit. int. (10 <sup>e</sup> ).	Copenhague.	347.79		849
1912.06	Cg. I. artistique.	Paris.	7	140	381
1912.06	Cf. I. de radiotélégraphie.	Londres.	341.28.17		
1912.06.01	Cf. I. des experts et fabric. de papier-monnaie.	Washington.	676.32		
1912.06.04/07	Cg. I. de la propriété industr.	Londres.	347.77		
1912.06.04/11	Cf. I. des Un. chrét. de jeun. filles	Helsingfors.	267.8:284		
1912.06.16/20	Cg. U. des nationalités (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	341.012	124	
1912.06.17/18	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoupe (3 <sup>e</sup> ).	Cologne.	677.1		1247
1912.07.24/30	Cg. I. d'hyg. soc. (eugénique) (1 <sup>er</sup> )	Londres.	3		
1912.08	Cg. I. panceltique (3 <sup>e</sup> ).	Namur.		132	
1912.08	Rn. du Bur. I. des Fédér. d'instit.	Amsterdam.			
1912.08	Cf. I. des bains populaires.	La Haye.	613.41	134	1003
1912.08.04	Cl. I. des infirmières (3 <sup>e</sup> ).	Cologne.	362.1 (069)		
1912.08.11/18	Cg. I. espérantiste	Cracovie.	4.0892		
1912.08.12/17	Cg. I. d'otologie (9 <sup>e</sup> ).	Boston.	617.8		1128
1912.08.12/18	Cg. I. de l'enseignem. du dessin.	Dresde.	74 (07)		124
1912.08.22/27	Cg. I. d'éducation morale (2 <sup>e</sup> ).	La Haye.	377.2	128	933



DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.08.22/28	Cg. I. des mathématiciens (6°).	Cambridge.	51		023
1912.08.26/30	Ss. de l'Institut. de droit Int. (27°).	Christiania.	341		803
1912.09	Cg. I. de la Paix (19°).	Genève.	72.4		
1912.09	Cf. I. pour la lutte contre le chô.	Zurich.	331.6	12	
1912.09	Cf. I. de la prévoyance (7°).	Amsterdam.	34.7		
1912.09	Cg. I. des assurances sociales.	Zurich.	68.4		917
1912.09	Cg. I. d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (14°).	Genève.	571	13	1063
1912.09	Cg. I. d'unific.d.anal. sucrièr.(7°)	New-York.	664.1:54	1	47
1912.09.02/07	Cg. I. des actuaies.	Amsterdam.	68		911
1912.09.04	Cg. marial intern.	Trèves.	232.931		
1912.09.04/13	Cg. I. de chimie appliquée (7°).	Washington.	661		1231
1912.09.06/07	Cf. I. contre l'épilepsie.	Zurich.	616.853	13	
1912.09.08 /09	Cg. I. du travail à domicile.	Zurich.	331.794		879
1912.09.09/13	Cg. I. de l'histoire des relig. (4°).	Leyde.	2 (9)	121	697
1912.09.10/12	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (7°).	Zurich,	371.28		351
1912.09.12/13	Cg. I. pour l'éducation chrétienne.	Vienne.	37:282		
1912.09.22/27	Cg. I. d'éducation morale.	La Haye.			
1912.09.22/29	Cg. I. d'hygiène et de démogr.(15°)	Washington.	614	135	
1912.09.26/10.03	Cg. I. de sténographie (11°).	Madrid.	653		1225
1912.10	Cg. I. d'hydrologie, de climatologie et de géologie (9°).	Budapest.	551.49		1055
1912.10	Cg. I. de pédiatrie.	Paris.	616.0533		
1912.10	Cf. I. contre la traite des blanches.	Bruxelles.	176.5		
1912.10.16/21	Cg. I. de l'histoire de l'art.	Rome.	7(09)		
1912	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133		
1912	Cg. I. de la libre pensée.	Munich.	211		699
1912	Cg. I. eucharistique (23°).	Vienne.	265.3		703
1912	Cg. I. des anciens catholiques (9°)	Cologne.	284.81		717
1912	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (14°)	Bruxelles.	325		
1912	Cg. I. de l'industr. textile (9°).	Blackford.	331.88:677		
1912	Cf. centrale américaine.	Managua.	341.1		38
1912	Cf. I. des chemins de fer (9°).	Gènes.	341.28.125		959
1912.06	G. I. des Supr. Conseils du Rite écossais.	(États-Unis.)	366.1		920
1912	Cg. I. des univ. de l'emp.britann.	Londres.	373		
1912	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8°).	Ithaca.	378	129	939
1912	Cg. I. des espérantistes catholiqu.	Gracovie.	4.0892		1003
1912	Cg. I. d'entomologie.	Oxford.	59.57		
1912	Cg. I. de physiothérapie (4°).	Berlin.	615.83		1125

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912	Cg. I. pour l'essai des matériaux.	(États-Unis.)	62.01		1159
1912	Cg. I. des marchands tailleurs.	Munich.	687.1		
1912	Cg. I. de la presse périodique.	Paris.	05		
1912	Cg. I. scientifique américain.	Washington.	001		
1912	Cg. I. d'assistance aux aliénés.	Moscou.	362.2		
1912	Cg. I. d'hydrographie.	St-Pétersbourg	551.49		
1912	As. de l'Alliance I. des hommes pour le suffrage féminin (1 <sup>er</sup> ).	Londres.	342.83		
1912	Cg. I. contre le bruit des rues.	New-York.	614.781		
1912	Cg. I. d'hygiène scolaire.	Barcelone.	371.7		
1912	Ss. de l'Ass. géodésiq. Int. (17 <sup>e</sup> ).	Hambourg.	341.29:526		368
1912	Cg. I. de physiothérapie (4 <sup>e</sup> ).	Berlin.	615.83		
1913.03.22/27	Cg. I. de l'éduc. populaire.	Madrid.	37	127	
1913.06	Cg. I. de la route (3 <sup>e</sup> ).	Londres.	625.7	138	
1913.06.10/15	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284		707
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7 <sup>e</sup> ).	Londres.	61	133	1097
1913	Cg. I. pour l'assainissem. et la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5		
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		122
1913	Cg. I. de l'éducat. physique (5 <sup>e</sup> ).	Paris.	371.73		
1913	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6 <sup>e</sup> ).	Paris.	284.95		719
1913	Cg. I. de l'éduc. physique (5 <sup>e</sup> ).	New-York	15		635
1913	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9		
1913	Ss. de l'Ass. Int. des Académ. (5 <sup>e</sup> ).	St-Pétersbourg	061		605
1913	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178		671
1913	Cg. I. eucharistique (24 <sup>e</sup> ).	Lyon.	265.3		703
1913	Cg. Eur. des baptistes.	Stockholm.	286		
1913	Ss. de l'Instit. Int. de statistique.	Vienne.	31		725
1913	Cg. I. des métallurgistes (7 <sup>e</sup> ).	Berlin.	331.88:669		778
1913	Cg. I. des travail. du bâtim. (4 <sup>e</sup> ).		331.88:69		
1913	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334		785
1913	Cf. I. de l'Un, postale U.	Madrid.	341.28.16		237
1913	Cg. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83		823
1913	Cg. I. d'hygiène scolaire.	Buffalo.	371.7		925
1913	Cg. I. de l'éduc. physiq. (5 <sup>e</sup> ).	Paris.	371.73		
1913	Ss. des Un. I. pour les recherches scolaires (5 <sup>e</sup> ).	Bonn.	52.37		103
1913	Cg. I. de géologie (12 <sup>e</sup> ).	(Canada.)	55		1051
1913	Cg. I. de physiologie.	Groningue.	612		1105

## CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES

147

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. de sauvetage (2°).	Vienne.	614.8		1121
1913	Cg. I. de thalassothérapie.	San Remo.	615.839.1		
1913	Cg. I. de médecine vétérin. (10°).	Londres.	619		1155
1913	Cg. I. du froid.	New-York	621.55		1169
1913	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		225
1913	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoffe (4°).	Gand.	677.1		
1913	Cg. I. des filat, et manuf. du coton	Amsterdam.	677.2		
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.		719.1		
1913	Cg. U. des sciences auxil. de l'hist.	Londres.	9.02		
1913	Cg. I. d'archéologie (3°).	Rome.	9.026		1063
1913	Cg. I. de la presse médicale (5°).	Londres.	61 (05)		1099
1913	Cf. I. de l'un. Interparlementaire.	La Haye.			
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg	551.22		
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		705
1914	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8		
1914	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	126	857
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg	63.11		
1914	Cg. I. des architectes.	St-Pétersbourg	72		
1914	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		
1914	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		1141
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°)	Sydney.	284		
1915	Cg. I. de la libre pensée.	Prague.	211		699
1915	Cg. I. de pédologie (2°).	(Espagne.)	221		699
1915	Cf. I. panaméricaine.				
1915	Cf. I. de la Paix (3°).	La Haye.	341.1		647
1915	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	341.28.17		
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1085
1915	Cg. I. des mines, de la métal., de la mécan. et de la géolog. appl.	Londres.	622		1158
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).				927
1915	Cg. I. de la danse.	Hambourg.	793.3		
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		1124
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		1128

# L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

I. Réunion de la Commission Internationale. — II. Rapport sur les faits relatifs au développement de l'Union des Associations Internationales, présenté à la réunion annuelle de la Commission, les 15-16 avril 1912. — III. Coopération des Associations et des Congrès à l'Union des Associations Internationales.

## I

### Réunion de la Commission Internationale.

La réunion annuelle de la Commission Internationale de l'Union des Associations Internationales, siégera e *plénum*, à Bruxelles, les 15 et 16 avril prochain. L'ordre du jour est le suivant :

- 1° Rapport sur la situation de l'Union;
- 2° Situation financière. — Budget. — Approbation des comptes. — Subvention de la Carnegie Endowment for International Peace;
- 3° Élections statutaires. — Constitution des commissions;
- 4° Mesures préparatoires relatives au prochain Congrès Mondial : fixation de la date, du lieu de réunion et de l'ordre du jour;
- 5° Mesures pratiques pour multiplier les relations entre les Associations Internationales et développer le centre international : collections centrales, services et locaux. — Coopération. — Intervention des Gouvernements.

## II

### Rapport sur les faits relatifs au développement de l'Union des Associations Internationales.

I. -- Le Congrès Mondial a réuni les adhésions de 132 Associations Internationales. Il a affirmé la nécessité de doter d'un centre le mou-

vement international et de chercher de toutes manières à multiplier les relations et l'action commune entre toutes les Associations qui représentent ce mouvement chacune dans un domaine particulier.

Comme programme immédiat, il a été reconnu nécessaire de rechercher les moyens d'apporter plus de coordination et de vues d'ensemble dans les questions d'unification et de standardisation, dans les systèmes d'unités et de mesures, les terminologies et nomenclatures, dans le langage international, la documentation et les publications internationales, dans la réglementation et la législation internationales des diverses branches d'activités, dans la structure et le fonctionnement des Associations Internationales et des Congrès, la délimitation de leur sphère d'action et l'entreprise en coopération de certains travaux.

Les principes directeurs en ces diverses matières ont fait l'objet d'une Codification. Le premier volume des Actes du Congrès Mondial, qui la contient, a paru.

2. — Pour développer l'œuvre dont il a jeté les bases, le Congrès a consacré l'existence de l'Office Central des Associations Internationales qui avait préparé ses travaux. Il l'a chargé de réaliser toutes les mesures d'exécution et d'assurer le fonctionnement des services qu'il a créés ou dont il a reconnu la nécessité dans l'avenir.

Le Comité permanent de l'Office a agi avec l'assistance d'une Commission dans laquelle sont représentés les délégués des Associations. Diverses réunions particulières de la Commission (4 réunions), ont eu lieu, auxquelles ont assisté les secrétaires généraux des Associations domiciliées à Bruxelles et les délégués de l'extérieur présents à Bruxelles.

3. — L'Office Central a immédiatement établi un premier groupe de relations et de connexions entre les Associations ayant déjà leur siège à Bruxelles et possédant des collections. Il est parvenu ainsi à constituer le noyau d'un centre international comportant d'ores et déjà des locaux mis gracieusement à la disposition de l'Union par le Gouvernement belge (4,200 m<sup>2</sup>), la domiciliation dans ces locaux, d'un grand nombre d'Associations, le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux), une Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes), le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs), les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques).

4. — Des mesures ont été prises pour doter le mouvement international d'un ensemble de publications susceptibles de révéler son

importance et de travailler à son développement et à sa diffusion. Les *Actes du Congrès* (rapports, discussions et vœux, 1<sup>er</sup> volume paru), *l'Annuaire de la Vie internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations internationales, 1<sup>er</sup> volume paru), la *Revue de La Vie Internationale* (*périodique* publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales), le *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale).

Pour assurer plus de diffusion aux publications des Associations et des Congrès internationaux, il a été organisé un service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central (catalogue sous presse).

5. — Une connexion a été établie avec la « Carnegie Endowment for International Peace ». Considérant l'aide importante que l'Union des Associations Internationales apporte indirectement à la cause de la Paix en multipliant et en organisant les relations internationales, la Carnegie Endowment a accordé à l'Union une subvention annuelle de 75,000 francs. Cette somme assure un premier fonds au budget de l'Office. Elle sera accrue par les cotisations des membres, les subsides des Gouvernements et les libéralités privées.

Une publication contenant le développement des faits qui précèdent et qui expose le programme, l'organisation, les séances et les travaux du Centre International, a été publiée, en avril 1912, sous le titre *L'Union des Associations Internationales*. (Publication n° 25.)

### III

#### Coopération des Associations et des Congrès à l'Union des Associations Internationales

1. ADHÉSION A L'UNION. REPRÉSENTATION. — Adhérer à l'Union des Associations Internationales et se faire représenter au sein de la Commission Internationale (Président, Secrétaire ou Membres délégués).

2. PARTICIPATION AUX TRAVAUX. — A. Participer aux travaux de la Commission Internationale et du Congrès Mondial.

B. Désigner des délégués au sein des Commissions Internationales spéciales, qui ont pour objet les questions intéressant l'Union et prendre une part active aux travaux de ces Commissions.

I. Commission de la coopération et des entreprises communes.

H. Commission de la réglementation et de la législation.

III. Commission des systèmes d'unités.

IV. Commission de l'organisation interne des Associations et des Congrès.

V. Commission de la documentation et des publications.

VI. Commission du langage scientifique et technique.

C. Établir le siège ou une succursale de l'Association au siège de l'Union.

D. Dans les études et l'action propres à l'Association, s'inspirer, dans la mesure du possible, des vœux et résolutions de l'Union. En particulier, s'il y a lieu, constituer au sein de l'Association ou du Congrès, des commissions spéciales chargées d'étudier, au point de vue propre à l'organisme, les questions qui font l'objet des travaux des Commissions Internationales énumérées sous le paragraphe 3 et communiquer à ces dernières, les suggestions et les conclusions adoptées.

3. COLLABORATION AUX PUBLICATIONS. — A. Notifier périodiquement le texte officiel des vœux, résolutions et décisions, destinés à figurer dans le *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux*.

B. Procurer périodiquement les éléments de la notice monographique consacrée à l'Association dans l'*Annuaire de la Vie internationale*.

C. Envoyer périodiquement pour la *Revue de la Vie internationale*, toutes les informations utiles relatives au mouvement international dans les domaines propres à l'Association (faits principaux et de portée générale). Procurer aussi à la revue des articles ou études d'ensemble sur les mêmes faits.

4. COOPÉRATION AUX COLLECTIONS CENTRALES. — 4. Envoyer régulièrement toutes les publications, documents, prospectus et circulaires émanant de l'Association, de manière à constituer à l'Office Central, une documentation complète.

B. Coopérer, pour la partie correspondante au domaine propre à l'Association, à la formation des collections internationales centrales.

5. ACTION CONCORDANTE. — I. *Musée International*. Envoyer les éléments d'exposition concernant l'Association elle-même, ainsi que la spécialité à laquelle l'Association se rattache.

II. *Bibliothèque Collective Internationale*. Déposer à cette bibliothèque, soit la bibliothèque de l'Association, soit une partie de celle-ci, soit un fond d'ouvrages relatifs à sa spécialité.

III. *Répertoire Bibliographique International*. Dresser dans l'ordre de la classification universelle décimale, la liste des publications de

l'Association et des articles contenus dans ses recueils; dans le bulletin de l'Association ou séparément la bibliographie des questions rentrant dans le domaine de l'Association; au besoin communiquer simplement le manuscrit de semblable bibliographie.

IV. *Répertoire Encyclopédique de Documentation*. Déposer au siège central, les archives documentaires de l'Association, alimenter des dossiers de la spécialité propre à l'Association, par l'envoi de pièces d'archives, de menus imprimés, de manuscrits, d'essais, des brochures, etc.

V. *Service de la Librairie*. Déposer en stock, au siège social, les publications de l'Association et en faciliter ainsi l'achat aux intéressés.



# Institut International de Bibliographie

## BUT DE L'INSTITUT

L'Institut de bibliographie a été créé en 1895, par une première Conférence internationale et a été développé successivement par les conférences de 1897, 1900, 1908 et 1910.

Il a pour objet l'étude des questions concernant le Livre et l'organisation systématique de la Documentation sur des bases internationales et universelles.

Cette organisation implique :

1° L'unification et l'internationalisation des méthodes relatives à la rédaction, à la publication, au catalogage, au classement, à la conservation et à la communication des documents suivant le principe du minimum des conditions nécessaires pour réaliser l'entente dans ce domaine;

2° La coopération entre les institutions et les groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des méthodes unifiées et une direction commune, des travaux destinés à faciliter l'accès des sources de nos connaissances et en premier lieu un Répertoire Bibliographique Universel;

3° La constitution, au siège de l'Institut, de collections centrales de documents et de catalogues aussi complètes que possible : Répertoire Bibliographique, Répertoire Encyclopédique, Répertoire Iconographique, Bibliothèque Collective, Musée des Méthodes;

4° La mise en relation permanente des grandes bibliothèques, des services scientifiques ou techniques d'information et de documentation, des sociétés scientifiques, des associations internationales, de manière à réaliser, à l'intermédiaire des documents, par le moyen du prêt réciproque et des échanges, un vaste réseau de communications intellectuelles;

5° La diffusion des livres, des documents et des autres sources de nos connaissances, en permettant aux travailleurs intellectuels, quel que soit le lieu de leur résidence, d'utiliser les collections centrales et celles des institutions rattachées au réseau international (consultation sur place, prêt, copie ou publication).

## Organisation de l'Institut

L'Institut International de Bibliographie est organisé sous la forme d'une association internationale ayant un caractère exclusivement scientifique.

**MEMBRES.** — Il comprend trois catégories de membres : les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (États, Villes, Services publics, Bibliothèques, Académies et Sociétés savantes, Associations internationales, Congrès, Musées, Universités, Établissements scientifiques, Instituts de recherches et d'enseignements, Publications périodiques et Journaux).

Sont membres, les personnes et les collectivités qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité Directeur de l'Institut.

Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont la jouissance des collections centrales et des services de l'Institut, dans les conditions indiquées ci-dessus. Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* et ont droit, annuellement, à un nombre de fiches équivalant au montant de leur cotisation.

**ORGANES.** — L'Institut est administré par un Comité Directeur. Les collectivités affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une Commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation. Les membres se réunissent en assemblée générale lors des Conférences et des Congrès. Il est constitué un Comité de patronage composé des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Institut.

**SIÈGE, LOCAUX.** — Le siège de l'Institut est à Bruxelles. Les Répertoires de l'Institut y sont installés, 1, rue du Musée (Musées Royaux, 2<sup>me</sup> étage). La Bibliothèque collective est installée au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, 3bis. Les Associations internationales sont installées, 27a, Montagne de la Cour. Heures d'ouverture : de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

## Répertoires et Collections

I. — Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de fiches) ;

II. — Catalogue central des Bibliothèques ;

III. — Répertoire Iconographique Universel (200,000 documents) ;

IV. — Documentation générale (600,000 documents) ;

V. — Bibliothèque Collective (75,000 volumes ou brochures) ;

VI. — Musée des Méthodes documentaires.

# EIFFE & C<sup>o</sup>

ANVERS

BRUXELLES — ELISABETHVILLE (KATANGA) — ROTTERDAM — DÜSSELDORF



## DÉPARTEMENT MARITIME

DEUTSCH-AUSTRALISCHE DAMPFSCHIFFS-  
GESELLSCHAFT

sous le Haut Patron. du Gouvern. Belge  
*Anvers — Afrique du Sud — Australie  
Indes Néerlandaises*

HAMBURG-AMERIKA LINIE  
(Ostasiatischer Frachtdampfer-Dienst)  
*Anvers — Straits — Philippines — Chine  
Japon et Sibérie*

HAMBURG-SUDAMERIKANISCHE D. G.  
HAMBURG-AMERIKA LINIE  
*Anvers — Brésil du Sud*

MEDITERRANÉAN LINE  
*Anvers — Espagne — Italie*

EMPRESA NACIONAL DE NAVEGACAO  
*Anvers via Lisbonne  
Afrique Orientale et Occidentale Portugaise*

EMPRESA INSULANA DE NAVEGACAO  
*Anvers via Lisbonne — Açores*

LIGNE BELGO-HOLLANDAISE EIFFE & C<sup>o</sup>  
*Anvers — Gand — Rotterdam  
Amsterdam et vice versa*

## DÉPARTEMENT PASSAGERS

HAMBURG-AMERIKA LINIE HAMBURG-SUDAMERIKANISCHE D. G.

## DÉPARTEMENT EXPÉDITIONS

*Transports à forfait pour tous pays. — Service de mise à Bord, Réception, Affrètement  
Camionnages, Emmagasinage.*

## DÉPARTEMENT KATANGA

Prix à forfait par 1.000 kilogrammes, sans surtaxe pour excédent de cubage, pour le  
transport de toutes marchandises d'Anvers à Elisabethville, par voie de Capetown,  
Port Elisabeth (Algoa Bay) et Beira.

Service de groupage régulier *via Capetown.*

Durée du trajet : Anvers-Capetown-Elisabethville, 38/40 jours.

## DÉPARTEMENT ASSURANCES

*Maritime :*

London & Provincial Marine & General Insurance C<sup>o</sup> Ltd. — Economic Marine Insu-  
rance C<sup>o</sup> Ltd. — Union von 1857 Stettin. — Tokio Marine Insurance C<sup>o</sup> Ltd. —  
Kobe Marine Transport & Fire Insurance C<sup>o</sup> Ltd.

*Incendie :*

National General Insurance C<sup>o</sup> Ltd.

## DÉPARTEMENT HUILES MINÉRALES

Europäische Petroleum-Union G. m. b. H. Berlin. — Société Belgo-Hollandaise des  
Pétroles, Bruxelles. — Steaua Romana, Act. Ges. für Petroleum-Industrie, Bukarest.  
— The Romanian Oil Trading C<sup>o</sup> Ltd, London.

## DÉPARTEMENT CABLE TÉLÉGRAPHIQUE

Deutsch-Sudamerikanische Telegraphen Gesellschaft A. G.  
*Anvers, via Emden — Teneriffe — Amérique du Sud*

Téléphones : 5450 — 5451 — 5452 — 5453

Adresse télégraphique : EIFFE

Ginn and Company, 29, Beacon street, Boston

## INTERNATIONAL LIBRARY

Edited by EDWIN D. MEAD

PUBLISHED BY THE WORLD PEACE FOUNDATION

- HALE — Mohonk Addresses. Mailing price, \$1.00  
RALSTON — International Arbitral Law and Procédure. Mailing price, \$2.20  
SCOTT — American Addresses at the Second Hague Conférence.  
Mailing price, \$1.65  
MEAD — The Gréât Design of Henry IV. Mailing price, 55 cents  
SCOTT — The Texts of the Peace Conférences at The Hague.  
Mailing price, \$2.20  
HULL — The Two Hague Conférence. Mailing price, \$1.65  
WALSH — The Moral Damage of War. Mailing price, 90 cents  
DODGE — War Inconsistent with the Religion of Jésus Christ.  
Mailing price, 60 cents  
BRIDGMAN — World Organization. Mailing price, 60 cents  
WARNER — The Ethics of force. Mailing price, 55 cents  
CHANNING — Discourses on War. Mailing price, 60 cents  
SUMNER — Addresses on War. Mailing price, 60 cents  
BLOCH — The Future of War. Mailing price, 65 cents  
EVANS — Life of Sir Randal Cremer. Mailing price, \$1.40  
REINSCH — Public International Unions. Mailing price, \$1.65  
BRIDGMAN — First Book of World Law. Mailing price, \$1.65  
SPILLER — Inrer-Racial Problems. Mailing price. \$ 2.40  
VON SUTTNER — Memoirs. Mailing price, 2 volumes. \$4.00  
ROOT — Fisheries Arbitration Argument. Edited by James Brown Scott.  
Mailing price, \$3.50

THE WORLD PEACE FOUNDATION HAS also the following  
Works in pamphlet form

- BETHINK YOURSELVES ! — By LEO TOLSTOL. Postpaid, 10 cents  
A LEAGUE OF PEACE : Rectorial Address before the University of St. Andrews  
— By ANDREW CARNEGIE. Postpaid, 10 cents  
ORGANIZE THE WORLD — By EDWIN D. MEAD. Postpaid, 10 cents  
THE KING'S EASTER — By HARRIET PRESCOTT SPOFFORD. Postpaid, 10 cents  
THE BLOOD OF THE NATION — By DAVID STARR JORDAN. Postpaid, 15 cents  
PATRIOTISM AND THE NEW INTERNATIONALISM. A Manual for Teachers  
— By LUCIA AMES MEAD. Postpaid, 20 cents  
THE TRUE GRANDEUR OF NATIONS — By CHARLES SUMNER. Postpaid, 20 cents  
THE WAR SYSTEM OF THE COMMONWEALTH OF NATIONS — By CHARLES  
SUMNER. Postpaid, 20 cents  
THE DUEL BETWEEN FRANCE AND GERMANY — By CHARLES SUMNER.  
Postpaid, 20 cents

Bruxelles. — Imp. O. LAMBERTY, 70. rue Veydt.



